



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature :	12/02/2015
Date de réception :	13/02/2015
<small>POUR CERTIFICATION DE CÉLÉBRITÉ EXECUTOIRE: - ACTE SAINTE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉRALITÉ ✓</small>	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-55

Séance publique du

9 février 2015

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 - 2017 -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE / CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



12.02

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 1.4
Autres types de contrats

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JAUSSAUD Coralie

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 - 2017 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville d'Aix-en-Provence a instauré un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône par la conclusion d'une convention d'objectifs et de cofinancement, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Grâce à ce dispositif et dans le cadre de ses politiques Petite Enfance et Jeunesse, la commune a pu mettre en œuvre de nombreuses actions en direction des enfants et des adolescents aixois.

Le contrat 2ème génération arrivant à échéance, la Ville d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ont négocié en vue de la signature d'un *Contrat Enfance Jeunesse 3ème génération*, pour une nouvelle durée de quatre années.

Ce nouveau dispositif CEJ s'effectue dans la continuité des deux premiers contrats. Il est destiné au développement et au maintien de l'offre d'accueil en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à dix-sept ans révolus. Il vise, d'une part, à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions, et d'autre part, à encourager l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et adolescents par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale ainsi que la responsabilité des plus grands.

Les recherches d'une implantation des structures sur tout le territoire, d'une fréquentation optimale et d'un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des établissements d'accueil sont ciblés par le CEJ.

En contrepartie, la Commune percevra la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), montant forfaitaire et limitatif, exprimé annuellement et assorti d'une clé de cofinancement de 55 %.

Ce contrat 3ème génération a permis de réactualiser les bases de calcul de la PSEJ.

Le Contrat Enfance Jeunesse a pris effet au 1^{er} janvier 2014 et s'achèvera au 31 décembre 2017.

Les négociations engagées ont déterminé plusieurs actions éligibles à ce nouveau dispositif. Le plan d'action 2014-2017, joint au projet de contrat, décline, d'une part, les actions maintenues et, d'autre part, la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur des familles aixoises :

Les actions maintenues

Petite Enfance

- Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants,
- Le Relais d'Assistants Maternelles d'Aix-en-Provence,
- Les Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- Ouverture d'un Multi-Accueil Collectif (MAC) Berlingot (Célony),
- Ouverture d'un MAC Graines d'Etoiles,
- Ouverture d'un MAC Agora/Oasis (Lors du contrat 2ème génération, il est transféré au sein du MAC L'Agora et regroupé avec le MAC Les Canailloux),
- Déplacement du MAC Le Petit Jardin (crèche municipale) (immeuble Le Ligourès) (novembre 2010),
- Regroupement MAC L'Oasis et MAC Les Canailloux (mars 2011),
- Ouverture Halte-garderie Le Petit Panda (septembre 2010).

Jeunesse

- Les centres de loisirs (ALSH Ville d'Aix-en-Provence, base réactualisée sans les ALSH fermés),
- Les séjours,
- Les garderies périscolaires maternelles,
- Accueil périscolaire école maternelle Pierre-Gilles de Gennes (La Duranne) (janvier 2010),
- ALSH Duranne (juillet 2010),
- Accueil de Jeunes de Luynes (novembre 2010),
- Accueil de Jeunes des Milles (juillet 2011),
- Accueil de Jeunes de la Duranne (septembre 2011),
- ALSH Château de l'Horloge (janvier 2012),
- ALSH Centre Ville (janvier 2012),
- Augmentation d'agrément de l'ALSH Henri Wallon (ex Château de l'Horloge, 2012),
- Accueil de jeunes Aix Nord (2012),
- Accueil de jeunes Grande Bastide (2012),
- Ouverture de la section 3-6 ans de l'ALSH Centre ville (les Floralties, 2013),
- Augmentation d'agrément de l'Aide scolaire (Jabir, 2013).

Pilotage Petite Enfance :

- Un poste de coordination à 0,9 ETP.

Pilotage Jeunesse

- Un poste de coordination et un demi-poste supplémentaire en 2012.

Les actions nouvelles au CEJ 2014-2017 :

Petite Enfance :

- Extension du temps d'animation du Relais Assistantes Maternelles (de 1 ETP d'animation à 1,57 ETP au profit de la Ville d'Aix-en-Provence pour un recrutement supplémentaire de 0,7 ETP, accompagné d'une extension géographique du territoire concerné)

- NB : un avenant pourra être conclu ultérieurement lors des déplacements des deux structures du centre-ville (Baby Symphonie et Pirouette) intervenant après réhabilitation des locaux correspondants.

Pilotage Petite Enfance :

- Augmentation du poste de coordination de 0,9 ETP à 1 ETP.

Jeunesse :

- Formations BAFA (2015),

- NB : un avenant pourra être conclu ultérieurement pour l'Accueil de jeunes Marie-Louise Davin, après l'attribution de locaux.

Le paiement de la PSEJ est effectué par la CAF par le versement, au cours du premier trimestre, d'un acompte correspondant à 40 % du montant prévisionnel de l'année, le solde étant versé sous réserve d'éventuelles réfections appliquées et sur production de pièces justificatives.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les termes du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

- **DECIDER** la conclusion de ce contrat,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ce contrat.

DL.2015-55 - PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 - 2017 -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE /
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES-

Présents et représentés : 55
Présents : 49
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Reine MERGER
Le conseiller municipal délégué
R. MERGER
Certification authentique
des mentions portées sur les délibérations
du Conseil Municipal et sur les arrêtés

Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 12 février 2015

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

15-15

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
13 FEV. 2015
COURRIER ARRIVE

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2015

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015 + 2 annexes

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 1

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 2

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2015 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 3

OBJET DE L'ACTE : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 19

OBJET DE L'ACTE : ADOPTION DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ DU TITULAIRE D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN CAS DE CESSION DE SON FONDS DE COMMERCE.

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 33

OBJET DE L'ACTE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION
SUR L'AVENUE DES BELGES

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 32

OBJET DE L'ACTE : REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS
ET DE LA RUE THIERS - APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA
FICHE OPERATIONNELLE

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 37

OBJET DE L'ACTE : CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - REQUALIFICATION DES
PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS ET DE LA RUE THIERS - DÉSIGNATION DES
MEMBRES DU JURY DE CONCOURS -

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 38

OBJET DE L'ACTE : PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 -
2017 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE /
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 55

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
13 FEV. 2015
COURRIER ARRIVE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



215, Chemin de Gibbes
13348 MARSEILLE Cédex 20

Prestation de service Contrat enfance et jeunesse Commune d'Aix en Provence

2014 – 2017



DIRECTION DU SERVICE AUX PARTENAIRES
PR/ST

215, Chemin de Gibbes
13348 MARSEILLE Cedex 20

CONVENTION « ENFANCE ET JEUNESSE » **N° 2014 - 1340**

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse », constituent la présente convention.

Entre :

LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS, Maire agissant en vertu de la délibération du.....

Dont le siège est situé :

Place de l'Hôtel de Ville – 13616 AIX EN PROVENCE cedex

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Représentée par :

Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général,

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 Marseille cedex 20

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les modalités de financement

Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article « **Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse** » » des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après

- Paiement d'un acompte de 40 % au cours du 1er trimestre sous réserve que tous les budgets prévisionnels des structures éligibles à la PSO/PSU aient été remis.
- Paiement du solde se fera sur la production de pièces justificatives.

Régularisation

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe 5 de la présente convention avant le 30/04 de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 30/04 et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

À cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexe 6 : Bilan qualitatif de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article ci-dessus « **L'objet de la convention** », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La durée de la convention

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2017.

Ci-dessous le texte pour la convention non dématérialisée.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus accompagnées des annexes 1 à 4 et 6 ci-après de la présente convention,
- les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (y compris leurs annexes numérotées 4bis, 5 et 6bis) » en leur version d'octobre 2013,

et « le partenaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2014 en 5 exemplaires originaux

A Aix en Provence, le

LE MAIRE
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL
de la CAF 13

Maryse JOISSAINS
(cachet)

Jean-Pierre SOUREILLAT
(cachet)

LES CONDITIONS GENERALES

Prestation de service Contrat enfance et jeunesse

Octobre 2014

Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse »

Sont éligibles à la prestation de service Contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements (*) ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus. Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la Psej.

Un accueil de loisirs périscolaire et un accueil (garderie) périscolaire ne peuvent pas faire l'objet d'un nouveau développement (*) dans le cadre de la présente convention.

La Psej a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85 % du montant de la Psej et concerne exclusivement :

- **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Accueil collectif, familial et parental 0-4 ans ¹	Accueil de loisirs ² (☒)
Accueil collectif, familial et parental 4-6 ans	Accueil de jeunes ² (☒)
Micro-crèche 0 – 4 ans ¹	
Micro-crèche 4 – 6 ans	
Relais assistants maternels	
Lieu d'accueil enfants – parents (☒)	

(☒) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

- **Les actions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (☒) :**

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Ludothèque	Accueil (garderie) périscolaire
	séjour de vacances été
	séjour petites vacances
	camp adolescents

(☒) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15 % du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (☒)
Poste de coordinateur
Formations - Bafa / Bafd
Diagnostic ³ initial (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention)
Ingénierie

(*) Actions nouvelles développées dans le cadre du présent contrat « enfance et jeunesse ».

¹ Application obligatoire du barème des participations familiales établi par la Caisse nationale des allocations familiales.

² Application obligatoire de tarifications modulées en fonction des ressources des familles

³ Diagnostic réalisé avant un Cej dans le cas d'une prévision de nouveaux développements, avec une collectivité territoriale ayant tout ou partie des compétences légales sur le territoire contractuel ou un employeur, sous réserve que le prestataire du diagnostic ne soit pas concerné par la mise en œuvre d'une action inscrite au schéma de développement de la convention « Cej » et qu'il n'excède pas 10 000 €.

(☒) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) » sur le champ de la jeunesse

Champ de la convention

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Les engagements du(des) partenaire(s) et/ou du(des) partenaire(s) employeur(s)

- au regard des activités et services financés par la Caf :

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N (*).

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

(*) N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- le périmètre de ses compétences ;
- ses missions ;
- les statuts ;
- le règlement intérieur ;
- l'activité ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- l'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

- au regard du public visé par la présente convention :

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- la participation du public à la vie de la structure est effective ;
- la tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- les règles de confidentialité sont respectées ;
- les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

- au regard de la communication :

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

- au regard des obligations légales et réglementaires :

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- d'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurance ;
- de recours à un commissaire aux comptes ;
- de procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

- au regard des pièces justificatives :

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe 5 des présentes conditions générales.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

- au regard de la tenue de la comptabilité :

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Les engagements de la Caisse d'allocations familiales.

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter

- sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention) ;
- sa contribution à l'évaluation du projet initial (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention) ;
- le versement d'une Ps Cej selon les modalités détaillées à l'article « **Les modalités de financement** » de la 1^{ère} partie de la présente convention relative aux autres conditions que les présentes conditions générales.

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Les pièces justificatives

L'engagement du partenaire ou du partenaire employeur quant aux pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention et au paiement

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont détaillées en annexe 5 de la présente convention :

- les pièces nécessaires à la signature de la convention pour l'ouverture du droit,
- les pièces nécessaires au paiement de la Ps Cej et au suivi de l'activité.

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives.

Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de la convention

Le partenaire, le partenaire employeur doivent pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil général précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail

Outre la période conventionnelle, la caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

La vie de la convention.

La révision des termes.

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article ci-dessus « **Le champ de la convention** », ni le terme de l'échéance de la convention.

Les sanctions.

En cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution par le partenaire, ou le partenaire employeur, de leurs obligations résultant de la présente convention, sans l'accord écrit de la Caf, celle-ci peut, après examen des justificatifs présentés par le partenaire, ou le partenaire employeur, et avoir préalablement entendu leurs représentants :

- soit suspendre le versement de la prestation de service jusqu'à l'exécution par le partenaire, le partenaire employeur de leurs obligations contractuelles ;
- soit exiger du partenaire, du partenaire employeur le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La Caf en informe le partenaire, le partenaire employeur par lettre recommandée avec avis de réception.

La présente convention pourra par ailleurs être résiliée dans les conditions définies à l'article « La fin de la convention » ci-dessous.

La fin de la convention

Résiliation pour cause de transfert ou de restitution de compétence légale

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois, et sous réserve que la Caf dispose de la délibération du Conseil communautaire, si tout ou partie d'une compétence légale, nécessaire à la réalisation de la présente convention, fait l'objet d'un transfert ou d'une restitution de compétence légale conformément au code général des collectivités territoriales.

Résiliation à date anniversaire

La présente convention pourra être résiliée chaque année à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « La révision des termes » ci-dessus.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Les recours

Recours amiable :

La Prestation de service étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Annexe 4 bis : le diagnostic

L'utilisation au minimum des critères de diagnostic ci-dessous est requise par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Le diagnostic doit apporter des éléments de connaissance ciblés autour d'un socle commun de données déterminées par la Cnaf sur les points suivants :

- l'évolution du contexte local et des besoins ;
- l'analyse des besoins actuels et s'inscrivant sur le moyen et long terme ;
- l'analyse de l'offre existante ;
- l'analyse des partenariats existants ou pouvant être développés ;
- le sens du projet s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale.

a) L'analyse de l'évolution du contexte local

Cette analyse porte sur la population résidant sur le territoire contractuel. S'il existe un projet d'entreprise, l'analyse portera également sur la population en activité de cette entreprise, qu'elle réside ou non sur le territoire contractuel. Elle recense :

- les données démographiques ;
- les typologies familiales ;
- le niveau de ressources des familles ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- les équipements et services ;
- la vie économique locale.

b) L'analyse de l'offre de service existante

L'analyse de l'offre existante nécessite deux phases préparatoires.

- La première phase vise à renseigner les éléments portant sur la capacité d'accueil, le prix de revient, le taux d'occupation ou de fréquentation, la participation financière de la Caf et du cocontractant, le profil des bénéficiaires et la hauteur de leur participation financière.
- La seconde phase consiste à analyser le fonctionnement des services existants et prend en compte les éléments suivants :
 - accessibilité aux familles : site d'implantation, amplitude d'ouverture, horaires, tarification, etc. ;
 - pertinence du projet au regard de l'environnement et des usagers ;
 - composition et qualification de l'équipe socio-éducative ;
 - place donnée aux familles dans l'expression des besoins et dans le fonctionnement des équipements ou services ;
 - niveau de satisfaction des parents et le cas échéant des jeunes à relier avec le taux d'occupation ou de fréquentation du service ;
 - qualité du partenariat avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces justificatives, etc.).

Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante pourra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. Il est nécessaire de procéder avec précision à la description et à l'analyse de l'offre existante pour chaque action pouvant bénéficier de la Ps Cej (y compris le cas échéant via la seule dégressivité). Cette précision permettra en cas de difficulté de réajuster le montant de la Ps Cej en cas de non maintien partiel ou total de l'existant.

Le socle d'indicateurs quantitatifs déterminé par la Cnaf figure dans deux tableaux présentés en annexe 4 de la présente convention. Le premier tableau est consacré à l'accueil des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus. Le second tableau porte sur l'accueil des enfants jusqu'à 17 ans révolus.

La répartition de l'offre existante avant contrat fera l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

L'analyse qualitative du fonctionnement des services existants tiendra compte des éléments suivants :

- accessibilité aux familles : site d'implantation, amplitude d'ouverture, horaires, tarification, etc. ;
- pertinence du projet au regard des caractéristiques de l'environnement (social, économique, géographique etc.) et des besoins des usagers du service ;
- qualification et taux d'encadrement de l'équipe socio-éducative ;
- place donnée aux familles dans l'élaboration et la mise en place des projets ;
- niveau de satisfaction des parents et le cas échéant des jeunes ;
- évolution du taux d'occupation ou de fréquentation ;
- prix de revient horaire ou journalier du service comparé avec la moyenne départementale ;
- qualité du partenariat avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces justificatives ...).

Il est important :

- d'apprécier la participation financière du (des) cocontractant(s), le profil des bénéficiaires, la participation financière des familles, notamment en ce qui concerne les établissements et services d'accueil relevant du décret du 1^{er} août 2000 ;
- de porter une attention particulière au contenu des actions proposées : activités scientifiques et techniques, actions liées à l'environnement, à la solidarité, aux nouvelles technologies.

c) L'analyse des besoins : une démarche concertée

La mise en place d'un comité de pilotage du contrat est préconisée car elle permet d'analyser l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives recueillies auprès des familles, des jeunes, des structures, des partenaires et de confronter différents points de vue. Son animation peut être confiée à un coordonnateur.

Les conclusions dégagées par le diagnostic doivent permettre de confronter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens mobilisables par les partenaires de la Caf. Sur cette base, les futurs contractants et la Caf peuvent s'accorder sur les orientations à prendre en fonction des besoins à satisfaire et des moyens disponibles. Pour être opérationnelles, ces orientations sont à transformer en objectifs. La formulation des objectifs doit rendre possible la mesure et l'évaluation des résultats attendus (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention. Au terme du diagnostic seront formulés :

- les enseignements de l'état des lieux, les priorités soulignées par le diagnostic ;
- les priorités retenues par la commune au regard des moyens financiers disponibles ;
- le sens global du projet ;
- les objectifs pour la période contractuelle et les résultats attendus (chiffrés pour les objectifs quantitatifs) ;
- le plan d'actions ;
- le processus d'évaluation).

Annexe 5

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence. Numéro SIREN / SIRET.	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence).	Attestation de non changement de situation.
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire.	

I.2 – Entreprises (contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts.	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	Attestation de non changement de situation.
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET.	

Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois.	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1).	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture.</p> <p>Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.</p> <p>Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives.</p>	
Vocation	Numéro SIREN / SIRET.	Attestation de non changement de situation.
Destinataire du paiement	Statuts.	
Capacité du contractant	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Pérennité (opportunité de signer)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1).	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p>Pour les CEJ signés avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places.</p>	<p>Pour les CEJ signés avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places.</p>
Diagnostic territorial	<p>Fiche diagnostic (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention).</p>	<p>Fiche diagnostic (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention).</p>
Ingénierie	<p>Fiche « ingénierie » indiquant le nom et la mission du prestataire</p>	<p>Fiche ingénierie faisant état de l'activité du prestataire</p>
Eléments financiers	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention</p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf. 	<p>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention</p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf.
	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.</p>	<p>Données relatives aux nouvelles actions</p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.</p>

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf. 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement).</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf. 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement).</p>
-----------------	---	---	---	---

<p>Nature de l'élément justifié</p>	<p>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</p>
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ.</p> <p>Production au 1^{er} semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

Annexe 5.2 : les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	prix plafond (en euros)
Accueil collectif* 0–moins de 6 ans	7,22€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 0- moins de 6 ans	7,22€ / heure enfant
Micro crèche* 0- moins de 6 ans	7,22€/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254€ /an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants - parents	59,46€ /heure d'ouverture
Ludothèques	20€ /heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	1 600€ / stagiaire
"Diagnostic initial"	10 000€ / contrat
"Ingénierie"	10 000€/contrat
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€ / heure enfant
Accueil périscolaire	3€ / heure enfant
Séjour vacances été	40€ / journée enfant
Séjour petites vacances	40€ / journée enfant
Camp adolescents	40€ / journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddjs	4€ / heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	1 600€ / stagiaire
"diagnostic initial"	10 000€ / contrat
"Ingénierie"	10 000€/contrat

* Relevant de l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 6 bis : l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles ;
- des objectifs du contrat ;
- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	annuel
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	au terme du contrat
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	au terme du contrat

1) Evaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableaux de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil ; • contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.

2. Evaluation des effets du contrat sur le territoire

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données⁴ relatives au contexte local et aux besoins.
Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.
- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.
Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.
- Analyser les partenariats existants et développés.

⁴ Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité sociale agricole
Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale
	Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe
	Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / parents en activité
Le niveau de ressources des familles	Quotients familiaux
L'urbanisme et l'habitat	Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire
Les équipements et services	Etablissements scolaires 6-16 ans / équipements sportifs / équipements culturels / services de santé / services administratifs / services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité

Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201401340 AIX EN PROVENCE
 Date d'effet : 01/01/2014
 Module : 3 G MODULE ENFANCE ET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM Territorial d'AIX	0,00 €	8 218,33 €	8 030,61 €	7 651,21 €	23 900,15 €	
		Halte garderies	ACO Le Petit Panda	5 133,53 €	3 670,38 €	3 668,14 €	3 668,78 €	16 140,83 €	
		Multi accueil	MAC AGORA	60 145,89 €	57 638,56 €	55 315,61 €	52 840,07 €	225 940,13 €	
			MAC BERLINGOTS	104 768,63 €	99 587,17 €	97 064,43 €	86 955,13 €	388 375,36 €	
			MAC GRAINES D'ETOILES	177 891,37 €	166 649,26 €	153 128,00 €	138 276,93 €	635 945,56 €	
			MAC Le Petit Jardin	79 102,36 €	75 084,34 €	69 418,45 €	64 003,62 €	287 608,77 €	
			ALSH Henri Wallon (ex chateau de l'horloge)	39 448,10 €	39 249,12 €	39 249,12 €	39 249,12 €	157 195,46 €	
			ALSH Les Floralis	55 823,06 €	55 091,67 €	53 994,59 €	52 897,50 €	217 806,82 €	
			ASLH La Duranne	20 822,50 €	29 530,24 €	29 530,24 €	29 530,24 €	109 413,22 €	
			CLSH Maison de l'Aide Scolaire	1 200,26 €	1 200,26 €	1 200,26 €	1 200,26 €	4 801,04 €	
Action antérieure	Accueil Enfance	Garderie périscolaire	GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	13 461,79 €	13 461,79 €	13 461,79 €	13 461,79 €	53 847,16 €	
		Accueil jeunes	Accueil jeunes de Luynes	9 480,93 €	9 480,93 €	9 480,93 €	9 480,93 €	37 923,72 €	
		Poste de coordination	Accueil jeunes Grande Basifide	771,00 €	771,00 €	771,00 €	771,00 €	3 084,00 €	
		Formation BAFA BAFD	Coordination Enfance	29 966,64 €	29 966,64 €	29 966,64 €	29 966,64 €	119 866,56 €	
		Poste de coordination	Formations BAFA BAFD	0,00 €	4 796,00 €	4 796,00 €	4 796,00 €	14 388,00 €	
			Coordination Jeunesse	28 845,78 €	28 990,01 €	29 134,96 €	29 280,64 €	116 251,39 €	
			ACTION NOUVELLE	626 861,84 €	623 385,70 €	598 210,77 €	564 029,86 €	2 412 488,17 €	
			Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	2 228,76 €
			Relais assistants maternels	LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €
			Jardins d'enfants	Jardin d'Enfants JP Coste	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €
TOTAL	Accueil Jeunesse	Multi accueil	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €	
		ALSH Extrascolaire	MAC les LIERRES	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €	
		Séjours	ALSH VILLE AIX EN PROVENCE	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	921 166,36 €	
		Garderie périscolaire	SEJOURS	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	65 385,76 €	
		ACTION ANTERIEURE	GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	801 290,36 €	
			855 785,20 €	855 785,20 €	855 785,20 €	855 785,20 €	3 423 140,80 €		

Fait à Marseille, le 9 décembre 2014 en 5 exemplaires originaux

A Aix en Provence, le

LE MAIRE
 de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL
 de la CAF 13

Maryse JOISSAINS
 (cachet)

Jean Pierre SOUREILLAT
 (cachet)

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2013			2014			2015			2016			2017		
		taux occupation de l'existant	Nombre unités de référence de l'existant (1)	capacité d'accueil de l'existant (1)	taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE 1 (01/01/2014)																
Action antérieure	Eaje DSP	93,11 %	1 632 470	1 753 290												
Action antérieure	Aish Ville d'Aix en Pce	70,10 %	629 632	898 181												
Action antérieure	GPS Maternelle	100 %	142 274	142 274												
Action antérieure	JE Coste	85,33 %	40 317	47 250												
Action antérieure	Laep Maison du Soleil			280												
Action antérieure	Laep Souris verte			188												
Action antérieure	Mac Les Lierres	83,97 %	61 642	73 410												
Action antérieure	Ram			1 etp												
Action antérieure	Séjours	100 %	1 020	1 020												
Action nouvelle	ACO Petit Panda	90,40 %	5 439	5 472	93,01 %	8 514	9 154	92,90 %	9 957	10 718	92,90 %	9 811	10 561	92,90 %	9 852	10 605
Action nouvelle	Mac Berlingots	97,90 %	101 974	104 159	84,09 %	88 000	104 654	88,39 %	92 500	104 654	88,39 %	92 500	104 654	89,34 %	93 500	104 654
Action nouvelle	Mac Graines d'Etoiles	97,49 %	145 414	149 160	87,99 %	132 400	150 480	88,38 %	133 000	150 480	89,38 %	134 500	150 480	90,05 %	135 500	150 480
Action nouvelle	Mac Petit Jardin	92,08 %	99 889	108 480	85,47 %	93 125	108 960	86,73 %	94 500	108 960	87,19 %	95 000	108 960	88,11 %	96 000	108 960
Action nouvelle	Mac Agora	96,76 %	135 193	139 722	82,81 %	107 500	129 822	83,58 %	108 500	129 822	84,35 %	109 500	129 822	84,73 %	110 000	129 822
Action nouvelle	Aish La Duranne	60 %	59 811	99 686	69,11 %	68 895	99 686	72,94 %	72 710	99 686	72,94 %	72 710	99 686	72,94 %	72 710	99 686
Action nouvelle	Aish H. Wallon	91,46 %	35 355	38 656	89,30 %	34 519	38 656	95,46 %	36 900	38 656	95,46 %	36 900	38 656	95,46 %	36 900	38 656
Action nouvelle	Aish Jabir	86,12 %	33 296	38 664	77,58 %	29 994	38 664	77,58 %	29 994	38 664	77,58 %	29 994	38 664	77,58 %	29 994	38 664
Action nouvelle	Aish Les Floralties	84,21 %	50 688	60 192	89,53 %	53 892	60 192	89,53 %	53 892	60 192	89,53 %	53 892	60 192	89,53 %	53 892	60 192
Action nouvelle	Accueil Jeunes Luynes	63,15 %	40 328	63 860	60 %	31 353	52 255	60 %	31 353	52 255	60 %	31 353	52 255	60 %	31 353	52 255
Action nouvelle	Accueil Jeunes La Grande Bastide	31,27 %	10 002	31 984	60 %	11 129	18 548	60 %	11 129	18 548	60 %	11 129	18 548	60 %	11 129	18 548

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPLOGIE	Nom action	2013			2014			2015			2016			2017		
		taux occupation de l'existant	Nombre unités de référence de l'existant (1)	capacité d'accueil de l'existant (1)	taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
Action nouvelle	Garderie Psc maternelle	100 %	167 358	167 358	100 %	167 358	167 358	100 %	167 358	167 358	100 %	167 358	167 358	100 %	167 358	167 358
Action nouvelle	Bafa/Bafd									10			10			10
Action nouvelle	Coordination Enfance					1 etp				1 etp			1 etp			1 etp
Action nouvelle	Coordination Jeunesse					1,5 etp				1,5 etp			1,5 etp			1,5 etp
Action nouvelle	Ram			1 etp		-				1,57 etp			1,57 etp			1,57 etp

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

Fait à Marseille, le 9 décembre 2014 en 5 exemplaires originaux

A Aix en Provence, le

LE MAIRE
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL
de la CAF 13

Maryse JOISSAINS
(cachet)

Jean Pierre SOUREILLAT
(cachet)

FICHE ACTION : Poste de coordination

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

- Nature du Projet :**
- coordination enfance
- coordination jeunesse
- coordination enfance jeunesse

Missions principales

Élaborer un diagnostic partagé enfance-jeunesse à partir des besoins des publics concernés et de l'offre du territoire.
 Contribuer et formaliser le bilan, diagnostic et plan d'actions dans le contrat enfance jeunesse (prtie enfance)
 Réaliser et formaliser les fiches actions et les fiches associées de capacité contractualisée
 Coordonner et assurer la réalisation du plan d'actions en étroite collaboration avec les différents partenaires.
 Veiller à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire dans le domaine de l'enfance.
 Participer aux comités de pilotage.
 Assurer l'accompagnement technique des porteurs des projets dans le domaine de l'enfance (réglementation PSU et PSO...)
 Réaliser le bilan annuel du CEJ et le bilan en fin de contrat.

Nom	MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE		
Adresse	Hôtel de Ville - CS 30715 - 13616 Aix-en-Provence Cedex 1		
Gestionnaire			
Collectivité/ partenaire du CEJ	... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (Etp) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible de création/extension de poste :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nom des personnes chargées de la coordination		ROUSSEAU Sandrine	ROUSSEAU Sandrine	ROUSSEAU Sandrine	ROUSSEAU Sandrine	ROUSSEAU Sandrine
Nb d'Etp		0,9	0,5	0,5	0,5	0,5
Nom des personnes chargées de la coordination			REGUIDEL Brigitte	REGUIDEL Brigitte	REGUIDEL Brigitte	REGUIDEL Brigitte
Nb d'Etp			0,5	0,5	0,5	0,5

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		51 187,00 €	55 970,98 €	56 250,84 €	56 532,09 €	56 814,75 €
Autres charges		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges		51 187,00 €	55 970,98 €	56 250,84 €	56 532,09 €	56 814,75 €
Produits						
Autres Subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention Municipalité		51 187,00 €	55 970,98 €	56 250,84 €	56 532,09 €	56 814,75 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Produits		51 187,00 €	55 970,98 €	56 250,84 €	56 532,09 €	56 814,75 €
Prix de revient par acte		56 874,44	55 970,98	56 250,84	56 532,09	56 814,75

FICHE ACTION : Poste de coordination

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
- Action antérieure non développée

- Nature du Projet :**
- coordination enfance
- coordination jeunesse
- coordination enfance jeunesse

Missions principales

Dans le cadre de l'harmonisation de l'offre d'accueil et de la mise en place des rythmes scolaires, le 1er coordinateur assure le suivi du contrat CEJ avec la CAF, coordonne les actions entre la ville et les ACM. Le 2ème coordinateur a pour mission le suivi renforcé du développement de l'offre d'accueil de loisirs concernant la mise à disposition de locaux complémentaires (scolaires ou non), les travaux d'aménagement à la demande des organismes de tutelle, des financements. Ce projet permettrait de mieux répondre aux besoins de la population en coordonnant l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire pour toutes les tranches d'âge.

Nom	ROMANO Florence (0,8) / SAINT-ETIENNE Diane (0,2) / DELEUIL Mathieu (0,5)		
Adresse	37 bis boulevard Aristide Briand CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX1		
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence Direction Jeunesse et Vie Etudiante		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (Etp) année de base :

--

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible de création/extension de poste :

1er /07/2012

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nom des personnes chargées de la coordination	HENRI Robert	ROMANO Florence LAFONT Carole DELEUIL Mathieu	ROMANO Florence LAFONT Carole DELEUIL Mathieu	ROMANO Florence SAINT-ETIENNE Diane DELEUIL Mathieu	ROMANO Florence SAINT-ETIENNE Diane DELEUIL Mathieu	ROMANO Florence SAINT-ETIENNE Diane DELEUIL Mathieu
Nb d'Etp	1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		47 877,02 €	48 116,40 €	48 356,98 €	48 598,76 €	48 841,75 €
Autres charges						
Total charges		47 877,02 €	48 116,40 €	48 356,98 €	48 598,76 €	48 841,75 €
Produits						
Autres Subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Subvention Municipalité		47 877,02 €	48 116,40 €	48 356,98 €	48 598,76 €	48 841,75 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total Produits		47 877,02 €	48 116,40 €	48 356,98 €	48 598,76 €	48 841,75 €
Prix de revient par acte		31918,01	32077,60	32237,99	32399,17	32561,17
Montant de la PS EJ						

FICHE ACTION : Relais Assistantes MaternellesAction nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G Action antérieure sans développement **Descriptif du Projet :**

Dès la fin de l'année 2012, lors d'un comité de pilotage, le projet d'extension territoriale du RAM a été envisagé. Celui-ci doit permettre d'intégrer des communes qui n'ont pas la possibilité de créer leur propre Relais en raison d'un petit nombre d'assistantes maternelles et d'offrir le service correspondant aux administrés de leur territoire. Ce projet répond aux objectifs de la COG Etat/CNAF 2013-2017 dont le but est de renforcer l'accompagnement et la professionnalisation des assistants maternels et autres professionnels de l'accueil individuel. Ainsi, la branche Famille, qui souhaite favoriser la structuration et le développement des relais assistants maternels, a pour objectif un Ram pour 70 assistants maternels et l'amélioration de leur fréquentation. Elle souhaite développer l'implantation des Ram afin de mieux mailler le territoire et promouvoir ce réseau auprès des professionnels, notamment des assistants maternels, et auprès des parents. L'extension du RAM D'AIX EN PROVENCE à d'autres communes, à savoir Meyreuil et Ventabren (comptant 38 assistantes maternelles au total), répond à ce souhait de la CNAF et permet de mutualiser un animateur (EJE) supplémentaire à temps non complet (0,7 ETP, soit 24 heures 30) entre les trois communes. Cette extension devrait prendre effet au 1er janvier 2015.

Nom	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES		
Adresse	50 Place du Château de l'Horloge - 13 090 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	Association loi 1901		
Renseigner le nombre d'Equivalent Temps Plein de l'animatrice Ram pour toutes les communes sur lesquelles le Ram intervient	Nom de la Commune	Nb d'Etp	
	Commune ADX-EN-PROVENCE	1,57	% (donnée à renseigner)
	Commune MEYREUIL	0,08	% (donnée à renseigner)
	Commune VENTABREIN	0,05	% (donnée à renseigner)
	Total Nb Etp (Agrément PS)	1,70	

ActivitéDate prévisible d'ouverture : **En cas d'action nouvelle**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Durée de travail hebdomadaire		35	35	35	35	35
Nombre d'Etp agréé CAF		1	1	1,7	1,7	1,7
Qualification de(s) l'animateur(s)			EJE	EJE	EJE	EJE
Nombre d'Etp de secrétariat		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Abstraction faite des montants de charges supplémentives

Données financières	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Salaire chargé de la (les) animatrice(s)		51 693,54 €	59 033,00 €	88 872,00 €	88 949,00 €	88 949,00 €
Salaire chargé des secrétaires		48 978,66 €	19 677,00 €	52 177,00 €	58 700,00 €	58 700,00 €
Total Personnel		100 672,20 €	111 210,00 €	141 049,00 €	147 649,00 €	147 949,00 €
Autres charges		22 300,89 €	21 901,00 €	31 713,00 €	33 887,00 €	35 872,00 €
Charges supplémentives (fournir un état séparé du détail des charges commune par commune)		19 864,00 €	20 000,00 €	24 680,00 €	25 050,00 €	25 425,00 €
Total charges		142 837,09 €	153 111,00 €	197 442,00 €	206 586,00 €	209 246,00 €
Produits						
Participations Familiales		233,00 €	3 156,00 €	3 165,00 €	3 165,00 €	3 165,00 €
PSO CAF		23 211,00 €	22 790,00 €	43 503,00 €	45 677,00 €	47 962,00 €
PSO MSA		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Subventions		26 681,22 €	20 078,00 €	18 183,00 €	18 183,00 €	18 183,00 €
Subvention Municipalité Aix		63 000,00 €	63 000,00 €	75 204,00 €	81 804,00 €	81 804,00 €
Subvention Municipalité Meyreuil				5 668,00 €	5 668,00 €	5 668,00 €
Subvention Municipalité Ventabren				2 952,00 €	2 952,00 €	2 952,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		24 087,00 €	24 087,00 €	24 087,00 €	24 087,00 €	24 087,00 €
Charges supplémentives (fournir un état séparé du détail des charges commune par commune)		19 864,00 €	20 000,00 €	24 680,00 €	25 050,00 €	25 425,00 €
Total Produits		157 076,22 €	153 111,00 €	197 442,00 €	206 586,00 €	209 246,00 €
Prix de revient par acte		142 837,09	153 111,00	116 142,35	121 521,18	123 085,88

2015 Charges supplémentives Ville d'Aix 20 000,00€
 2015 Charges supplémentives Ville de Meyreuil 3 000,00€
 2015 Charges supplémentives Ville de Ventabren 1 680,00€

Puis augmentation de
 1,5 % par an

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental

Crèche

Multi accueil

Jardin d'enfants

Micro crèche

Descriptif du Projet :

Ouverture d'un MAC de 25 places (au 1^{er} novembre 2006 pour les enfants à partir de 18 mois) avec extension prévue en 2011 à 50 places.
Puis, déplacement dans des locaux municipaux en vue du regroupement avec le MAC Les Canailoux à compter du 7 mars 2011, nouvelle dénomination **AGORA (L')** (soit 50 places au total dont 25 dans CEJ, les places du MAC Les Canailoux faisant partie du stock)

Nom	OASIS (L') puis AGORA (L')		
Adresse	Boulevard du Clos Gabriel – 13 090 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G 2005 (MAC Les canailoux)	N-1 CEJ 3G 2013	N 2014	N+1 2015	N+2 2016	N+3 2017
Nombre de places contractualisées	25	52	52	52	52	52
Nombre de jours de fonctionnement	230	245	227	227	227	227
Amplitude ouverture par jour	11	11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 530	2 695	2 497	2 497	2 497	2 497
Capacité d'accueil retenue	63 250	139 722	129 822	129 822	129 822	129 822
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	59 719	135 193	107 500	108 500	109 500	110 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	59 719	135 193	107 500	108 500	109 500	110 000
Taux d'occupation	94,42%	96,76%	82,81%	83,58%	84,35%	84,73%

Données financières

	N-1 CEJ 1G 2005	N-1 CEJ 3G 2013	N 2014	N+1 2015	N+2 2016	N+3 2017
Charges						
Personnel		690 578,35 €	639 768,05 €	652 563,41 €	665 614,68 €	675 598,90 €
Autres charges		209 554,82 €	206 209,25 €	210 333,43 €	213 488,43 €	216 690,76 €
Total charges		900 133,17 €	845 977,30 €	862 896,84 €	879 103,11 €	892 289,66 €
Produits						
Participations Familiales		147 259,73 €	117 094,98 €	118 184,23 €	119 273,49 €	119 818,11 €
PSU/PSO CAF		464 608,84 €	372 030,02 €	375 490,77 €	378 951,51 €	380 681,89 €
PSU/PSO MSA		2 714,01 €				
Autres Subventions		53 850,95 €	54 352,30 €	66 721,84 €	78 378,11 €	89 289,66 €
Subvention Municipalité		279 350,00 €	302 500,00 €	302 500,00 €	302 500,00 €	302 500,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		947 783,53 €	845 977,30 €	862 896,84 €	879 103,11 €	892 289,66 €
Prix de revient par acte		6,66	7,87	7,95	8,03	8,11

Pour 2013 : 2 places en MAF reportons les données sur 2014-2017 Donc ça ne generera pas de flux sur le MAF

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

Ouverture d'un MAC de 40 places
(ouverture du MAC de 35 places en 12 septembre 2006 + 5 places supplémentaires le 27 août 2007 + 5 places supplémentaires en accueil familial à compter du 1^{er} septembre 2009)

Nom	BERLINGOT		
Adresse	2 chemin d'Antonelle – Quartier Célonny – 13090 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf.)

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : **Oui / Non** **A partir de quelle date :**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		40	45	45	45	45
Nombre de jours de fonctionnement		226	227	227	227	227
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an		2 486	2 497	2 497	2 497	2 497
Capacité d'accueil retenue		104 159	104 654	104 654	104 654	104 654
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		101 974	88 000	90 000	92 500	93 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés		101 974	88 000	90 000	92 500	93 500
Taux d'occupation		97,90%	84,09%	86,00%	88,39%	89,34%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
		2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		512 175,62 €	529 922,83 €	546 521,29 €	562 451,71 €	580 200,75 €
Autres charges		152 216,69 €	177 457,16 €	185 208,71 €	192 153,28 €	200 959,25 €
Total charges		664 392,31 €	707 380,00 €	731 730,00 €	754 605,00 €	781 160,00 €
Produits						
Participations Familiales		177 878,19 €	153 502,66 €	156 991,36 €	159 607,88 €	161 333,37 €
PSU/PSO CAF		283 052,27 €	246 897,34 €	252 508,64 €	256 717,12 €	264 091,63 €
PSU/PSO MSA		4 732,55 €				
Autres Subventions		40 658,68 €	34 580,00 €	49 830,00 €	65 880,00 €	83 335,00 €
Subvention Municipalité		257 026,00 €	272 400,00 €	272 400,00 €	272 400,00 €	272 400,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		763 347,69 €	707 380,00 €	731 730,00 €	754 605,00 €	781 160,00 €
Prix de revient par acte		6,52	8,04	8,13	8,16	8,35

En 2013 : 3 places en MAF sur 143 jours reportées sur les années 2014 à 2017 donc ne générera pas de flux
En effet les places de MAF ne sont pas retenues dans le CEJ car le MAF n'a jamais été inscrit au Contrat enfance de la commune

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

Déplacement du MAC Le Verseau puis « Le Petit Jardin » vers les locaux de l'ancien Centre socio-culturel La Provence avec création de 25 places supplémentaires										
Nom	LE PETIT JARDIN									
Adresse	Immeuble Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – Quartier Encagnane – 13090 Aix-en-Provence									
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	AIX EN PROVENCE									
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">... (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="text-align: center;">%</td> <td style="text-align: center;">(donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td>• (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td style="text-align: center;">%</td> <td style="text-align: center;">(donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td>• (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td style="text-align: center;">%</td> <td style="text-align: center;">(donnée à renseigner)</td> </tr> </table>	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	%	(donnée à renseigner)	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	%	(donnée à renseigner)	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	%	(donnée à renseigner)
... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	%	(donnée à renseigner)								
• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	%	(donnée à renseigner)								
• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	%	(donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf.)

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : **Oui / Non**

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées	15	40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement	230	226	227	227	227	227
Amplitude ouverture par jour	11	12	12	12	12	12
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 530	2 712	2 724	2 724	2 724	2 724
Capacité d'accueil retenue	37 950	108 480	108 960	108 960	108 960	108 960
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	35 309	99 889	93 125	94 500	95 000	96 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	35 309	99 889	93 125	94 500	95 000	96 000
Taux d'occupation	93,04%	92,08%	85,47%	86,73%	87,19%	88,11%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		559 699,26 €	562 393,25 €	578 641,11 €	590 213,93 €	604 595,39 €
Autres charges		138 865,17 €	141 010,08 €	145 412,21 €	152 569,40 €	159 857,94 €
Total charges		698 564,43 €	703 403,33 €	724 053,32 €	742 783,33 €	764 453,33 €
Produits						
Participations Familiales		143 480,72 €	133 764,90 €	135 739,95 €	136 458,15 €	137 894,55 €
PSU/PSO CAF		305 578,28 €	289 953,85 €	294 235,05 €	295 791,85 €	298 905,45 €
PSU/PSO MSA		6 766,15 €				
Autres Subventions		39 332,90 €	37 551,24 €	51 944,99 €	68 400,00 €	85 520,00 €
Subvention Municipalité		223 499,00 €	242 133,33 €	242 133,33 €	242 133,33 €	242 133,33 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		718 657,05 €	703 403,33 €	724 053,32 €	742 783,33 €	764 453,33 €
Prix de revient par acte		6,99	7,55	7,66	7,82	7,96

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Ouverture d'un MAC de 60 places à compter du 1^{er} avril 2009		
Nom	GRAINES D'ETOILES (LES)		
Adresse	Avenue François Arago – ZAC de la Duranne – 13857 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :**En cas d'action antérieure**

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).**En cas d'action nouvelle**

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé **Oui / Non****A partir de quelle date :**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées	60	60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement	164	226	228	228	228	228
Amplitude ouverture par jour	11	11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	1 804	2 486	2 508	2 508	2 508	2 508
Capacité d'accueil retenue	108 240	149 160	150 480	150 480	150 480	150 480
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	74 972	145 414	132 400	133 000	134 500	135 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	74 972	145 414	132 400	133 000	134 500	135 500
Taux d'occupation	69,26%	97,49%	87,99%	88,38%	89,38%	90,05%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		734 894,73 €	755 004,62 €	772 527,18 €	780 252,45 €	800 158,40 €
Autres charges		208 265,80 €	241 067,38 €	248 292,82 €	275 952,55 €	290 236,60 €
Total charges		943 160,53 €	996 072,00 €	1 020 820,00 €	1 056 205,00 €	1 090 395,00 €
Produits						
Participations Familiales		272 342,82 €	247 969,17 €	249 092,90 €	251 902,22 €	253 775,10 €
PSU/PSO CAF		385 168,69 €	354 450,83 €	356 057,10 €	360 072,78 €	362 749,90 €
PSU/PSO MSA		4 595,10 €				
Autres Subventions		61 185,35 €	30 452,00 €	52 470,00 €	81 030,00 €	110 670,00 €
Subvention Municipalité		335 245,00 €	363 200,00 €	363 200,00 €	363 200,00 €	363 200,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		1 058 536,96 €	996 072,00 €	1 020 820,00 €	1 056 205,00 €	1 090 395,00 €
Prix de revient par acte		6,49	7,52	7,68	7,85	8,05

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental
 Crèche
 Multi accueil
 Jardin d'enfants
 Micro crèche

Descriptif du Projet :

Fonctionnement du lieu :

- Public accueilli : familles vivant à Aix, enfants qui ont acquis la marche jusqu'à l'âge de 3 ans.
- Capacité d'accueil : 8 enfants et 10 enfants à partir de juin 2014
- 1) Jours et heures d'ouverture : jusqu'en juin 2014
 Lundi matin de 8h à 12h et lundi après midi de 13h30 à 17h30
 Mardi matin de 8h à 12h
 Jeudi matin de 8h à 12h
 Vendredi matin de 8h à 12h
- 2) Jours et heures d'ouverture : depuis le 1 Juin 2014 (31h d'ouverture)
 Lundi et jeudi de 8h à 17h30 avec repas
 Mardi, mercredi, vendredi 8h à 12h

• Conditions d'accueil : familles isolées en précarité, orientées par un partenaire prescripteur (PMI, CAF, Pôle Emploi, MDS...)
 • Restauration : 2 jours par semaine repas livrés en liaison froide, convention avec la cuisine centrale du CH Montperrin

Objectifs et projet du lieu :

- Proposer un mode de garde occasionnel
- Permettre aux parents d'envisager un retour à l'emploi
- Rompre l'isolement
- Soutien à la parentalité
- Socialisation de l'enfant

Les axes de travail de l'équipe s'orientent vers l'enfant et la famille.
 Les professionnelles de la halte garderie accompagnent donc l'enfant et son parent dans la séparation.
 L'objectif principal de cette action est que l'enfant puisse rentrer dans un processus de socialisation, c'est-à-dire qu'il puisse entrer en relation dans un nouvel environnement, qu'il soit capable de se construire « seul » (détaché de son parent), de découvrir ses propres capacités et tout l'intérêt que cela peut lui apporter. L'éveil par le jeu, la rencontre de l'Autre, l'autonomie, l'acquisition du langage, l'apprentissage des règles de vie au sein d'un groupe et d'un nouveau lieu.
 L'équipe mène un travail de soutien à la parentalité en accompagnant les parents dans leur nouveau quotidien et en prenant le relais dans la prise en charge de leur enfant. L'accueil à la halte garderie permet réellement de rompre l'isolement des familles et pour les parents de s'investir dans un processus d'épanouissement social (recherche d'emploi ou de formation, démarche de soins, moment de détente, rencontre et échange avec d'autres adultes...)

Nom	HALTE GARDERIE LE PETIT PANDA		
Adresse	Boulevard Maréchal JUIN 13090 AIX en PROVENCE		
Gestionnaire	CSC LA PROVENCE		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G 2005	N-1 CEJ 3G 2013	N 2014	N+1 2015	N+2 2016	N+3 2017
Nombre de places contractualisées		8	10	10	10	10
Nombre de jours de fonctionnement		139	161	174	172	173
Amplitude ouverture par jour		4,92	5,69	6,16	6,14	6,13
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	684	915,446	1071,84	1056,08	1060,5
Capacité d'accueil retenue	0	5 472	9 154	10 718	10 561	10 605
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		5 439	8 514	9 957	9 811	9 852
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	5 439	8 514	9 957	9 811	9 852
Taux d'occupation	#DIV/0!	99,40%	93,01 %	92,90%	92,90%	92,90%

Données financières

	N-1 CEJ 1G 2005	N-1 CEJ 3G 2013	N 2014	N+1 2015	N+2 2016	N+3 2017
Charges						
Personnel		32 259,01 €	56 293,00 €	69 319,58 €	70 705,97 €	72 120,09 €
Autres charges		13 730,98 €	10 364,10 €	8 065,14 €	8 226,44 €	8 390,97 €
Total charges		45 989,99 €	66 657,10 €	77 384,72 €	78 932,42 €	80 511,06 €
Produits						
Participations Familiales		1 881,20 €	3 873,71 €	4 530,61 €	4 464,08 €	4 482,68 €
PSU/PSO CAF		15 036,38 €	34 863,39 €	40 775,53 €	40 176,74 €	40 344,12 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions (1)			2 500,00 €	4 158,58 €	6 371,60 €	7 764,26 €
Fonds Publics et Territoires (Mape)		17 000,00 €	14 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Subvention Municipalité (1)		6 120,00 €	8 620,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		4 120,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Total Produits		44 157,58 €	66 657,10 €	77 384,72 €	78 932,42 €	80 511,06 €
Prix de revient par acte		8,46	7,83	7,77	8,05	8,17

(1) en 2014 = subvention CUCS (2500 € Ville d'Aix et 2500 € Etat)

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 60(dont heures facturées 148795) Crèche
- MAF 6 (dont heures facturées 5160) hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....									
Nom	POM D'HAPPY									
Adresse										
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE									
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; text-align: center;">... (re renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> </table>	... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner) (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner) (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		66	66	66	66	66
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2486	2508	2530	2530	2530
Capacité d'accueil retenue	0	164076	165528	166980	166980	166980
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		153 410	134 028	136 709	140 810	146 442
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)		545				
Nb total d'actes payés	0	153955	134028	136708,56	140809,8168	146442,209472
Taux d'occupation	#DIV/0 !	93,83%	80,97%	81,87%	84,33%	87,70%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		803 528,62 €	742 511,34 €	757 361,57 €	772 508,80 €	787 958,97 €
Autres charges		228 093,29 €	257 463,33 €	262 612,60 €	266 551,79 €	270 550,06 €
Total charges		1 031 621,91 €	999 974,67 €	1 019 974,16 €	1 039 060,58 €	1 058 509,04 €
Produits						
Participations Familiales		211 568,00 €	182 880,76 €	186 538,38 €	192 134,53 €	199 819,91 €
PSU/PSO CAF		489 996,58 €	426 946,64 €	440 953,92 €	454 182,53 €	472 349,83 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		55 358,85 €	10 933,28 €	9 189,87 €	9 451,52 €	3 047,29 €
Subvention Municipalité		368 772,00 €	364 693,99 €	368 772,00 €	368 772,00 €	368 772,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		13 740,00 €	14 520,00 €	14 520,00 €	14 520,00 €	14 520,00 €
Total Produits		1 139 435,43 €	999 974,67 €	1 019 974,16 €	1 039 060,58 €	1 058 509,04 €
Prix de revient par acte		6,70	7,46	7,46	7,38	7,23

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....		
Nom	LA RIBAMBELLE		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2486	2508	2530	2530	2530
Capacité d'accueil retenue	0	149160	150480	151800	151800	151800
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		152042	131 946	134 585	136 604	137 970
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	152042	131946	134585	136604	137970
Taux d'occupation	#DIV/0 !	101,93%	87,68%	88,66%	89,99%	90,89%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		811 777,91 €	749 742,22 €	764 737,06 €	780 031,81 €	795 632,44 €
Autres charges		201 150,24 €	237 836,42 €	241 403,97 €	245 025,03 €	248 700,40 €
Total charges		1 012 928,15 €	987 578,64 €	1 006 141,03 €	1 025 056,83 €	1 044 332,84 €
Produits						
Participations Familiales		218 918,60 €	188 682,78 €	192 456,44 €	195 343,28 €	197 296,71 €
PSU/PSO CAF		473 254,55 €	411 671,52 €	425 288,35 €	431 667,67 €	435 984,35 €
PSU/PSO MSA		921,50 €				
Autres Subventions		48 804,07 €	11 345,21 €	5 263,54 €	9 364,17 €	18 615,26 €
Subvention Municipalité		335 245,00 €	362 679,13 €	369 932,71 €	375 481,70 €	379 236,52 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		13 740,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €
Total Produits		1 090 883,72 €	987 578,64 €	1 006 141,03 €	1 025 056,83 €	1 044 332,84 €
Prix de revient par acte		6,66	7,48	7,48	7,50	7,57

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	BABY SYMPHONIE		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2486	2508	2530	2530	2530
Capacité d'accueil retenue	0	99440	100320	101200	101200	101200
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		95336	88 498	91 595	93 427	95 296
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	95336	88498	91595	93427	95296
Taux d'occupation	#DIV/0 !	95,87%	88,22%	90,51%	92,32%	94,17%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		509 080,66 €	488 470,24 €	498 239,64 €	508 204,44 €	518 368,53 €
Autres charges		132 245,92 €	183 744,35 €	186 500,52 €	189 298,02 €	192 137,49 €
Total charges		641 326,58 €	672 214,59 €	684 740,16 €	697 502,46 €	710 506,02 €
Produits						
Participations Familiales		148 934,99 €	138 941,86 €	143 804,83 €	146 680,92 €	149 614,54 €
PSU/PSO CAF		285 237,64 €	263 724,04 €	276 618,20 €	282 150,56 €	287 793,57 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		30 439,98 €	18 837,72 €	8 767,95 €	9 420,55 €	11 342,97 €
Subvention Municipalité		223 499,00 €	241 910,97 €	246 749,19 €	250 450,43 €	252 954,93 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		9 156,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
Total Produits		697 267,61 €	672 214,59 €	684 740,16 €	697 502,46 €	710 506,02 €
Prix de revient par acte		6,73	7,60	7,48	7,47	7,46

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....		
Nom	L'ILE AUX ENFANTS		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	149 160	150 480	151 800	151 800	151 800
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		147 067	130 478	135 045	137 746	140 501
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	147 067	130 478	135 045	137 746	140 501
Taux d'occupation	#DIV/0 !	98,60%	86,71%	88,96%	90,74%	92,56%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		783 621,56 €	743 088,48 €	757 950,25 €	773 109,25 €	788 571,44 €
Autres charges		215 475,12 €	239 720,60 €	245 713,62 €	249 399,32 €	253 140,31 €
Total charges		999 096,68 €	982 809,08 €	1 003 663,86 €	1 022 508,57 €	1 041 711,75 €
Produits						
Participations Familiales		213 869,36 €	189 193,10 €	195 814,86 €	199 731,16 €	203 725,78 €
PSU/PSO CAF		453 420,19 €	404 481,80 €	424 040,45 €	432 521,26 €	441 171,69 €
PSU/PSO MSA		2 663,35 €				
Autres Subventions		48 519,55 €	13 067,73 €	484,77 €	1 380,52 €	4 181,89 €
Subvention Municipalité		335 245,00 €	362 866,45 €	370 123,78 €	375 675,64 €	379 432,39 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		13 740,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €
Total Produits		1 067 457,45 €	982 809,08 €	1 003 663,86 €	1 022 508,57 €	1 041 711,75 €
Prix de revient par acte		6,79	7,53	7,43	7,42	7,41

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 30 (dont heures facturées 75062) Crèche
- MAF 4 (dont heures facturées 1688) hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	LES CONTINES		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		34	34	34	34	34
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	84 524	85 272	86 020	86 020	86 020
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		76 750	73 980	76 569	78 101	79 663
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	76 750	73 980	76 569	78 101	79 663
Taux d'occupation	#DIV/0 !	90,80%	86,76%	89,01%	90,79%	92,61%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		436 067,13 €	412 741,63 €	420 996,46 €	429 416,39 €	438 004,72 €
Autres charges		119 331,07 €	144 260,23 €	148 588,04 €	150 816,86 €	153 079,11 €
Total charges		555 398,20 €	557 001,86 €	569 584,50 €	580 233,25 €	591 083,83 €
Produits						
Participations Familiales		122 500,53 €	115 173,60 €	119 204,68 €	121 588,77 €	124 020,54 €
PSU/PSO CAF		226 853,94 €	221 435,40 €	232 248,41 €	236 893,38 €	241 631,25 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		23 353,78 €	7 288,54 €	914,61 €	1 388,24 €	2 940,35 €
Subvention Municipalité		201 141,00 €	205 624,32 €	209 736,81 €	212 882,86 €	215 011,69 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		6 864,00 €	7 480,00 €	7 480,00 €	7 480,00 €	7 480,00 €
Total Produits		580 713,25 €	557 001,86 €	569 584,50 €	580 233,25 €	591 083,83 €
Prix de revient par acte		7,24	7,53	7,44	7,43	7,42

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

MACMAF

MAC 15 (dont heures facturées 37094)

MAF 2 (dont heures facturées 0)

Halte garderie Parental Crèche Multi accueil Jardin d'enfants Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	TOM POUCE		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après : (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		17	17	17	17	17
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	42 262	42 636	43 010	43 010	43 010
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		37 094	34 101	35 295	36 000	36 720
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	37 094	34 101	35 295	36 000	36 720
Taux d'occupation	#DIV/0 !	87,77%	79,98%	82,06%	83,70%	85,38%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		259 107,43 €	256 283,20 €	261 408,86 €	266 637,04 €	271 969,78 €
Autres charges		69 973,78 €	75 375,72 €	77 636,99 €	78 801,55 €	79 983,57 €
Total charges		329 081,21 €	331 658,92 €	339 045,86 €	345 438,59 €	351 953,35 €
Produits						
Participations Familiales		30 815,11 €	28 303,83 €	29 294,46 €	29 880,35 €	30 477,96 €
PSU/PSO CAF		138 520,32 €	126 855,72 €	132 707,45 €	135 361,60 €	138 068,83 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		17 172,81 €	25 300,79 €	22 896,19 €	23 792,77 €	25 476,05 €
Subvention Municipalité		98 974,00 €	147 458,58 €	150 407,75 €	152 663,87 €	154 190,51 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		3 994,49 €	3 740,00 €	3 740,00 €	3 740,00 €	3 740,00 €
Total Produits		289 476,73 €	331 658,92 €	339 045,86 €	345 438,59 €	351 953,35 €
Prix de revient par acte		8,87	9,73	9,61	9,60	9,58

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....									
Nom	CALIN CALINE									
Adresse										
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE									
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; text-align: center;">... (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> </table>	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	99 440	100 320	101 200	101 200	101 200
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		95 199	89 085	92 203	94 047	95 928
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	95 199	89 085	92 203	94 047	95 928
Taux d'occupation	#DIV/0 !	95,74%	88,80%	91,11%	92,93%	94,79%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		541 338,47 €	534 216,18 €	544 900,50 €	555 798,51 €	566 914,48 €
Autres charges		145 275,85 €	171 009,27 €	176 139,55 €	178 781,64 €	181 463,37 €
Total charges		686 614,32 €	705 225,45 €	721 040,05 €	734 580,15 €	748 377,85 €
Produits						
Participations Familiales		168 395,15 €	158 571,30 €	164 121,30 €	167 403,72 €	170 751,80 €
PSU/PSO CAF		264 104,45 €	246 765,45 €	259 090,36 €	264 272,17 €	269 557,61 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		30 406,92 €	22 914,43 €	15 490,64 €	16 463,44 €	18 851,21 €
Subvention Municipalité		223 499,00 €	268 174,27 €	273 537,76 €	277 640,82 €	280 417,23 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		9 156,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
Total Produits		695 561,52 €	705 225,45 €	721 040,05 €	734 580,15 €	748 377,85 €
Prix de revient par acte		7,21	7,92	7,82	7,81	7,80

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 50 (dont heures facturées 120866) Crèche
- MAF 6 (dont heures facturées 6454) Hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailier l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	LES ENFANTS DU WALLON		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après : (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf)

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		56	56	56	56	56
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	139 216	140 448	141 680	141 680	141 680
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		127 420	115 012	119 037	121 418	123 847
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	127 420	115 012	119 037	121 418	123 847
Taux d'occupation	#DIV/0 !	91,53%	81,89%	84,02%	85,70%	87,41%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		681 854,28 €	694 434,85 €	708 323,55 €	722 490,02 €	736 939,82 €
Autres charges		176 267,57 €	171 451,52 €	176 595,07 €	179 243,99 €	181 932,65 €
Total charges		858 121,85 €	865 886,37 €	884 918,61 €	901 734,01 €	918 872,47 €
Produits						
Participations Familiales		152 270,36 €	137 138,85 €	141 938,71 €	144 777,48 €	147 673,03 €
PSU/PSO CAF		428 060,01 €	386 165,75 €	404 443,05 €	412 531,91 €	420 782,55 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		37 849,11 €	9 651,50 €	-805,62 €	176,80 €	2 849,80 €
Subvention Municipalité		296 112,00 €	320 610,27 €	327 022,48 €	331 927,81 €	335 247,09 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		11 448,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €
Total Produits		925 739,48 €	865 886,37 €	884 918,61 €	901 734,01 €	918 872,47 €
Prix de revient par acte		6,73	7,53	7,43	7,43	7,42

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 35 (dont heures facturées 88044) Crèche
- MAF 2 (dont heures facturées 3361) hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détaillez l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	LES BOUT'CHOUS		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf)

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		37	37	37	37	37
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	91 982	92 796	93 610	93 610	93 610
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		91 405	84 012	86 952	88 691	90 465
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	91 405	84 012	86 952	88 691	90 465
Taux d'occupation	#DIV/0 !	99,37%	90,53%	92,89%	94,75%	96,64%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		492 157,32 €	458 883,01 €	468 060,67 €	477 421,88 €	486 970,32 €
Autres charges		132 184,80 €	154 345,83 €	162 476,20 €	164 913,35 €	167 387,05 €
Total charges		624 342,12 €	613 228,84 €	630 536,88 €	642 335,23 €	654 357,37 €
Produits						
Participations Familiales		141 596,55 €	128 542,10 €	133 041,07 €	135 701,89 €	138 415,93 €
PSU/PSO CAF		263 124,99 €	253 712,50 €	266 070,53 €	271 391,94 €	276 819,78 €
PSU/PSO MSA		11 850,25 €				
Autres Subventions		25 069,98 €	7 264,82 €	3 404,46 €	3 922,37 €	5 570,84 €
Subvention Municipalité		206 735,00 €	215 569,42 €	219 880,81 €	223 179,02 €	225 410,81 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		8 016,00 €	8 140,00 €	8 140,00 €	8 140,00 €	8 140,00 €
Total Produits		656 392,77 €	613 228,84 €	630 536,88 €	642 335,23 €	654 357,37 €
Prix de revient par acte		6,83	7,30	7,25	7,24	7,23

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détaillez l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	L'ATELIER		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		30	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	74 580	75 240	75 900	75 900	75 900
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		68 663	69 651	72 089	73 531	75 001
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	68 663	69 651	72 089	73 531	75 001
Taux d'occupation	#DIV/0 !	92,07%	92,57%	94,98%	96,88%	98,82%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		485 120,56 €	451 472,08 €	460 501,52 €	469 711,55 €	479 105,78 €
Autres charges		99 875,75 €	117 930,30 €	121 468,21 €	123 290,23 €	125 139,59 €
Total charges		584 996,31 €	569 402,38 €	581 969,73 €	593 001,78 €	604 245,37 €
Produits						
Participations Familiales		100 133,12 €	101 690,46 €	105 249,63 €	107 354,62 €	109 501,71 €
PSU/PSO CAF		210 872,03 €	215 221,59 €	225 637,90 €	230 150,65 €	234 753,67 €
PSU/PSO MSA		2 122,60 €				
Autres Subventions		25 356,03 €	7 888,63 €	1 720,47 €	2 493,35 €	4 522,80 €
Subvention Municipalité		167 610,00 €	238 001,70 €	242 761,73 €	246 403,16 €	248 867,19 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		6 864,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
Total Produits		512 957,78 €	569 402,38 €	581 969,73 €	593 001,78 €	604 245,37 €
Prix de revient par acte		8,52	8,18	8,07	8,06	8,06

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détaillez l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....									
Nom	L'AQUARELLE									
Adresse										
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE									
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; border-bottom: 1px solid black;">..... (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="width: 30%; border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center; font-size: small;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: center; font-size: small;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: center; font-size: small;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> </table> (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
..... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf.)

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		50	50	50	50	50
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	124 300	125 400	126 500	126 500	126 500
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		117 168	113 579	117 554	119 905	122 303
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	117 168	113 579	117 554	119 905	122 303
Taux d'occupation	#DIV/0 !	94,26%	90,57%	92,93%	94,79%	96,68%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		637 290,92 €	625 144,28 €	640 772,89 €	653 588,34 €	666 660,11 €
Autres charges		158 515,92 €	171 810,85 €	183 901,39 €	190 918,43 €	198 555,17 €
Total charges		795 806,84 €	796 955,13 €	824 674,28 €	844 506,78 €	865 215,28 €
Produits						
Participations Familiales		199 371,90 €	191 948,51 €	198 666,71 €	202 640,04 €	206 692,84 €
PSU/PSO CAF		330 532,72 €	324 835,94 €	340 907,37 €	347 725,52 €	354 680,03 €
PSU/PSO MSA		3 551,90 €				
Autres Subventions		74 348,79 €	23 350,45 €	23 363,57 €	28 643,54 €	35 799,75 €
Subvention Municipalité		279 360,00 €	245 820,23 €	250 736,63 €	254 497,68 €	257 042,66 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		11 448,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Total Produits		898 613,31 €	796 955,13 €	824 674,28 €	844 506,78 €	865 215,28 €
Prix de revient par acte		6,79	7,02	7,02	7,04	7,07

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 40 (dont heures facturées 99133) Crèche
- MAF 3 (dont heures facturées 6415) hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....									
Nom	F.DOLTO									
Adresse										
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE									
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; text-align: center;">... (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> </table>	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner) (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		43	43	43	43	43
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	106 898	107 844	108 790	108 790	108 790
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		105 548	96 746	100 132	102 135	104 177
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	105 548	96 746	100 132	102 135	104 177
Taux d'occupation	#DIV/0 !	98,74%	89,71%	92,04%	93,88%	95,76%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		569 601,66 €	539 028,03 €	549 808,59 €	560 804,76 €	572 020,86 €
Autres charges		143 730,77 €	179 756,84 €	185 149,55 €	187 926,79 €	190 745,69 €
Total charges		713 332,43 €	718 784,87 €	734 958,14 €	748 731,55 €	762 766,55 €
Produits						
Participations Familiales		180 167,07 €	160 479,15 €	166 095,92 €	169 417,84 €	172 806,20 €
PSU/PSO CAF		298 739,68 €	279 715,15 €	293 510,46 €	299 380,67 €	305 368,29 €
PSU/PSO MSA		1 657,85 €				
Autres Subventions		28 598,52 €	9 076,28 €	636,38 €	1 238,83 €	3 205,52 €
Subvention Municipalité		240 251,00 €	260 054,29 €	265 255,38 €	269 234,21 €	271 926,55 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		9 156,00 €	9 460,00 €	9 460,00 €	9 460,00 €	9 460,00 €
Total Produits		758 570,12 €	718 784,87 €	734 958,14 €	748 731,55 €	762 766,55 €
Prix de revient par acte		6,76	7,43	7,34	7,33	7,32

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	PIROUETTE		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		25	25	25	25	25
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	62 150	62 700	63 250	63 250	63 250
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		58 771	54 810	56 728	57 863	59 020
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	58 771	54 810	56 728	57 863	59 020
Taux d'occupation	#DIV/0 !	94,56%	87,42%	89,69%	91,48%	93,31%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		344 838,23 €	333 842,59 €	340 519,44 €	347 329,83 €	354 276,43 €
Autres charges		96 776,58 €	107 692,63 €	110 923,41 €	112 587,26 €	114 276,07 €
Total charges		441 614,81 €	441 535,22 €	451 442,85 €	459 917,09 €	468 552,50 €
Produits						
Participations Familiales		88 981,83 €	82 215,00 €	85 092,53 €	86 794,38 €	88 530,26 €
PSU/PSO CAF		177 371,72 €	167 170,50 €	175 290,60 €	178 796,41 €	182 372,34 €
PSU/PSO MSA		1 506,90 €				
Autres Subventions		20 579,09 €	26 752,43 €	22 464,49 €	23 284,64 €	24 952,81 €
Subvention Municipalité		139 694,00 €	159 897,29 €	163 095,24 €	165 541,66 €	167 197,08 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		5 724,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Total Produits		433 857,54 €	441 535,22 €	451 442,85 €	459 917,09 €	468 552,50 €
Prix de revient par acte		7,51	8,06	7,96	7,95	7,94

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	PIN D'EPICES		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		13,5	13,5	13,5	13,5	13,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	3 051	3 078	3 105	3 105	3 105
Capacité d'accueil retenue	0	107 350	107 350	107 350	107 350	107 350
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		84 855	84 938	87 911	89 669	91 462
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	84 855	84 938	87 911	89 669	91 462
Taux d'occupation	#DIV/0 !	79,05%	79,12%	81,89%	83,53%	85,20%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		589 146,80 €	540 413,24 €	551 221,50 €	562 245,93 €	573 490,85 €
Autres charges		123 071,94 €	153 568,97 €	158 176,04 €	160 548,68 €	162 956,91 €
Total charges		712 218,74 €	693 982,21 €	709 397,54 €	722 794,61 €	736 447,76 €
Produits						
Participations Familiales		140 260,83 €	140 997,08 €	145 931,98 €	148 850,62 €	151 827,63 €
PSU/PSO CAF		246 414,60 €	245 470,82 €	257 578,73 €	262 730,31 €	267 984,91 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		45 496,33 €	13 133,00 €	5 793,90 €	6 751,36 €	9 216,27 €
Subvention Municipalité		223 499,00 €	285 581,31 €	291 292,94 €	295 662,33 €	298 618,95 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		9 156,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
Total Produits		664 826,76 €	693 982,21 €	709 397,54 €	722 794,61 €	736 447,76 €
Prix de revient par acte		8,39	8,17	8,07	8,06	8,05

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....									
Nom	LE TIPI									
Adresse										
Gestionnaire	LPCR DSP AIX									
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE									
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; border-bottom: 1px solid black;">..... (re renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</td> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;">..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">% (donnée à renseigner)</td> </tr> </table> (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner) (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner) (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
..... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								
..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)								

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		29	29	29	29	29
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	72 094	72 732	73 370	73 370	73 370
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		69 135	65 427	67 717	69 071	70 453
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	69 135	65 427	67 717	69 071	70 453
Taux d'occupation	#DIV/0 !	95,90%	89,96%	92,30%	94,14%	96,02%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		461 296,89 €	447 794,85 €	456 750,75 €	465 885,76 €	475 203,48 €
Autres charges		96 328,24 €	131 276,13 €	135 214,41 €	137 242,63 €	139 301,27 €
Total charges		557 625,13 €	579 070,98 €	591 965,16 €	603 128,39 €	614 504,75 €
Produits						
Participations Familiales		120 888,37 €	113 842,85 €	117 827,35 €	120 183,90 €	122 587,57 €
PSU/PSO CAF		187 827,95 €	183 849,87 €	192 993,29 €	196 853,16 €	200 790,22 €
PSU/PSO MSA		5 907,00 €				
Autres Subventions		20 699,64 €	14 429,55 €	8 984,43 €	9 944,55 €	12 282,50 €
Subvention Municipalité		162 035,00 €	260 568,71 €	265 780,08 €	269 766,79 €	272 464,45 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		6 636,00 €	6 380,00 €	6 380,00 €	6 380,00 €	6 380,00 €
Total Produits		503 993,96 €	579 070,98 €	591 965,16 €	603 128,39 €	614 504,75 €
Prix de revient par acte		8,07	8,85	8,74	8,73	8,72

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- MACMAF Halte garderie Parental
- MAC 40 (dont heures facturées 99493) Crèche
- MAF 6 (dont heures facturées 9739) hors CEJ Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes.....).....		
Nom	CACHE CACHE		
Adresse			
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ	VILLE D'AIX EN PROVENCE		
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé : Oui / Non A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées		46	46	46	46	46
Nombre de jours de fonctionnement		226	228	230	230	230
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 486	2 508	2 530	2 530	2 530
Capacité d'accueil retenue	0	114 356	115 368	116 380	116 380	116 380
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		109 232	99 611	103 097	105 159	107 263
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	109 232	99 611	103 097	105 159	107 263
Taux d'occupation	#DIV/0 !	95,52%	86,34%	88,59%	90,36%	92,17%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		565 846,66 €	528 815,17 €	544 679,63 €	555 573,22 €	566 684,68 €
Autres charges		150 117,08 €	170 042,06 €	181 643,32 €	184 367,97 €	187 133,49 €
Total charges		715 963,74 €	698 857,23 €	726 322,95 €	739 941,19 €	753 818,17 €
Produits						
Participations Familiales		197 424,96 €	178 845,01 €	185 104,59 €	188 806,68 €	192 582,81 €
PSU/PSO CAF		300 089,92 €	274 385,04 €	288 112,41 €	293 874,66 €	299 752,15 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		26 269,45 €	6 167,71 €	9 059,69 €	9 704,70 €	11 553,70 €
Subvention Municipalité		257 026,00 €	229 339,47 €	233 926,26 €	237 435,15 €	239 809,50 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		14 963,12 €	10 120,00 €	10 120,00 €	10 120,00 €	10 120,00 €
Total Produits		795 773,45 €	698 857,23 €	726 322,95 €	739 941,19 €	753 818,17 €
Prix de revient par acte		6,55	7,02	7,05	7,04	7,03

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

Détailier l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....

Nom	MAC LES LIERRES		
Adresse	Résidence Les Lierres – Bâtiment B2 – Chemin du Coton Rouge – 13 100 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	association		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	AIX-EN-PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées	30	30	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement	233	224	226	225	227	226
Amplitude ouverture par jour	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	2447	2 352	2 373	2 363	2 384	2 373
Capacité d'accueil retenue	73410	70 560	71 190	70 875	71 505	71 190
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	61642	56 824	57 000	56 700	57 204	56 952
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)		74				
Nb total d'actes payés	61642	56 898	57 000	56 700	57 204	56 952
Taux d'occupation	83,97%	80,64%	80,07%	80,00%	80,00%	80,00%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		361 909,00 €	343 014,00 €	346 444,00 €	349 908,00 €	353 407,00 €
Autres charges		99 544,00 €	103 125,00 €	84 868,00 €	85 717,00 €	86 574,00 €
Total charges		461 453,00 €	446 139,00 €	431 312,00 €	435 625,00 €	439 981,00 €
Produits						
Participations Familiales		65 048,00 €	70 808,00 €	65 772,00 €	67 071,00 €	67 071,00 €
PSU/PSO CAF		194 527,00 €	211 873,00 €	197 316,00 €	201 216,00 €	201 216,00 €
PSU/PSO MSA		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Subventions		26 197,00 €	36 173,00 €	24 824,00 €	23 938,24 €	35 598,04 €
Subvention Municipalité		135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		10 600,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	
Total Produits		431 372,00 €	462 254,00 €	431 312,00 €	435 625,00 €	439 981,00 €
Prix de revient par acte		8,11	7,83	7,61	7,62	7,73

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

Nom	Jardin d'Enfants Pagnol		
Adresse	Avenue Armée d'Afrique Ecole Pagnol – 13 100 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	association Centre social JP Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	AIX-EN-PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places contractualisées	50	50	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement	90	82	87	87	87	87
Amplitude ouverture par jour	10,5	10,5	10	10	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	945	861	870	870	870	870
Capacité d'accueil retenue	47250	43 050	26 100	26 100	26 100	26 100
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	17340	15 587	24 148	24 148	24 148	24 148
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	22977	15 954				
Nb total d'actes payés	40317	31 541	24 148	24 148	24 148	24 148
Taux d'occupation	85,33%	73,27%	92,52%	92,52%	92,52%	92,52%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		130 811,70 €	101 232,00 €	103 256,64 €	105 321,77 €	107 428,21 €
Autres charges		68 977,52 €	31 536,00 €	32 166,72 €	32 810,05 €	33 466,26 €
Total charges		199 789,22 €	132 768,00 €	135 423,36 €	138 131,83 €	140 894,46 €
Produits						
Participations Familiales		22 532,25 €	36 138,31 €	36 138,31 €	36 138,31 €	36 138,31 €
PSU/PSO CAF		63 476,07 €	56 592,80 €	56 592,80 €	56 592,80 €	56 592,80 €
PSU/PSO MSA						
Autres Subventions		85 435,86 €	10 136,89 €	12 792,25 €	15 500,72 €	18 263,35 €
Subvention Municipalité		21 500,00 €	21 500,00 €	21 500,00 €	21 500,00 €	21 500,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		7 000,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
Total Produits		199 944,18 €	40 036,89 €	42 692,25 €	45 400,72 €	48 163,35 €
Prix de revient par acte		6,33	5,50	5,61	5,72	5,83

FICHE ACTION : Lieu d'Accueil Enfants-Parents ou Ludothèque

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil : LAEP

Ludothèque

Descriptif du Projet :

Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....

Nom	LAEP La Maison du Soleil		
Adresse	Logirel Bat CI Jas de Bouffan		
Gestionnaire	Aix en Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'heures d'ouverture	280	299				
Nombre d'agents						
Equivalents temps plein						
Qualifications						

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		857,84 €				
Autres charges		18 362,60 €				
Total charges		19 220,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits						
Participations Familiales		200,00 €				
PSO CAF		5 764,72 €				
PSO MSA						
Autres Subventions		8 404,12 €				
Subvention Municipalité		6 746,00 €				
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		21 114,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix de revient par acte		64,28	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !

FICHE ACTION : Lieu d'Accueil Enfants-Parents ou Ludothèque

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil : LAEP
Ludothèque

Descriptif du Projet :

Détailler l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....

Nom	LAEP La Souris Verte		
Adresse	Place Romée de Villeneuve		
Gestionnaire	Aix en Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action nouvelle**

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'heures d'ouverture	188	180				
Nombre d'agents						
Equivalents temps plein						
Qualifications						

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		11 428,30 €				
Autres charges		4 613,16 €				
Total charges		16 041,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits						
Participations Familiales						
PSO CAF		3 916,80 €				
PSO MSA						
Autres Subventions		2 500,00 €				
Subvention Municipalité		5 520,00 €				
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		11 936,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix de revient par acte		89,12	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH des Florales fonctionne depuis septembre 2011. Il est situé dans des locaux dédiés. Les enfants sont accueillis également dans l'école maternelle des Florales à proximité. L'agrément DDCS est de 80 enfants dont 30 moins de 6 ans. Il est ouvert de 8H à 18H les mercredis, petites et grandes vacances. Il propose des activités et des sorties adaptées à l'épanouissement et au rythme de l'enfant.

Nom	ALSH DES FLORALIES		
Adresse	3 rue du docteur Cartotto, Beauville 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	CPCV Sud Est la Pinette 13090 Aix		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	<ul style="list-style-type: none"> (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire) 		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

	(renseigné par la Caf).
sept.-11	

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		80	80	80	80	80
Nombre de jours de fonctionnement		103	110	110	110	110
Amplitude ouverture par jour		10	10	10	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1030	1100	1100	1100	1100
Capacité d'accueil retenue		60192	60192	60192	60192	60192
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		18696	21554	21554	21554	21554
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		31992	32338	32338	32338	32338
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	50688	53892	53892	53892	53892
Taux d'occupation	#DIV/0 !	84,21%	89,53%	89,53%	89,53%	89,53%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €
Autres charges		136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €
Total charges		265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €
Produits						
Participations Familiales		68 193,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €
PSO CAF		25 206,06 €	28 562,76 €	29 640,60 €	31 257,36 €	32 874,12 €
PSO MSA						
Autres Subventions		40 418,00 €	25 689,20 €	25 831,36 €	26 044,60 €	26 257,84 €
Subvention Municipalité		139 800,00 €	143 430,00 €	142 210,00 €	140 380,00 €	138 550,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		273 617,06 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €
Prix de revient par acte		5,25	4,93	4,93	4,93	4,93

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH du Château de l'Horloge a été renommé Henri Wallon. Le CPCV a repris la gestion de l'ALSH le 30 janvier 2013. Il peut accueillir 80 enfants jusqu'à 12 ans dont 44 de moins de 6 ans dans les locaux du groupe scolaire Henri Wallon qui abritait déjà un ALSH scolaire il y a quelques années. Il est ouvert de 8 à 18 heures les mercredis, petites et grandes vacances. il vise l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société à travers des apprentissages et des activités culturelles et ludiques.

Nom	ALSH CHÂTEAU DE L'HORLOGE / HENRI WALLON		
Adresse	Ecole maternelle Henri Wallon rue Hugo Ely 13090 Aix-en-Pce		
Gestionnaire	CPCV Sud Est		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

 (renseigné par la Caf).
En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

mars-12

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		56	80	80	80	80
Nombre de jours de fonctionnement		88	96	96	96	96
Amplitude ouverture par jour		10	10	10	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	880	960	960	960	960
Capacité d'accueil retenue		38656	38656	38656	38656	38656
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		15523	16492	16800	16800	16800
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		19832	18027	20100	20100	20100
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	35355	34519	36900	36900	36900
Taux d'occupation	#DIV/0 !	91,46%	89,30%	95,46%	95,46%	95,46%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		71 502,10 €	75 500,10 €	75 500,10 €	75 500,10 €	75 500,10 €
Autres charges		72 707,14 €	58 607,14 €	58 607,14 €	58 607,14 €	58 607,14 €
Total charges		144 209,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €
Produits						
Participations Familiales		35 029,57 €	36 070,00 €	36 070,00 €	36 070,00 €	36 070,00 €
PSO CAF		17 555,69 €	22 768,80 €	23 628,00 €	24 916,80 €	26 205,60 €
PSO MSA						
Autres Subventions		23 164,90 €	9 638,44 €	8 779,24 €	7 490,44 €	6 201,64 €
Subvention Municipalité		60 200,00 €	65 630,00 €	65 630,00 €	65 630,00 €	65 630,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		135 950,16 €	134 107,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €
Prix de revient par acte		4,08	3,89	3,63	3,63	3,63

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 80 enfants de 3 à 17 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 17H et pendant les vacances de 8h à 17h sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification LEA. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques et des sorties, sont proposées aux enfants.

Nom	ALSH Jabir		
Adresse	Ecole Joseph d'Arbaud Jas de Bouffan Aix		
Gestionnaire	Association Jabir		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places	80	80	80	80	80	80
Nombre de jours de fonctionnement	80	77	85	85	85	85
Amplitude ouverture par jour	8	8	8	8	8	8
Nombre d'heures d'ouverture par an	640	616	680	680	680	680
Capacité d'accueil retenue	36280	38664	38664	38664	38664	38664
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans	5664	10296	13954	13954	13954	13954
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans	20876	23000	16040	16040	16040	16040
Total Nb d'actes ouvrant droit	26540	33296	29994	29994	29994	29994
Taux d'occupation	73,15%	86,12%	77,58%	77,58%	77,58%	77,58%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		85 397,00 €	90 064,00 €	90 064,00 €	90 064,00 €	90 064,00 €
Autres charges		34 410,00 €	37 267,66 €	37 267,66 €	37 267,66 €	37 267,66 €
Total charges		119 807,00 €	127 331,66 €	127 331,66 €	127 331,66 €	127 331,66 €
Produits						
Participations Familiales		16 645,00 €	16 750,00 €	16 750,00 €	16 750,00 €	16 750,00 €
PSO CAF		16 648,00 €	15 896,82 €	16 496,70 €	17 396,52 €	18 296,34 €
PSO MSA						
Autres Subventions		59 700,00 €	53 960,84 €	53 360,96 €	52 461,14 €	51 561,32 €
Subvention Municipalité		30 194,00 €	40 724,00 €	40 724,00 €	40 724,00 €	40 724,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		123 187,00 €	127 331,66 €	127 331,66 €	127 331,66 €	127 331,66 €
Prix de revient par acte		3,60	4,25	4,25	4,25	4,25

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 120 enfants de 3 à 11 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée de 3€ à 100€. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH DURANNE		
Adresse	Groupe scolaire De Gennes avenue du Jas des vaches La Duranne		
Gestionnaire	Centre socioculturel Jean-Paul Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		120	120	120	120	120
Nombre de jours de fonctionnement		100	100	100	100	100
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1100	1100	1100	1100	1100
Capacité d'accueil retenue		99686	99686	99686	99686	99686
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		30866	37500	37000	37000	37000
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		28945	31395	35710	35710	35710
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	59811	68895	72710	72710	72710
Taux d'occupation	#DIV/0 !	60,00%	69,11%	72,94%	72,94%	72,94%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		179 189,30 €	179 189,30 €	179 189,30 €	179 189,30 €	179 189,30 €
Autres charges		154 900,01 €	154 900,01 €	154 900,01 €	154 900,01 €	154 900,01 €
Total charges		334 089,31 €	334 089,31 €	334 089,31 €	334 089,31 €	334 089,31 €
Produits						
Participations Familiales		133 030,40 €	133 030,40 €	133 030,40 €	133 030,40 €	133 030,40 €
PSO CAF		29 312,42 €	36 514,35 €	39 990,50 €	42 171,80 €	44 353,10 €
PSO MSA						
Autres Subventions		76 123,10 €	69 544,56 €	66 068,41 €	63 887,11 €	61 705,81 €
Subvention Municipalité		96 297,50 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		334 763,42 €	334 089,31 €	334 089,31 €	334 089,31 €	334 089,31 €
Prix de revient par acte		5,59	4,85	4,59	4,59	4,59

FICHE ACTION : Accueil de jeunesAction nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G Action antérieure sans développement **Descriptif du Projet :**

Suite à la mission "jeunes" démarrée en avril 2012, l'accueil de jeunes a ouvert en septembre 2012 avec un agrément de 30 jeunes. Il permet de répondre aux attentes des jeunes dans un local dédié. Il propose des sorties et des activités sportives et ludiques. Il est organisé en période de hors vacances de 17h à 19h et le mercredi de 13h à 19h et de vacances de 9h à 18h en sorties et soirées. Les jeunes s'acquittent d'une cotisation annuelle familiale de 15 € plus une participation variable selon les sorties ou activités. Les adhérents sont impliqués dans la gestion du local et la construction de projets d'insertion et collectifs avec le référent de la structure.

Nom	Accueil Jeunes GRANDE BASTIDE		
Adresse	Avenue du Square Val St André		
Gestionnaire	Centre socioculturel Grande Bastide		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures enfant) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		30	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement		204	210	210	210	210
Amplitude ouverture par jour		3	3	3	3	3
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	612	630	630	630	630
Nombre d'heures de travail annuel des personnels encadrant		1607	1607	1607	1607	1607
Capacité théorique = nombre d'heures de travail annuelles x 10		31984	18548	18548	18548	18548
Nb d'actes ouvrant droit pour les 14 - 17 ans		10002	11129	11129	11129	11129
Taux d'occupation	#DIV/0 !	31,27%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		40 294,43 €	40 294,43 €	40 294,43 €	40 294,43 €	40 294,43 €
Autres charges		48 853,49 €	48 853,49 €	48 853,49 €	48 853,49 €	48 853,49 €
Total charges		89 147,92 €	89 147,92 €	89 147,92 €	89 147,92 €	89 147,92 €
Produits						
Participations Familiales		1 716,00 €	1 716,00 €	1 716,00 €	1 716,00 €	1 716,00 €
PSO CAF		5 001,00 €	5 898,37 €	6 120,95 €	6 454,82 €	6 788,69 €
PSO MSA						
Autres Subventions		54 278,28 €	55 615,55 €	55 392,97 €	55 059,10 €	54 725,23 €
Subvention Municipalité		25 918,00 €	25 918,00 €	25 918,00 €	25 918,00 €	25 918,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		86 913,28 €	89 147,92 €	89 147,92 €	89 147,92 €	89 147,92 €
Prix de revient par acte		8,91	8,01	8,01	8,01	8,01

FICHE ACTION : Accueil de jeunesAction nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G Action antérieure sans développement **Descriptif du Projet :**

L'accueil de jeunes a ouvert en 2011 avec un agrément de 40 jeunes. Il permet de répondre aux attentes des jeunes dans un local dédié. Les objectifs permettent à l'adolescent de devenir un futur citoyen responsable et autonome. Il favorise différents modes de participation des jeunes au sein d'un groupe. Il ouvre à des pratiques nouvelles et développe la coopération pour prendre conscience des autres et de soi-même pour privilégier le dépassement de soi au sein d'un groupe. Il propose des séjours, sorties et des activités sportives et ludiques. Il accueille les jeunes de 14h à 19h du lundi au samedi et pendant les vacances en sorties et soirées. Les jeunes s'acquittent d'une participation variable selon leur quotient familial.

Nom	Accueil Jeunes Julien Col Luynes		
Adresse	avenue Serge Attard 13080 Luynes		
Gestionnaire	Centre socioculturel Jean-Paul Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (heures enfant) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		267	270	270	270	270
Amplitude ouverture par jour		5	5	5	5	5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1335	1350	1350	1350	1350
Nombre d'heures de travail annuel des personnels encadrant		1607	1607	1607	1607	1607
Capacité théorique = nombre d'heures de travail annuelles x 10		63860	52255	52255	52255	52255
Nb d'actes ouvrant droit pour les 14 - 17 ans		40328	31353	31353	31353	31353
Taux d'occupation	#DIV/0 !	63,15%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		66 997,12 €	66 997,12 €	66 997,12 €	66 997,12 €	66 997,12 €
Autres charges		97 075,49 €	97 075,49 €	97 075,49 €	97 075,49 €	97 075,49 €
Total charges		164 072,61 €	164 072,61 €	164 072,61 €	164 072,61 €	164 072,61 €
Produits						
Participations Familiales		28 039,00 €	28 039,00 €	28 039,00 €	28 039,00 €	28 039,00 €
PSO CAF		19 056,38 €	16 617,09 €	17 244,15 €	18 184,74 €	19 125,33 €
PSO MSA						
Autres Subventions		55 367,82 €	64 416,52 €	63 789,46 €	62 848,87 €	61 908,28 €
Subvention Municipalité		62 031,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		164 494,20 €	164 072,61 €	164 072,61 €	164 072,61 €	164 072,61 €
Prix de revient par acte		4,07	5,23	5,23	5,23	5,23

FICHE ACTION : Garderie Périscolaire

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
 Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Garderie Psc Matin
 Garderie Psc Midi
 Garderie Psc Soir

Descriptif du Projet :

Les garderies du matin sont ouvertes de 7h30 à 8h30. Elles sont encadrées par les ATSEM et AS. Les garderies du soir accueillent les enfants de 16h30 à 17h45. Elles sont encadrées par des ATSEM et des intervenants extérieurs. La Ville n'a pas d'agrément DDCS pour les garderies. Elles sont ouvertes selon les besoins des familles inscrites au service payant à la demande (0,34 € par garderie). Elles sont payables au trimestre, au semestre ou à l'année. La Ville avait un taux d'encadrement de 1/25. Avec la réforme des rythmes éducatifs, elle tend à 1/14 comme dans le cas d'un PEDT.

Nom	garderies périscolaires maternelles		
Adresse			
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence Direction Education Service Animations périscolaires		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes année de base :

 (renseigné par la Caf).**En cas d'action nouvelle**

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		1655	1574	1574	1574	1574
Nombre de jours de fonctionnement		139	142	165	163	165
Amplitude ouverture par jour		2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	312,75	319,5	371,25	366,75	371,25
Capacité d'accueil retenue		167 358,00	167 358,00	167 358,00	167 358,00	167 358,00
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		167 358,00	167 358,00	167 358,00	167 358,00	167 358,00
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans						
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	167358	167358	167358	167358	167358
Taux d'occupation	#DIV/0 !	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		428 986,00 €	428 986,00 €	428 986,00 €	428 986,00 €	428 986,00 €
Autres charges		3 626,00 €	3 626,00 €	3 626,00 €	3 626,00 €	3 626,00 €
Total charges		432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €
Produits						
Participations Familiales		94 765,00 €	94 765,00 €	94 765,00 €	94 765,00 €	94 765,00 €
Autres Subventions						
Subvention Municipalité		337 847,00 €	337 847,00 €	337 847,00 €	337 847,00 €	337 847,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €	432 612,00 €
Prix de revient par acte		2,58	2,58	2,58	2,58	2,58

FICHE ACTION : Bafa Bafd

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Descriptif du Projet :

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la réorganisation scolaire nécessite la mise en place d'une formation Bafa afin de compléter ou perfectionner les compétences du personnel d'encadrement ou d'animation de la Ville (aides scolaires, agents d'animation...)

Nom	Directions de l'Education et de la Jeunesse		
Adresse			
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ. Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

Nb stagiaires en formation année de base :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de stagiaires à former			0	10	10	10
Pour les structures suivantes :						
Alsh été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh petites vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Alsh mercredi et petites vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi et week-end	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi, petites vacances et week-end	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accueil jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séjours vacances ou camps adolescents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel						
Autres charges			0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Total charges		0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Produits						
Participations Familiales						
Autres Subventions						
Subvention Municipalité			0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Prix de revient par acte		#DIV/0 !	#DIV/0 !	800,00	800,00	800,00

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 45 enfants de 3 à 6 ans. Il est organisé le mercredi et les vacances de 7h30 à 18h30 dans les locaux de l'école maternelle la Beauvalle. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/8. Des activités culturelles, sportives, ludiques sont proposées aux enfants.

Nom	ALSH P'TITE TROUPE		
Adresse	24 avenue Henri Poncet Les Fenouillères Aix		
Gestionnaire	Les Petits Chaperons Rouges LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		40	45	45	45	45
Nombre de jours de fonctionnement		76	89	89	89	89
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	836	979	979	979	979
Capacité d'accueil retenue		23520	30344	30344	30344	30344
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		21800	30200	30200	30200	30200
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		0	0	0	0	0
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	21800	30200	30200	30200	30200
Taux d'occupation	#DIV/0 !	92,69%	99,53%	99,53%	99,53%	99,53%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		112 992,30 €	112 992,30 €	112 992,30 €	112 992,30 €	112 992,30 €
Autres charges		23 596,34 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Total charges		136 588,64 €	134 992,30 €	134 992,30 €	134 992,30 €	134 992,30 €
Produits						
Participations Familiales		35 515,80 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €
PSO CAF		10 900,00 €	16 006,00 €	16 610,00 €	17 516,00 €	18 422,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		10 172,84 €	2 686,30 €	2 082,30 €	1 176,30 €	270,30 €
Subvention Municipalité		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		136 588,64 €	134 992,30 €	134 992,30 €	134 992,30 €	134 992,30 €
Prix de revient par acte		6,27	4,47	4,47	4,47	4,47



Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : LPCR
 Nom de la structure : La P'TITE TROUPE
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	35	10	10	10		18	6

1

Total jours de fct 89

2

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS							Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants	
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet		Août
ALSH	45	45	45	45		45	45	32040

3

4

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
5 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	45	42	31	45		45	38
6 → Nb d'encadrants	5	5	4	5		5	5

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

3793 journées/enfants soit 30344 heures plafonnées à 8 heures/jour

Agrément moyen: 42,62

7

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

8

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 55 enfants de 3 à 6 ans. Il est organisé le mercredi et les vacances de 7h30 à 18h30 dans les locaux de l'école maternelle Brémond. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/8. Des activités culturelles, sportives, ludiques sont proposées aux enfants.

Nom	ALSH P'TITS MOUSSES		
Adresse	Ecole maternelle Brémond, la Rostolane Puyricard		
Gestionnaire	Les Petits Chaperons Rouges LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

 (renseigné par la Caf).**En cas d'action nouvelle**

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		55	55	55	55	55
Nombre de jours de fonctionnement		75	91	91	91	91
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	825	1001	1001	1001	1001
Capacité d'accueil retenue		28960	36272	36272	36272	36272
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		26141	36000	36000	36000	36000
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		0	0	0	0	0
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	26141	36000	36000	36000	36000
Taux d'occupation	#DIV/0 !	90,27%	99,25%	99,25%	99,25%	99,25%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		179 933,65 €	179 933,65 €	179 933,65 €	179 933,65 €	179 933,65 €
Autres charges		17 386,76 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €
Total charges		197 320,41 €	194 433,65 €	194 433,65 €	194 433,65 €	194 433,65 €
Produits						
Participations Familiales		39 537,20 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €
PSO CAF		13 070,00 €	19 080,00 €	19 800,00 €	20 880,00 €	21 960,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		119 579,21 €	36 353,65 €	35 633,65 €	34 553,65 €	33 473,65 €
Subvention Municipalité		25 134,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		197 320,41 €	194 433,65 €	194 433,65 €	194 433,65 €	194 433,65 €
Prix de revient par acte		7,55	5,40	5,40	5,40	5,40



Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : LPCR
 Nom de la structure : Les P'TITS MOUSSES
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	36	10	10	10		18	7

1

Total jours de fct

91

2

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août	
ALSH	55	55	55	55		55	55	40040

3

4

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
5 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	54	50	55	55		55	
6 → Nb d'encadrants	7	5	6	7		6	

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

4534 journées/enfants

soit

36272 heures plafonnées à 8 heures/jour

Agrément moyen: 49,82

7

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

8

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 75 enfants de 4 à 17 ans (dont 20 moins de 6 ans). Il est organisé le mercredi de 11h30 à 17h30, pendant les vacances de 8h à 17h30 et certains samedis dans des locaux dédiés et scolaires ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH ADIS LES AMANDIERS		
Adresse	8 allée des amandiers Jas de Bouffan Aix		
Gestionnaire	Centre socioculturel ADIS les Amandiers		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		78	75	75	75	75
Nombre de jours de fonctionnement		82	87	87	87	87
Amplitude ouverture par jour		9	9	9	9	9
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	738	783	783	783	783
Capacité d'accueil retenue		41910	43790	43790	43790	43790
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		9916	11250	11250	11250	11250
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		22216	24600	24600	24600	24600
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	32132	35850	35850	35850	35850
Taux d'occupation	#DIV/0 !	76,67%	81,87%	81,87%	81,87%	81,87%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		47 045,80 €	47 630,00 €	47 630,00 €	47 630,00 €	47 630,00 €
Autres charges		31 325,88 €	36 110,00 €	36 110,00 €	36 110,00 €	36 110,00 €
Total charges		78 371,68 €	83 740,00 €	83 740,00 €	83 740,00 €	83 740,00 €
Produits						
Participations Familiales		25 110,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €
PSO CAF		15 142,96 €	19 000,50 €	19 717,50 €	20 793,00 €	21 868,50 €
PSO MSA						
Autres Subventions		12 500,72 €	7 951,50 €	7 234,50 €	6 159,00 €	5 083,50 €
Subvention Municipalité		25 618,00 €	30 988,00 €	30 988,00 €	30 988,00 €	30 988,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		78 371,68 €	83 740,00 €	83 740,00 €	83 740,00 €	83 740,00 €
Prix de revient par acte		2,44	2,34	2,34	2,34	2,34

Fiche ALSH Péri scolaire

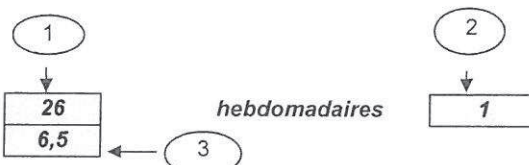
*Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ*



Gestionnaire : **CSC ADIS LES AMANDIERS**
 Nom de la structure : **ALSH ADIS Les Amandiers**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABLEAU 1

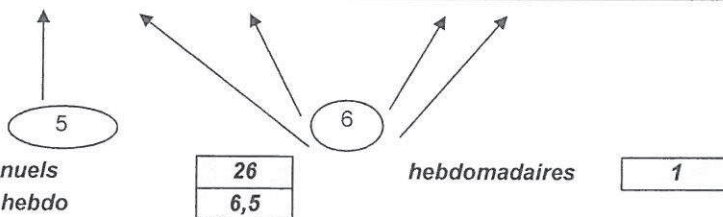
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



<i>Capacité d'accueil déclarée DDCS</i>								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
13H30-20H	6,5						75	12675

TABLEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



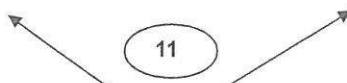
<i>Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ</i>								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
13H30-20H	6,5						30	5070

<i>Nombre d'animateurs</i>							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
13H30-20H	6,5						2

Agrément moyen 30

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



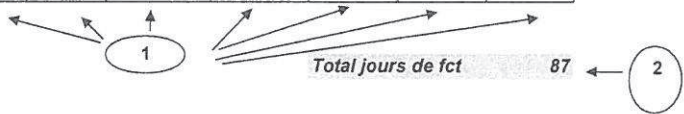


Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

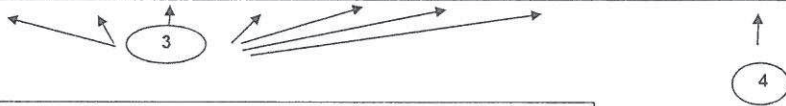
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : **CSC ADIS Les Amandiers**
 Nom de la structure : **ALSH ADIS les Amandiers**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	34	10	10	10	5	18	



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août	
ALSH	75	75	75	75	75	75		52200

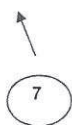


Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS (5)	35	75	70	60	50	75	
Nb d'encadrants (6)	4	8	7	6	5	8	

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

4840 journées/enfants soit **38720** heures plafonnées à 8 heures/jour (

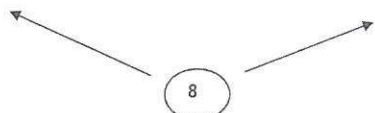
Agrément moyen: **55,63**



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 102 enfants de 4 à 17 ans dont 24 moins de 6 ans. Il est organisé le mercredi, les vacances de 9h00 à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h dans des locaux dédiés et dans des locaux scolaires. Il propose des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours. Les familles peuvent bénéficier de la tarification LEA.

Nom	ALSH ALBERT CAMUS		
Adresse	1 rue des vignes Cité Corsy Aix		
Gestionnaire	Association de gestion du centre Albert Camus		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		102	102	102	102	102
Nombre de jours de fonctionnement		85	88	88	88	88
Amplitude ouverture par jour		9	9	9	9	9
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	765	792	792	792	792
Capacité d'accueil retenue		69360	67389,6	67389,6	67389,6	67389,6
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		15534	15050	15050	15050	15050
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		44577	43900	43900	43900	43900
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	60111	58950	58950	58950	58950
Taux d'occupation	#DIV/0 !	86,67%	87,48%	87,48%	87,48%	87,48%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		73 885,64 €	76 900,00 €	76 900,00 €	76 900,00 €	76 900,00 €
Autres charges		34 740,78 €	36 800,00 €	36 800,00 €	36 800,00 €	36 800,00 €
Total charges		108 626,42 €	113 700,00 €	113 700,00 €	113 700,00 €	113 700,00 €
Produits						
Participations Familiales		10 801,20 €	10 700,00 €	10 700,00 €	10 700,00 €	10 700,00 €
PSO CAF		11 706,89 €	31 243,50 €	24 145,00 €	25 462,00 €	26 779,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		52 518,33 €	39 456,50 €	46 555,00 €	45 238,00 €	43 921,00 €
Subvention Municipalité		33 600,00 €	32 300,00 €	32 300,00 €	32 300,00 €	32 300,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		108 626,42 €	113 700,00 €	113 700,00 €	113 700,00 €	113 700,00 €
Prix de revient par acte		1,81	1,93	1,93	1,93	1,93

Fiche ALSH Péri scolaire

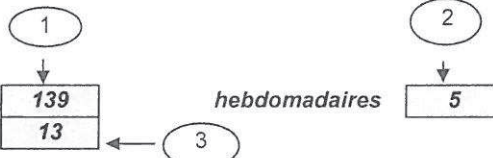
Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ



Gestionnaire : **AGC ALBERT CAMUS**
 Nom de la structure : **ALSH ALBERT CAMUS**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABEAU 1

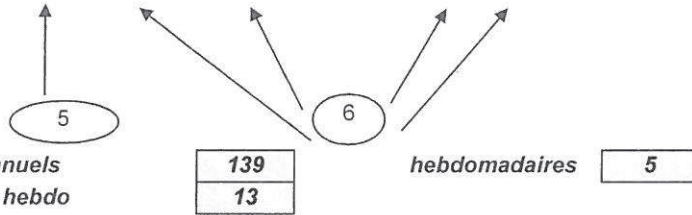
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



Capacité d'accueil déclarée DDCCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17H-19H	2	20	20		20	20		7005,6
9H-12H	3						24	
14H-15H	1						10	
15H-16H	1						10	

TABEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



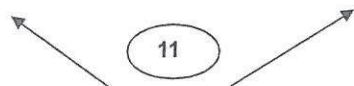
Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17H-19H	2	20	20		20	20		7005,6
9H-12H	3						24	
14H-15H	1						10	
15H-16H	1						10	

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
17H-19H	2	1	1		1	1	
9H-12H	3						2
14H-15H	1						1
15H-16H	1						1

Agrément moyen **19,38462**

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



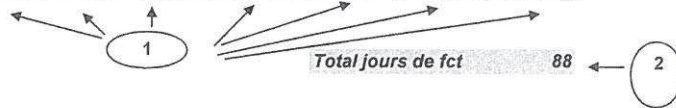


Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

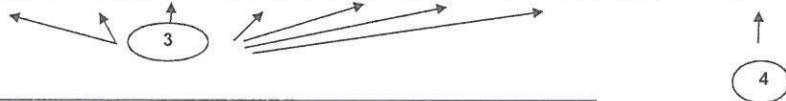
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : **AGC ALBERT CAMUS**
 Nom de la structure : **ALSH ALBERT CAMUS**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	34	10	10	10	4	18	2



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août	
ALSH	102	102	102	102	102	102	102	71808



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
5 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	60	102	102	102	102	102	102
6 → Nb d'encadrants	6	11	11	11	11	11	11

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

7548 journées/enfants soit **60384** heures plafonnées à 8 heures/jour (

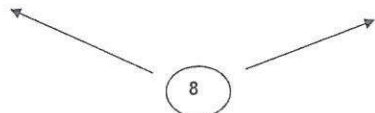
Agrement moyen: 85,77



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

Depuis septembre 2011, l'ALSH a un agrément de 150 enfants de 3 à 17 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Une navette de bus récupère les enfants sur le centre ville et les ramène le soir. Les familles peuvent bénéficier de la tarification LEA. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques et des sorties sont proposées aux enfants. Les objectifs s'inspirent de ceux du scoutisme.

Nom	ALSH COUTERON		
Adresse	80 rue Yvette Bonnard Couteron		
Gestionnaire	Centre socioculturel La Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		150	150	150	150	150
Nombre de jours de fonctionnement		97	98	98	98	98
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1067	1078	1078	1078	1078
Capacité d'accueil retenue		72670	111800	111800	111800	111800
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		24136	35350	35350	35350	35350
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		42332	62850	62850	62850	62850
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	66468	98200	98200	98200	98200
Taux d'occupation	#DIV/0 !	91,47%	87,84%	87,84%	87,84%	87,84%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		231 815,28 €	236 715,28 €	236 715,28 €	236 715,28 €	236 715,28 €
Autres charges		154 128,28 €	156 508,28 €	156 508,28 €	156 508,28 €	156 508,28 €
Total charges		385 943,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €
Produits						
Participations Familiales		120 858,98 €	125 900,00 €	125 900,00 €	125 900,00 €	125 900,00 €
PSO CAF		48 162,24 €	52 046,00 €	54 010,00 €	56 956,00 €	59 902,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		17 522,34 €	8 597,56 €	6 633,56 €	3 687,56 €	741,56 €
Subvention Municipalité		199 400,00 €	206 680,00 €	206 680,00 €	206 680,00 €	206 680,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		385 943,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €	393 223,56 €
Prix de revient par acte		5,81	4,00	4,00	4,00	4,00



Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

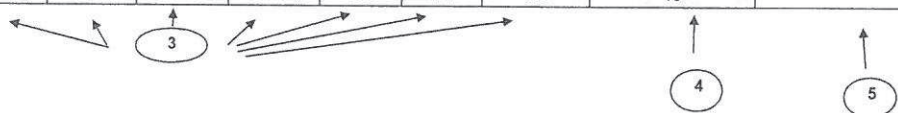
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : Eclaireuses Eclaireurs de France
 Nom de la structure : ALSH COUTERON
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

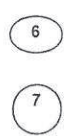
Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	34	10	10	10	6	18	10



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS							Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants	
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet			Août
ALSH	150	150	150	150	150	150	150	10	147000

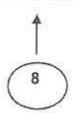


Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	115	90	105	130	20	150	120
Nb d'encadrants	8	5	6	6	2	8	4



Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

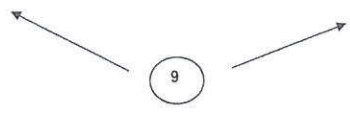
11180 journées/enfants soit **111800** Heures
 Agrément moyen: 114,08



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire:
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District:
 Signature



FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 20 enfants de 6 à 11 ans. Il est organisé pendant les vacances de 8h à 17h sur place dans des locaux dédiés ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification LEA. L'encadrement est de 1/12. Des activités culturelles et des sorties sont proposées aux enfants.

Nom	ALSH La Mareschale		
Adresse	27 avenue deTubingen Encagnane Aix		
Gestionnaire	Maison de quartier la Mareschale		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		20	20	20	20	20
Nombre de jours de fonctionnement		43	44	44	44	44
Amplitude ouverture par jour		8	8	8	8	8
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	344	352	352	352	352
Capacité d'accueil retenue		6600	6232	6232	6232	6232
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		0	0	0	0	0
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		6420	5800	5800	5800	5800
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	6420	5800	5800	5800	5800
Taux d'occupation	#DIV/0 !	97,27%	93,07%	93,07%	93,07%	93,07%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		17 899,25 €	17 899,25 €	17 899,25 €	17 899,25 €	17 899,25 €
Autres charges		771,45 €	771,45 €	771,45 €	771,45 €	771,45 €
Total charges		18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €
Produits						
Participations Familiales		2 397,10 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
PSO CAF		4 247,19 €	3 074,00 €	3 190,00 €	3 364,00 €	3 538,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		7 026,41 €	8 496,70 €	8 380,70 €	8 206,70 €	8 032,70 €
Subvention Municipalité		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €	18 670,70 €
Prix de revient par acte		2,91	3,22	3,22	3,22	3,22

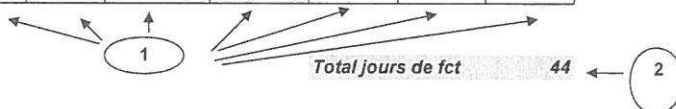


Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

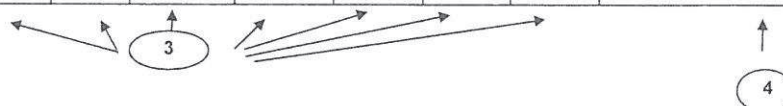
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : **Maison de quartier La Mareschale**
 Nom de la structure : **ALSH LA MARESCHALE**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH		10	10	5		18	1



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août	
ALSH	20	20	20	20	20	20	20	7040



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS (5)		18	20	20	20	16	11
Nb d'encadrants (6)		2	2	2	2	2	2

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

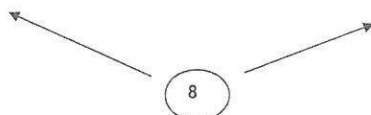
779 journées/enfants soit **6232** heures plafonnées à 8 heures/jour
 Agrément moyen: **17,70**



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date: 06/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 118 enfants de 3 à 17 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 17h30 et pendant les vacances de 7h45 à 17h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Le périscolaire se déroule de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH LA PROVENCE		
Adresse	Avenue du Maréchal Juin Encagnane Aix		
Gestionnaire	Centre socioculturel La Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	<ul style="list-style-type: none"> • (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire) • (renseigner l'intitulé autre partenaire) • (renseigner l'intitulé autre partenaire) 		% (donnée à renseigner). % (donnée à renseigner). % (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		144	118	118	118	118
Nombre de jours de fonctionnement		82	83	83	83	83
Amplitude ouverture par jour		9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	779	788,5	788,5	788,5	788,5
Capacité d'accueil retenue		43325	56655	56655	56655	56655
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		13294	21040	21040	21040	21040
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		18764	32860	32860	32860	32860
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	32058	53900	53900	53900	53900
Taux d'occupation	#DIV/0!	73,99%	95,14%	95,14%	95,14%	95,14%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		114 015,64 €	126 466,44 €	126 466,44 €	126 466,44 €	126 466,44 €
Autres charges		62 487,01 €	66 864,81 €	66 864,81 €	66 864,81 €	66 864,81 €
Total charges		176 502,65 €	193 331,25 €	193 331,25 €	193 331,25 €	193 331,25 €
Produits						
Participations Familiales		47 333,31 €	54 500,00 €	54 500,00 €	54 500,00 €	54 500,00 €
PSO CAF		17 886,00 €	28 567,00 €	29 645,00 €	31 262,00 €	32 879,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		58 513,34 €	20 936,25 €	19 858,25 €	18 241,25 €	16 624,25 €
Subvention Municipalité		52 770,00 €	89 328,00 €	89 328,00 €	89 328,00 €	89 328,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		176 502,65 €	193 331,25 €	193 331,25 €	193 331,25 €	193 331,25 €
Prix de revient par acte		5,51	3,59	3,59	3,59	3,59

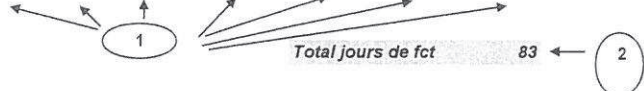


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : CSC LA PROVENCE
 Nom de la structure : ALSH LA PROVENCE
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	35	10	10	10		18	0



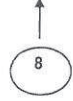
Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	118	118	118	118	118	118		9	88146



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	60	75	75	65		75	75
7 Nb d'encadrants	9	10	9	8		12	6

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

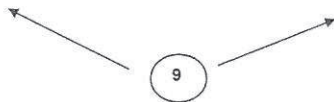
5600 journées/enfants soit **50400** Heures
 Agrément moyen: **67,47**



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



Fiche ALSH Péri scolaire

*Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ*



Gestionnaire : **CSC LA PROVENCE**
 Nom de la structure : **ALSH LA PROVENCE**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABLEAU 1

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

1	2
↓	↓
139	4
2	hebdomadaires

Capacité d'accueil déclarée DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
16H-18H	2	60	60		60	60		16680

TABLEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

5	6
↑	↑
139	4
2	hebdomadaires

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
16h-17h	1	20	20		20	20		6255
17h-18h	1	25	25		25	25		

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
16h-17h	1	2	2		2	2	
17h-18h	1	2	2		2	2	

Agrément moyen 90

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

11

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 120 enfants de 3 à 17 ans. Il est organisé le mercredi et les vacances de 7h45 à 18h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH MARIE-LOUISE DAVIN		
Adresse	place des Combattants Puyricard		
Gestionnaire	Centre socioculturel Marie-Louise Davin		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		130	135	135	135	135
Nombre de jours de fonctionnement		110	110	110	110	110
Amplitude ouverture par jour		10,75	10,75	10,75	10,75	10,75
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1182,5	1182,5	1182,5	1182,5	1182,5
Capacité d'accueil retenue		63840	101800	101800	101800	101800
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		22640	33670	33670	33670	33670
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		37868	47830	47830	47830	47830
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	60508	81500	81500	81500	81500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	94,78%	80,06%	80,06%	80,06%	80,06%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		147 592,05 €	155 220,45 €	155 220,45 €	155 220,45 €	155 220,45 €
Autres charges		100 137,00 €	104 830,65 €	104 830,65 €	104 830,65 €	104 830,65 €
Total charges		247 729,05 €	260 051,10 €	260 051,10 €	260 051,10 €	260 051,10 €
Produits						
Participations Familiales		137 911,86 €	140 911,00 €	140 911,00 €	140 911,00 €	140 911,00 €
PSO CAF		29 285,50 €	43 195,00 €	44 825,00 €	47 270,00 €	49 715,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		35 413,69 €	7 469,10 €	5 839,10 €	3 394,10 €	949,10 €
Subvention Municipalité		45 118,00 €	68 476,00 €	68 476,00 €	68 476,00 €	68 476,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		247 729,05 €	260 051,10 €	260 051,10 €	260 051,10 €	260 051,10 €
Prix de revient par acte		4,09	3,19	3,19	3,19	3,19



Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : CSC MARIE-LOUISE DAVIN
 Nom de la structure : ALSH ML DAVIN
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	35	10	10	10	6	18	21

1

Total jours de fct 110 2

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août	
ALSH	140	140	140	140	140	140	140	123200

3

4

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
5 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	125	90	102	112	65	145	110
6 → Nb d'encadrants	14	11	11	11	9	17	13

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

12725 journées/enfants soit 101800 heures plafonnées à 8 heures/jour
 Agrément moyen: 115,68

7

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

8

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 50 enfants de + 6 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 17h et pendant les vacances de 8h à 17h sur place dans des locaux dédiés ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification LEA. L'encadrement est de 1/12. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties et des séjours sont proposées aux enfants.

Nom	ALSH LE POLLUX		
Adresse	Bât le Pollux rue Charloun Rieu Jas de Bouffan Aix		
Gestionnaire	Association ATMF		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		50	50	50	50	50
Nombre de jours de fonctionnement		85	89	89	89	89
Amplitude ouverture par jour		8	8	8	8	8
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	680	712	712	712	712
Capacité d'accueil retenue		29520	31160	31160	31160	31160
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		0	0	0	0	0
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		23532	30800	30800	30800	30800
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	23532	30800	30800	30800	30800
Taux d'occupation	#DIV/0 !	79,72%	98,84%	98,84%	98,84%	98,84%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		86 953,00 €	88 773,00 €	88 773,00 €	88 773,00 €	88 773,00 €
Autres charges		30 697,00 €	34 004,78 €	34 004,78 €	34 004,78 €	34 004,78 €
Total charges		117 650,00 €	122 777,78 €	122 777,78 €	122 777,78 €	122 777,78 €
Produits						
Participations Familiales		4 972,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
PSO CAF		12 640,00 €	16 324,00 €	16 940,00 €	17 864,00 €	18 788,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		79 290,00 €	80 323,78 €	79 707,78 €	78 783,78 €	77 859,78 €
Subvention Municipalité		20 748,00 €	20 130,00 €	20 130,00 €	20 130,00 €	20 130,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		117 650,00 €	122 777,78 €	122 777,78 €	122 777,78 €	122 777,78 €
Prix de revient par acte		5,00	3,99	3,99	3,99	3,99



Fiche ALSH Extra scolaire (plafonné à 8H/jour)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : ASSOCIATION ATMF
 Nom de la structure : ALSH LE POLLUX
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	35	10	10	10	6	18	

1

Total jours de fct 89

2

Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS							Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en heures/enfants	
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet		Août
ALSH	50	50	50	50	50	50	50	35600

3

4

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
5 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	35	50	50	50	45	50	
6 → Nb d'encadrants	4	5	5	5	5	5	

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

3895 journées/enfants soit 31160 heures plafonnées à 8 heures/jour

Agrément moyen: 43,76

7

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète
 (2) 1 journée = 8 heures

Date:
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

8

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 120 enfants de 3 à 17 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Le périscolaire se déroule de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH JEAN-PAUL COSTE AIX		
Adresse	217 avenue JP Coste Aix		
Gestionnaire	Centre socioculturel Jean-Paul Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	<ul style="list-style-type: none"> (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire) 		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		100	120	120	120	120
Nombre de jours de fonctionnement		85	87	87	87	87
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	935	957	957	957	957
Capacité d'accueil retenue		78650	81085	81085	81085	81085
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		17410	20939	20939	20939	20939
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		41529,5	46651	46651	46651	46651
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	58939,5	67590	67590	67590	67590
Taux d'occupation	#DIV/0!	74,94%	83,36%	83,36%	83,36%	83,36%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		168 444,65 €	169 911,35 €	169 911,35 €	169 911,35 €	169 911,35 €
Autres charges		91 101,00 €	92 724,30 €	92 724,30 €	92 724,30 €	92 724,30 €
Total charges		259 545,65 €	262 635,65 €	262 635,65 €	262 635,65 €	262 635,65 €
Produits						
Participations Familiales		132 550,70 €	141 500,00 €	141 500,00 €	141 500,00 €	141 500,00 €
PSO CAF		24 936,29 €	35 822,70 €	37 174,50 €	39 202,20 €	41 229,90 €
PSO MSA						
Autres Subventions		32 600,00 €	18 882,95 €	17 531,15 €	15 503,45 €	13 475,75 €
Subvention Municipalité		78 519,00 €	66 430,00 €	66 430,00 €	66 430,00 €	66 430,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		268 605,99 €	262 635,65 €	262 635,65 €	262 635,65 €	262 635,65 €
Prix de revient par acte		4,40	3,89	3,89	3,89	3,89

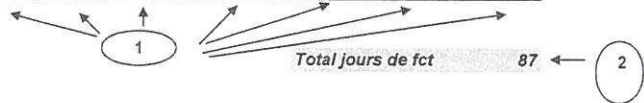


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

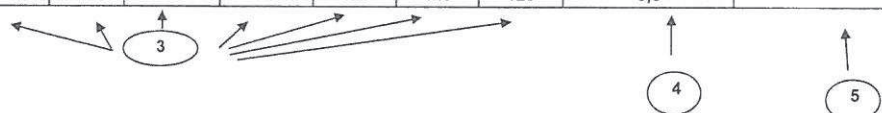
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : **CSC JEAN-PAUL COSTE**
 Nom de la structure : **ALSH JP COSTE AIX**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	32	10	10	10	4	19	2



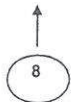
Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	120	120	120	120	120	120	120	9,5	99180



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	100	90	80	85	40	100	70
7 Nb d'encadrants	18	15	15	14	5	18	14

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

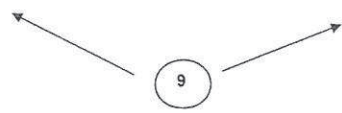
7950 journées/enfants soit **75525** Heures
 Agrément moyen: **91,38**



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



Fiche ALSH Péri scolaire

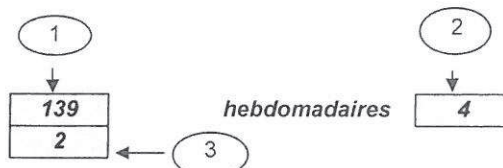
Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ



Gestionnaire : **CSC JEAN-PAUL COSTE**
 Nom de la structure : **ALSH JP COSTE AIX**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABLEAU 1

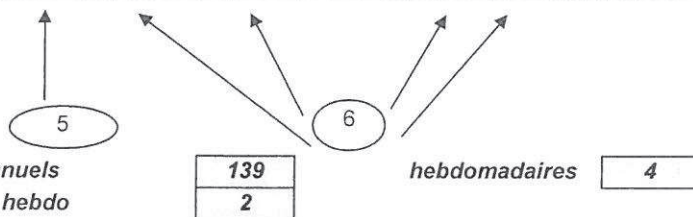
Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



Capacité d'accueil déclarée DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17H-19H	2	60	60		60	60		16680

TABLEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo



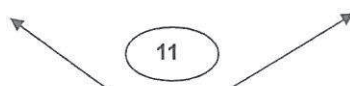
Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17h-18h	1	20	20		20	20		5560
18h-19h	1	20	20		20	20		

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
17h-18h	1	2	2		2	2	
18h-19h	1	2	2		2	2	

Agrément moyen 80

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 95 enfants de 6 à 17 ans. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30 sur place dans des locaux scolaires ou en sorties. Les familles peuvent bénéficier d'une tarification différenciée. L'encadrement est de 1/10. Des activités culturelles, sportives, ludiques, des sorties, des stages thématiques et des séjours sont proposés aux enfants.

Nom	ALSH JEAN-PAUL COSTE LES MILLES		
Adresse	Espace Jeunes des Milles		
Gestionnaire	Centre socioculturel Jean-Paul Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

 (renseigné par la Caf).**En cas d'action nouvelle**

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		95	95	95	95	95
Nombre de jours de fonctionnement		98	100	100	100	100
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1078	1100	1100	1100	1100
Capacité d'accueil retenue		54840	69318	69318	69318	69318
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		0	0	0	0	0
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		44247	67200	67200	67200	67200
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	44247	67200	67200	67200	67200
Taux d'occupation	#DIV/0 !	80,68%	96,94%	96,94%	96,94%	96,94%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		176 241,77 €	177 708,47 €	177 708,47 €	177 708,47 €	177 708,47 €
Autres charges		88 929,55 €	90 752,85 €	90 752,85 €	90 752,85 €	90 752,85 €
Total charges		265 171,32 €	268 461,32 €	268 461,32 €	268 461,32 €	268 461,32 €
Produits						
Participations Familiales		74 808,30 €	79 660,00 €	79 660,00 €	79 660,00 €	79 660,00 €
PSO CAF		20 053,05 €	35 616,00 €	36 960,00 €	38 976,00 €	40 992,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		52 551,47 €	28 155,32 €	28 155,32 €	28 155,32 €	28 155,32 €
Subvention Municipalité		117 758,50 €	125 030,00 €	125 030,00 €	125 030,00 €	125 030,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab. /asso						
Total Produits		265 171,32 €	268 461,32 €	269 805,32 €	271 821,32 €	273 837,32 €
Prix de revient par acte		5,99	3,99	3,99	3,99	3,99

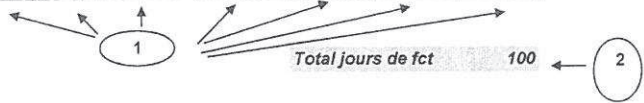


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

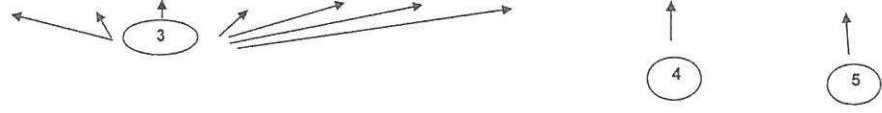
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : **CSC JEAN-PAUL COSTE**
 Nom de la structure : **ALSH JP COSTE LES MILLES**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	34	10	10	10	7	19	10



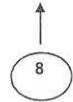
Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	95	95	95	95	95	95	95	10	95000



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	80	50	55	55	12	75	38
7 → Nb d'encadrants	8	5	6	6	2	8	4

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

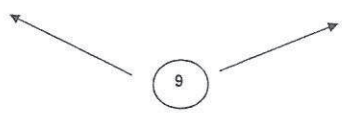
6209 journées/enfants soit **62090** Heures
 Agrément moyen: **62,09**



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



Fiche ALSH Péri scolaire

Evaluation de la capacité d'accueil d'un Accueil périscolaire pour le CEJ



Gestionnaire : **CSC JEAN-PAUL COSTE**
 Nom de la structure : **ALSH JP COSTE LES MILLES**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABLEAU 1

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

(1)	↓	139	hebdomadaires	4
	↓	3	←	(3)

Capacité d'accueil déclarée DDCS

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
15H45-16H45	1	15	15		15	15		8340
16H45-17H45	1	25	25		25	25		
17H45-18H45	1	20	20		20	20		

TABLEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

(5)	↑	139	hebdomadaires	4
	↑	3	←	(6)

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
15H45-16H45	1	7	7		7	7		7228
16H45-17H45	1	27	27		27	27		
17H45-18H45	1	18	18		18	18		

Nombre d'animateurs

Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
15H45-16H45	1	1	1		1	1	
16H45-17H45	1	3	3		3	3	
17H45-18H45	1	2	2		2	2	

Agrément moyen 69,33333

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

(11)

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Type Accueil :

- Alsh été
- Alsh petites vacances
- Alsh mercredi
- Alsh week-end
- Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH a un agrément de 107 enfants (dont 35 de - 6 ans). Pour l'épanouissement des enfants il est prévu des activités sportives, culturelles et ludiques. Il est organisé le mercredi de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h sur place dans des locaux dédiés ou scolaires (selon le groupe) ou en sorties. Les familles bénéficient d'une tarification différenciée L'encadrement est de 1/10 en moyenne. Le périscolaire se déroule entre 17h et 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Nom	ALSH GRANDE BASTIDE		
Adresse	Avenue du Square Val St André		
Gestionnaire	Centre socioculturel Grande Bastide		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité**En cas d'action antérieure**

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		116	107	107	107	107
Nombre de jours de fonctionnement		82	86	86	86	86
Amplitude ouverture par jour		10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	861	903	903	903	903
Capacité d'accueil retenue		74860	76891	76891	76891	76891
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans		23767	25400	25400	25400	25400
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans		41269	41900	41900	41900	41900
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	65036	67300	67300	67300	67300
Taux d'occupation	#DIV/0 !	86,88%	87,53%	87,53%	87,53%	87,53%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		154 839,60 €	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €
Autres charges		70 852,80 €	80 343,80 €	80 343,80 €	80 343,80 €	80 343,80 €
Total charges		225 692,40 €	248 343,80 €	248 343,80 €	248 343,80 €	248 343,80 €
Produits						
Participations Familiales		107 249,00 €	110 981,30 €	110 981,30 €	110 981,30 €	110 981,30 €
PSO CAF		32 137,00 €	35 669,00 €	37 015,00 €	39 034,00 €	41 053,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions		41 110,40 €	33 006,60 €	31 660,50 €	29 641,50 €	27 622,50 €
Subvention Municipalité		45 196,00 €	68 687,00 €	68 687,00 €	68 687,00 €	68 687,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		225 692,40 €	248 343,90 €	248 343,80 €	248 343,80 €	248 343,80 €
Prix de revient par acte		3,47	3,69	3,69	3,69	3,69

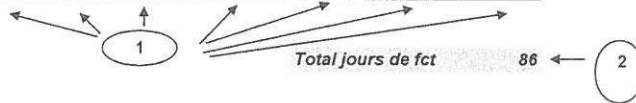


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

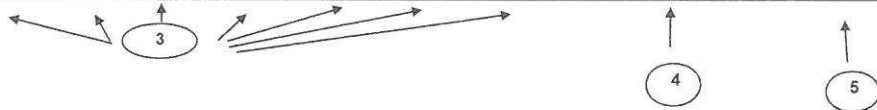
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : CSC GRANDE BASTIDE
 Nom de la structure : ALSH GRANDE BASTIDE
 N° équipement :
 Année : 2014-2017

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	32	10	10	10	4	18	2



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréé par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	107	107	107	107	107	107	107	9,5	87419



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 - Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	80	90	75	80	70	110	90
7 - Nb d'encadrants	9	9	8	8	7	11	9

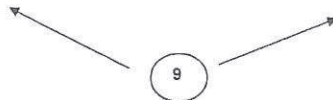
Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

7450 journées/enfants soit **70775** Heures
 Agrément moyen: **86,63**

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



Fiche ALSH Péri scolaire

*Evaluation de la capacité d'accueil d'un
Accueil périscolaire pour le CEJ*



Gestionnaire : **CSC Grande Bastide**
 Nom de la structure : **ALSH Grande Bastide**
 N° équipement :
 Année : **2014-2017**

TABEAU 1

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

(1)	(2)
↓	↓
139	4
↓	
2	
	← (3)

Capacité d'accueil déclarée DDCS								Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17H-19H	2	60	60		60	60		16680

TABEAU 2

Jours d'ouverture annuels
Heures d'ouvertures hebdo

(5)	(6)
↑	↑
139	4
↓	
2	

Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ								Capacité d'heures d'accueil annuelle contractualisée par la CAF
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
17h-18h	1	24	24		24	24		6116
18h-19h	1	20	20		20	20		

Nombre d'animateurs							
Tranche horaire	durée	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
17h-18h	1	2	2		2	2	
18h-19h	1	2	2		2	2	

Agrément moyen 88

Date: 04/11/2014
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature

(11)

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Périscolaire

Descriptif du Projet :

L'ALSH Colline du Serre a réouvert en septembre 2014 avec un nouveau gestionnaire afin de répondre au besoin des familles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il est situé dans des locaux scolaires. L'agrément DDCS est de 40 enfants de moins de 6 ans. Il est ouvert de 8H à 18H les mercredis et vacances. Il propose des activités et des sorties adaptées à l'épanouissement et au rythme de l'enfant.

Nom	ALSH COLLINE DU SERRE		
Adresse	Ecole Colline du Serre avenue Frédéric Mistral Les Milles		
Gestionnaire	CPCV Sud Est la Pinette 13090 Aix		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :

	(renseigné par la Caf).
sept.-14	

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places			40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement			27	101	101	101
Amplitude ouverture par jour			10	10	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	270	1010	1010	1010
Capacité d'accueil retenue			8865	32715	32715	32715
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans			7682	29600	29600	29600
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans			0	0		
Total Nb d'actes ouvrant droit	0	0	7682	29600	29600	29600
Taux d'occupation	#DIV/0 !	#DIV/0 !	86,66%	90,48%	90,48%	90,48%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014 (4 mois)	2015	2016	2017
Charges						
Personnel			19 839,00 €	59 517,00 €	59 517,00 €	59 517,00 €
Autres charges			19 516,00 €	58 548,00 €	58 548,00 €	58 548,00 €
Total charges		0,00 €	39 355,00 €	118 065,00 €	118 065,00 €	118 065,00 €
Produits						
Participations Familiales			6 700,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €
PSO CAF			2 400,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
PSO MSA						
Autres Subventions			1 340,00 €	4 020,00 €	4 020,00 €	4 020,00 €
Subvention Municipalité			28 915,00 €	86 745,00 €	86 745,00 €	86 745,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		0,00 €	39 355,00 €	118 065,00 €	118 065,00 €	118 065,00 €
Prix de revient par acte		#DIV/0 !	5,12	3,99	3,99	3,99

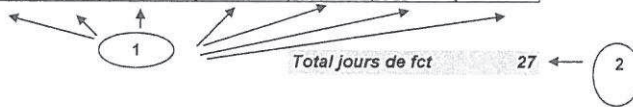


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

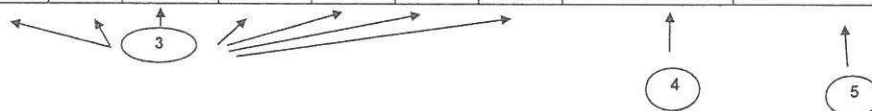
Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : CPCV Méditerranée
 Nom de la structure : ALSH COLLINE DU SERRE
 N° équipement :
 Année : 2014

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	14			10	3		



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	40			40	40			9	9720



Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 → Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	40			35	25		
7 → Nb d'encadrants	5			5	4		

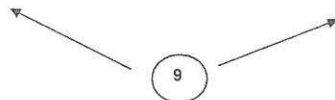
Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

985 journées/enfants soit **8865 Heures**
 Agrément moyen: 36,48

(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 26-mai-14 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date: Représentant du District
 Signature



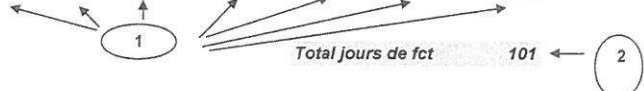


Fiche ALSH Extra scolaire (non plafonné)

Evaluation de la capacité d'accueil d'un accueil de loisirs sans hébergement, pour le CEJ

Gestionnaire : CPCV Méditerranée
 Nom de la structure : ALSH COLLINE DU SERRE
 N° équipement :
 Année : 2014

Nombre de jours de fonctionnement (1)							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
ALSH	35	10	10	10	5	19	12



Capacité d'accueil annuelle déclarée à la DDCS								Nbre moyen d'heures de présence / jour	Capacité d'accueil annuelle agréée par DDCS en journées/enfants
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août		
ALSH	40	40	40	40	40	40	40	9	36360

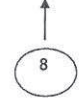


Capacité d'accueil contractualisée pour le CEJ							
	Mercredis	Février	Pâques	Toussaint	Noël	Juillet	Août
6 Capacité d'accueil Fiche complémentaire DDCS	40	35	35	35	25	40	25
7 Nb d'encadrants	5	5	5	5	4	5	4

Capacité d'accueil annuelle contractualisée avec la CAF

3635 journées/enfants soit **32715** Heures

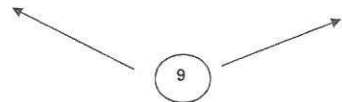
Agrément moyen: 35,99



(1) 0,5 si demi-journée, 1 pour journée complète

Date: 26-mai-14
 Représentant du territoire
 Cachet et signature

Date:
 Représentant du District
 Signature



FICHE ACTION : Séjours

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
- Action antérieure non développée

Descriptif du Projet :

Les séjours sont organisés par les structures elles-mêmes en fonction des besoins des jeunes et dans le cadre de leur projet pédagogique. En moyenne, les jeunes partent 6 jours au camping pour les responsabiliser et les socialiser, les enfants entre 8 et 12 ans partent souvent 5 jours. La ville subventionne à hauteur de 2 740 € par séjour.

Nom	ALSH ou AJ		
Adresse	Aix-en-Provence		
Gestionnaire	Centres sociaux ou équipements de proximité		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	... (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures enfant) année de base :

(re renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places		199	186	186	186	186
Nombre de jours de fonctionnement		6	6	6	6	6
Capacité théorique	0	1194	1116	1116	1116	1116
Nb d'actes ouvrant droit		1137	919	919	919	919
Taux d'occupation	#DIV/0 !	95,23%	82,35%	82,35%	82,35%	82,35%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2013	2014	2015	2016	2017
Charges						
Personnel		14 215,15 €	8 676,00 €	8 676,00 €	8 676,00 €	8 676,00 €
Autres charges		60 352,42 €	75 821,60 €	75 821,60 €	75 821,60 €	75 821,60 €
Total charges		74 567,57 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €
Produits						
Participations Familiales		41 469,90 €	29 618,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €
Autres Subventions		2 869,67 €	26 299,60 €	26 299,60 €	26 299,60 €	26 299,60 €
Subvention Municipalité		30 228,00 €	28 580,00 €	28 580,00 €	28 580,00 €	28 580,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		74 567,57 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €
Prix de revient par acte		65,58	91,95	91,95	91,95	91,95
Montant de la PS EJ						



CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Contenu du diagnostic

Mise à jour le 27 10 2014

Commune d'AIX EN PROVENCE

Préambule

Dans le cadre du renouvellement de votre CEJ, il vous est demandé de réaliser un diagnostic Enfance et Jeunesse de votre territoire.

Ce diagnostic doit inclure toutes vos actions, inscrites ou non dans votre contrat.

Vous trouverez ci-dessous une trame pour vous guider dans votre réflexion et votre analyse.

I - RECUEIL DE DONNEES

(à compléter par la Caf)

1 - DONNEES DE CADRAGE

1-1 Données démographiques (année 2012) :

↳ Taux de couverture CAF : population allocataire/population totale

Bouches-du-Rhône : 49 %

Commune : 45 %

↳ Nombre et proportions d'enfants CAF par tranche d'âge

	0-2 ans		3/5 ans		6/11 ans		12/13 ans		14/17 ans		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Bouches-du-Rhône	70 627	18%	64 255	17%	129 405	34%	42 078	11%	75 721	20%	382 086
Commune	3 938	18,87%	3 289	16%	6 919	33%	2 267	11%	4 456	21%	20 869

↳ Taux de natalité (source INSEE)

	2010 (pour mille)	2011 (pour mille)
Bouches-du-Rhône	13,3	13,1
Commune	11,2	

1-2 Situation familiale (année 2012)

↳ Couple/mono-parents

	Couple		Mono-parents	
	Nombre	%	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	138 581	65%	75 719	35%
Commune	7 993	65%	4 264	35%

↳ Familles nombreuses

	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	45 542	21%
Commune	2 246	18%

↳ Nombre et taux de familles monoparentales parmi les familles nombreuses

	Mono-parentales		Couples	
	Nombre	%	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	12 184	27%	33 358	73%
Commune	4 264	22%	1 760	78%

1-3 Données socio-économiques : indicateurs : données complétées par la CAF.

↳ Activité professionnelle :

➤ Proportion des familles actives selon l'âge des enfants

	Taux de femmes actives avec enfant de 0 à 2 ans révolus	Taux de femmes actives avec enfant de 3 à 5 ans révolus	Taux de femmes actives avec enfant de 6 à 17 ans révolus
Bouches-du-Rhône	56%	58%	66%
Commune	60%	63%	69%

➤ Taux de chômage (source INSEE - au 4ème trimestre 2012)

Bouches-du-Rhône	12,4 %
Commune	9,3 %

↳ Nombre de bénéficiaires CAF13 selon QF calculés en 12/2012

QF	0-300 €		301-600 €		601-900 €		Plus de 900 €	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bouches-du-Rhône	17 208	9,53%	66 340	36,75%	45 571	25,24%	51 393	28,47%
Commune	885	9%	2978	31%	2500	26%	3382	34,70%

1-4 Données du territoire communal

(à compléter par la commune):

↳ Sur l'urbanisme Habitat/réseau des transports

ex. : implantation d'entreprises - projet de construction de logements.....

Le réseau des transports a été attribué par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à la Société KEOLIS. Globalement, tout le territoire est couvert.

Par ailleurs, le pôle d'échanges de Plan d'Aillane, réalisé conjointement avec la construction en cours de la nouvelle gare routière en centre-ville, renforcera l'articulation des transports sur l'ensemble du Pays d'Aix. Il contribuera à réduire sensiblement le trafic de bus et cars actuellement dirigés vers le centre d'Aix, en desservant directement le pôle d'activités des Milles qui constitue le premier bassin d'emploi du département. Ce pôle d'échanges permet en outre d'anticiper une future extension du réseau ferré TER et la réouverture de la ligne Aix-Rognac à l'horizon 2017. Celle-ci permettra alors de relier dans un premier temps Aix centre et Plan d'Aillane, puis, en 2020, la gare d'Aix-TGV, Vitrolles et l'aéroport.

La Commune est dotée de 78 160 logements dont 13 490 logements sociaux.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (ANRU), 88 logements sociaux seront construits et 968 seront rénovés sur les quartiers

- de Corsy : 73 logements construits, 391 logements réhabilités,
- et de Beisson : 15 logements construits, 577 logements réhabilités

De plus, de nouvelles infrastructures seront mises en place : terrains de sports de proximité, maison des familles, bibliothèque, maison médicale, surfaces commerciales.

En 2010, 14,9 % des ménages sont logés en HLM.

La ville d'Aix, avec celle de Marseille, a été retenue dans le cadre du Plan Campus voulu par l'Etat pour amener l'enseignement supérieur français à être compétitif au niveau d'excellence mondiale. La première tranche d'aménagement a commencé en 2010 et s'achèvera fin 2014. Il s'agit principalement de réhabiliter les bâtiments actuels des Facultés de Lettres et Droit, de construire une Faculté d'Economie et de Gestion (10 000 mètres carrés) à proximité du CREPS, de construire environ 2 000 logements pour étudiants (dont près de 300 sur la campus) et de diminuer les nuisances liées à la voiture (stationnements et transports en commun). Il est prévu de réhabiliter, regrouper et développer les pôles universitaires, sans trop densifier la construction du quartier actuel des facultés. La Ville assume les acquisitions foncières et procède aux aménagements de voirie, alors que la CPA soutient financièrement la construction des logements étudiants, tout en prenant en compte les mesures d'accompagnement en matière de déplacements

et stationnement, notamment par le développement de cheminements piétons.

Les études d'aménagement menées dès le milieu des années 1980, pour prolonger les secteurs d'activités du Pôle d'Aix-en-Provence, ont abouti à la création du Parc de la Duranne au début des années 1990. Depuis 2001, les réflexions et réalisations ont été axées sur la poursuite du développement économique, le renforcement du pôle de vie par la réalisation d'équipements publics, la densification du nombre de logements. A ce jour, le développement d'un nouveau secteur de logements, ainsi que des équipements collectifs publics ou privés, commerciaux, scolaires ou sociaux, connexes à ces logements, est en cours.

↳ Données sur vie scolaire (nombre d'écoles privées et publiques : maternelle, primaire, collège et lycée) (à compléter par la commune) :

En 2013, la Commune dispose de 5 types d'établissements publics :

- 38 écoles maternelles représentant 3 630 élèves répartis sur 134 classes,
- 37 écoles élémentaires représentant : - 5 620 élèves répartis sur 231 classes,
- 83 élèves répartis sur 8 classes CLIS.

(282 élèves sont domiciliés hors commune).

- 8 collèges représentant 5 290 élèves,
- 3 LEP représentant 1 322 élèves,
- 4 lycées représentant 7 114 élèves.

(Données Direction Coordination de l'Education et Direction des Affaires Scolaires rentrée 2013).

La Commune compte également 3 types d'établissements privés :

- 11 écoles primaires représentant 1 472 élèves (512 en maternelles et 960 en élémentaires),
- 7 collèges,
- 8 lycées.

(réf. internet : annuaire de l'enseignement privé).

↳ Données sur le bassin d'emploi

La Commune d'Aix compte 20 900 entreprises en 2012, 700 de plus qu'en 2011.

Les emplois salariés privés atteignent 71 000 en 2012, c'est 800 de plus qu'en 2011.

Les cadres des fonctions métropolitaines représentaient 15 % en 2009.

La Commune est un pôle d'emploi public judiciaire (TGI, TE, TC, Conseil des Prud'hommes, maison d'arrêt), un centre administratif de la région (Rectorat, DRAC, ARCADE, CROUS).

Les surfaces commerciales aixoises représentent 290 000 m² en 2011.

(chiffres, AUPA Bilan 2013).

2 - L'OFFRE/L'EXISTANT SUR ENFANCE/JEUNESSE

A compléter par la commune. En indiquant une cartographie de l'implantation géographique des EAJE, ALSH, Établissements scolaires, sportifs, culturels.

La Commune dispose de cartographies représentant les EAJE, les ALSH, les écoles publiques, les équipements culturels et les équipements sportifs.

(CF annexes)

2-1 Offre d'accueil petite enfance collectif (micro crèche, PSU, MC PAJE, MAF,

MAC, MAP) (données 2013)

NB : Dans le tableau ci-dessous, les établissements sont des MAC, sauf ceux pour lesquels il est précisé « MAC - MAF » ou « MAP »

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Places agréées	Amplitudes horaires	Taux d'occupation		Période de fermeture	CEJ	
					Réel	Financier		Oui	Non
LPCR DSP AIX	Agora (L')	Boulevard du Clos Gabriel 13090 Aix-en-Provence	53 (50+3)	7 h 30 à 18 h 30	81,73	95,07	du 23 décembre 2013 au 1 ^{er} janvier 2014 (astreinte l'été 2013)	X	
LPCR DSP AIX	Aquarelle (L')	Avenue de la Touloubre 13540 Puyricard	50	7 h 30 à 18 h 30	83,29	94,26	du 29 juillet au 23 août 2013 et du 23 décembre 2013 au 1 ^{er} janvier 2014	X	
LPCR DSP AIX	Atelier (L')	Quartier des Fenouillères 13100 Aix-en-Provence	30	7 h 30 à 18 h 30	73,56	92,07	idem	X	
LPCR DSP AIX	Baby Symphonie	25, rue Venel 13100 Aix-en-Provence	40	7 h 30 à 18 h 30	76,04	95,87	idem	X	
LPCR DSP AIX	Berlingot (Célony) <u>MAC - MAF</u>	2 Chemin d'Antonelle Célony 13090 Aix-en-Provence	45 (40+5)	7 h 30 à 18 h 30	81,32	91,15	idem	X	
LPCR DSP AIX	Bout'Chous (Les) <u>MAC - MAF</u>	ZAC des Deux Ormes Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	37 (35+2)	7 h 30 à 18 h 30	87,31	99,37	idem	X	
LPCR DSP AIX	Cache Cache <u>MAC - MAF</u>	Rue Louis Amouriq - 13290 Les Milles	46 (40+6)	7 h 30 à 18 h 30	90,13	95,52	idem	X	
LPCR DSP AIX	Côlin Côtine	Avenue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	40	7 h 30 à 18 h 30	84,40	95,74	idem	X	
LPCR DSP AIX	Contines (Les) <u>MAC - MAF</u>	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	34 (30+4)	7 h 30 à 18 h 30	74,75	90,80	idem	X	
LPCR DSP AIX	Enfants du Wallon (Les) <u>MAC - MAF</u>	4 Rue Hugo Ély ZAC Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	56 (50+6)	7 h 30 à 18 h 30	79,00	91,46	idem	X	
LPCR DSP AIX	Françoise Dolto <u>MAC - MAF</u>	ZAC St Jean 13080 Luynes	43 (40+3)	7 h 30 à 18 h 30	89,60	98,74	idem	X	
LPCR DSP AIX	Graînes d'Etoiles (Les)	Avenue François Arago ZAC de la Duranne 13857 Aix-en-Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	82,46	97,49	idem	X	
LPCR DSP AIX	Ile aux Enfants (L')	16, bis Chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	76,17	98,60	idem	X	
LPCR DSP AIX	Petit Jardin (Le)	Immeuble le Ligourès Place Romée de Villeneuve Encagnane 13090 Aix-en-Provence	40	7 h 30 à 19 h 30	80,86	92,08	idem	X	
LPCR DSP AIX	Pin d'Épices	Chemin du Four 13100 Aix-en-Provence	40	7 h 00 à 20 h 30	61,78	69,53	idem	X	
LPCR DSP AIX	Pirouette (Chastel)	Rue Lisse Saint-Louis 13100 Aix-en-Provence	25	7 h 30 à 18 h 30	81,14	94,56	idem	X	
LPCR DSP AIX	Pom d'Happy <u>MAC - MAF</u>	Avenue Kennedy ZUP d'Encagnane 13090 Aix-en-Provence	66 (60+6)	7 h 30 à 18 h 30	83,37	93,83	idem	X	
LPCR DSP AIX	Ribambelle (La)	Esplanade Beisson 13100 Aix-en-Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	89,27	101,93	idem	X	
LPCR DSP AIX	Tipi (Le)	Rue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	29	7 h 30 à 18 h 30	86,43	95,90	idem	X	
LPCR DSP AIX	Tom Pouce <u>MAC - MAF</u>	Rue du Chemin de Fer Cité Corsy	17 (15+2)	7 h 30 à 18 h 30	74,34	87,77	idem	X	

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Places agréées	Amplitudes horaires	Tx occup réel	Tx occup financier	Période de fermeture	CEJ oui	CEJ non
Association	Les Bisounours	Les Hippocampes 7 4 avenue Jules Payot 13090 Aix-en-Provence	22	7 h 30 à 18 h 30	86,02	94,37	Fermeture 27 jours ouverts (Août et Noël)		X
Association	Leï Caganis <u>MAP</u>	3 rue Jean Lombard - BP 256 - Logirem G2 13090 Aix-en-Provence	19	8 h 00 à 18 h 00	96,16	99,19	Fermeture 33 jours ouverts (Août et Noël)		X
Association	Les Lierres	Rés Les Lierres - Bât 2 - Chemin du Coton Rouge 13100 Aix-en-Provence	30	8 h 00 à 18 h 30	70,28	80,64	Fermeture 28 jours ouverts (Août et Noël)	X	
Association	Les Milles Pattes	6 Cours Brémond 13100 Aix-en-Provence	16	8 h 00 à 18 h 30	92,70	112,85	Fermeture 24 jours ouverts (Août et Noël)		X
Association	Les Milles Pattes <u>MAF</u>	6 Cours Brémond 13100 Aix-en-Provence	15	7 h 00 à 18 h 30	7,97	9,66	143 jours d'ouverture <u>Fermeture définitive du MAF août 2013</u>		X
Association	Vendôme	1 rue Emile Tavan 13100 Aix-en-Provence	50	7 h 30 à 18 h 30	87,36	92,68	Fermeture 27 jours ouverts		X
CSC La Provence	HG Le Petit Panda	Boulevard du Maréchal Juin 13090 Aix-en-Provence	8	8h à 12h (sauf mercredi) et 13h30 à 17h30 lundi	82,16	99,40	Le mercredi et toutes les vacances scolaires	X	
CSC J-P Coste	HG Le Jardin de Mady	217 Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	16	7h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30 (sauf mercredi)			Tous les mercredis		X
CSC J-P Coste	Jardin d'En- fants Pagnol	217 Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	50	8h à 18h30 les mercredis et vacances scolaires			Hors vacances scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis	X	
CSC M-L Davin	HGP Le Jardin d'Eveil	Place des Combattants 13540 Puyricard	15	Hors mercredis et vacances scolaires de 8h30 à 12h	62,70	72,45	Le mercredi et toutes les vacances scolaires		X
Société VICTOLIANE	Micro-crèche Les Graines d'Eveil	30 Avenue des Ecoles Militaires	10	8 h à 18 h30					X
Société VICTOLIANE	Micro-crèche Mélisses et Malices	530 rue Jean Perrin - ZI des Milles 13851 Aix-en-Provence	10	8 h à 18 h30					X
Société Ter d'Eveil	Micro-crèche Couleurs Pinède	1330 rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière 13856 Aix-en-Provence Cedex 3	10	8 h à 18 h30			<u>OUVERTURE LE 25 MARS 2013</u>		X
LPCR	Les Petits Chaperons Rouges	975 rue René Descartes - La Duranne 13856 Aix-en-Provence	90	7 h 30 à 19 h 30	Pas de réservation par la commune - Ne répond par prioritairement aux habitants aixoïis				X
CH Montperrin	Arc-en-Ciel	109 Avenue du Petit Barthélémy - 13617 Aix-en- Provence	70	5 h45 à 21 h 15	Pas de réservation par la commune - Ne répond par prioritairement aux habitants aixoïis				X
CH du Pays d'Aix	Mini-club Tamaris	Avenue des Tamaris - 13616 Aix-en-Provence	55	5 h45 à 21 h 15	Pas de réservation par la commune - Ne répond par prioritairement aux habitants aixoïis				X
Crèche Attitude pour Les Feuillades	Capucine	1330 chemin d'Eguilles - 13090 Aix-en-Provence	35	6 h 45 à 19 h 45	Pas de réservation par la commune - Ne répond par prioritairement aux habitants aixoïis				X

2-2 Offre d'accueil individuel

- Nombre d'assistants maternels/nombre d'agrément(s) : 463 assistant(e)s maternel(le)s en janvier 2014 représentant 1209 agrément(s) et 64 en péri-scolaire.
- Le RAM est situé 50 place du Château de l'Horloge - Jas de Bouffan - 13090 Aix-en-Provence
- Maison d'assistants maternels (MAM) : La MAM, initialement dénommée « Le Premier Pas », gérée par l'association du même nom, située 16 boulevard du Maréchal Juin à Aix, a ouvert ses

portes le lundi 7 octobre 2013. Elle a été renommée en 2014 « Les Bambinos ». Elle fonctionne avec le système de la P.A.J.E. (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) et plus particulièrement le Complément de Libre Choix du Mode de Garde (Cmg) perçu directement par les parents.

2-3 Offre d'accueil temps libre ALSH extra scolaire

Les chiffres sont donnés pour l'année 2013 (à défaut 2012).

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Nombre d'ALSH agréés DBCS	Tranche d'âge +6 ans -6 ans	Nombre de places 2013	Périodes de fermeture	Taux de fréquentation		CEJ	
							Réel	Financier	Oui	Non
CS Adis les Amandiers	ALSH Amandiers	Centre social Amandiers /Ecole des 2 ormeaux Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	20 55 75	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 du 30déc au 03 janv. 2013	2012 62,28 % 2013 74,88 %	2012 61,11 % 2013 59,81 %	X	
CSC Aix Nord	ALSH Aix Nord	20 rue Albert Lebrun (ex école des Lauves)Beisson 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	55 121 176	Fermé du 12 août au 1er sept 2013 du 30déc au 03 janv. 2013	2012 44,89 % 2013 57,52 %	2012 43,17 % 2013 74,13 %	X	
CSC JP Coste Aix	ALSH Pagnol Aix	Ecole Marcel Pagnol avenue de l' Armée d' Afrique 13100 Aix sud	1	-6 ans + 6 ans total	40 60 100	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 du 30 déc au 03 janv. 2014	2012 77,13 % 2013 63,52 %	2012 70,6 % 2013 86,80 %	X	
CSC JP Coste	ALSH Duranne	Ecole Pierre-Gilles de Gennes 165 rue Jas des vaches Duranne 13290 les Milles	1	-6 ans + 6 ans total	60 60 120	Fermé du 26 août au 1er sept 2013 du 23 au 27 déc 2013	2012 87,41 % 2013 56,45 %	2012 80,30 % 2013 85,78 %	X	
CSC JP Coste	Espace Jeunes Les Milles	Espace Jeunes des Milles avenue Frédéric Mistral / Ecole Joseph Roumanille avenue Couton/ 13290 Les Milles	2	+6 ans Espace Jeunes	55 40	Fermé du 26 août au 1er sept 2013 et vacances de Noël	2012 65,91 % 2013 62,68 %	2012 56,69 % 2013 83,11 %	X	
CSC Grande Bastide	ALSH Grande Bastide	Centre social Avenue du Square Val St André Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	44 72 116	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 du 23 au 31 déc 2013	2012 60,52 % 2013 60,06 %	2012 62,5 % 2013 70,02 %	X	
CSC Marie-Louise Davin	ALSH Puyricard	Place des Combattants /Ecole Maurel 13540 Puyricard	1	-6 ans + 6 ans total	45 75 120	Fermé du 26 au 31 déc 2013	2012 56,64 % 2013 55,87 %	2012 44,79 % 2013 66,63 %	X	
CSC Marie-Louise Davin	ALSH Daudet	Ecole primaire Alphonse Daudet traverse du Four /local de la Pinette centre A. Daudet avenue de Beauregard 13100 Aix en Pce		-6 ans + 6 ans total	4 24 54	Ouverture à partir du 02 avril et ALSH le 22 avril 2013 Fermé le 10 avril et vacances de février, du 15 au 19 avril et Noël du 05 août au 1er sept 2013	2013 42,83 %	2013 87,71 %	X	

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Nombre d'ALSH agréés DDCS	Tranche d'âge +6 ans -6 ans	Nombre de places 2013	Périodes de fermeture	Taux de fréquentation		CEJ	
							Réel	Financier	Oui	Non
CSC la Provence	ALSH la Provence	Ecole Paul Arène 15 rue Léon Blum / Centre social avenue du Maréchal Juin Encagnane 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	42 88 130	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 et vacances de Noël	2012 36,14 % 2013 43,63 %	2012 28,32 % 2013 56,60 %	X	
Alotra	CS le Réaltor	Aire des Gens du Voyage Plateau de l'Arbois 13290 Les Milles	1	+ 6 ans	15	Fermé du 15 au 26 juil 2013 du 30 déc au 03 janv 2013	2013 87,26 %	Service compris avec l'emplacement		X
Maison de Quartier La Mareschale	ALSH la Mareschale	27 avenue de Tübingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	1	+ 6 ans	20	Fermé les mercredis et vacances de février et Noël du 05 août au 1er sept 2013	2012 92,5 %	2012 91,15 %	X	
Asso de Gestion du Centre Albert Camus	ALSH Camus	Centre Albert Camus 1 rue des Vignes Corsy 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	24 78 102	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 du 30 déc au 03 jan 2014	2012 73,13 % 2013 100 %	2012 73,13 % 2013 86,67 %	X	
Asso socio Educative Jabir	ALSH Jabir	Ecole Joseph d'Arbaud I 2 rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	15 65 80	Fermé du 29 juil au 15 sept 2013 du 30 déc au 03 jan 2014	2012 81,53 % 2013 73,44 %	2012 68,01 % 2013 70,16 %	X	
ATMF	ALSH le Pollux	Local du Pollux 1 rue Château de l'Horloge Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	+ 6 ans	50	Fermé du 05 août au 1er sept 2013 le 25 déc et le 1er jan 2014	2012 75,77 % 2013 75,04 %	2012 74,98 % 2013 75,04 %	X	
CPCV Méditerranée	ALSH les Florales	Local des Florales 3 rue du Docteur Carlotto 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	30 50 80	Fermé le 25 déc et le 1er jan 2014	2012 51,89 % 2013 72,36 %	2012 51,89 % 2013 70,89 %	X	
CPCV Méditerranée	ALSH Henri Wallon	Ecole élémentaire Henri Wallon 2 rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	40 36 76	Fermé le 25 déc et le 1er jan 2014	2013 63 %	2013 63 %	X	
Union des Centres Sociaux 13	ALSH Château de l'Horloge	Centre 50 place du Château de l'Horloge Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	2012 40 60 100		2012 64,54 % 2013 changement de gestionnaire	2012 80,67 %	X	
Asso Jeunesse Luynoise Sport et Loisirs	Planet' Jeunes	60 route nationale / groupe scolaire Edouard Peysson 13080 Luynes	1	-6 ans + 6 ans total	8 24 32	Fermé du 22 juil au 25 août et les 23, 26 et 27 déc 2013	2012 61,46 % 2013 70,83 %	2012 65,67 % 2013 57,91 %	X	

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Nombre d'ALSH agréés DDCS	Tranche d'âge +6 ans -6 ans	Nombre de places	Périodes de fermeture	Taux de fréquentation		CEJ	
							Réel	Financier	Oui	Non
Eclaireuses Eclaireurs De France	ALSH Couteron	Centre aéré / école maternelle de Couteron 80 chemin Vicinal Hameau de Couteron	1	-6 ans + 6 ans total	50 100 150	Fermé du 19 août au 1er sept 2013 le 25 déc et le 1er jan 2014	2012 37,33 % 2013 37,33 %	2012 41,98 % 2013 57,73 %		X
Les Petits Chaperons Rouges	Les P'tits Mousses	Ecole maternelle Brémond boulevard de Palerne la Rostolane 13540 Puyricard	1	-6 ans	55	Fermeture août et vacances de Noël	2012 67,9 % 2013 71,07 %	2012 67,9 % 2013 78,17 %		X
Les Petits Chaperons Rouges	La P'tite Troupe	Ecole maternelle la Beauvalle 24 rue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	1	-6 ans	40	Fermeture août et vacances de Noël	2012 80,21 % 2013 81,49 %	2012 80,21 % 2013 89,64 %		X

- Fermeture des ALSH les mercredis 03 avril, 22 mai et 13 novembre pour période scolaire.
- Fermeture des ALSH pour jours fériés les mercredis 1er, 08 mai, jeudi 15 août, vendredi 1er novembre, mercredi 25 décembre et 1er janvier 2014 .

ALSH péri-scolaire et garderie

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
CSC Adis les Amandiers	ALSH Amandiers	75	Centre social les Amandiers /Ecole des 2 ormeaux Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	58	58		X		2012 37,44 % 2013 fermé	X	
CSC Aix Nord	ALSH Aix Nord	176	20 rue Albert Lebrun (ex école des Lauves)Beisson 13090 Aix-en-Provence	-	2012 121 2013 40	2012 121 2013 40		X		2012 3,41 % 2013 25,94 % dont 88,02 % 6-11 ans	X	
CSC JP Coste Aix	ALSH Pagnol Aix	100	Ecole Marcel Pagnol avenue de l'Armée d'Afrique 13100 Aix sud	15	60	75		X		2012 22,19 % 2013 16,63 %	X	
CSC JP Coste Les Milles	Espace Jeunes Les Milles	55	Espace Jeunes des Milles avenue Frédéric Mistral / Ecole Joseph Roumanille avenue Couton/ 13290 Les Milles	-	X			X		2012 28,54 % 2013 55,57 %	X	
CSC Grande Bastide	ALSH Grande Bastide	116	Centre social Avenue du Square Val St André Aix-en-Provence		X			X		2012 50,3 % 2013 51,78 %	X	
CSC Marie-Louise Davin	ALSH Daudet	54	Ecole primaire Alphonse Daudet traverse du Four /local de la Pinette centre A. Daudet avenue de Beauregard 13100 Aix		X			X		Ouvert en 2013		X

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
CSC la Provence	ALSH la Provence	144	Ecole Paul Arène 15 rue Léon Blum / centre social avenue du Maréchal Juin Encagnane 13090 Aix-en-Provence		X			X		2012 37,4 % 2013 23,88 % dont 36,25 % 6-11 ans	X	
Alotra	CS le Réaltor	12	Aire des Gens du Voyage Plateau de l'Arbois 13290 Les Milles					X		NR	X	

Garderies périscolaires existantes

Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Arène	-	Boulevard Schweitzer Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	19	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Beauvalle	-	Avenue Pierre Brassolette 13100 Aix-en-Provence	X	-	51	X	X		NR	X	
Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
Commune Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Boyer	-	ZAC St Joseph 13290 Les Milles	X	-	66	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Bremond	-	Avenue San Peyrès 13540 Puyricard	X	-	61	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Campra	-	13 rue des Menudières 13100 Aix-en-Provence	X	-	44	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Celony	-	175 chemin des Platrières Celony 13100 Aix-en-Provence	X	-	79	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Château Double	-	Rue Abbé de l'Épée Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	58	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Colline du Serre	-	Rue Frédéric Mistral 13290 Les Milles	X	-	77	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Corsy	-	Rue du chemin de fer Corsy 13090 Aix-en-Provence	X	-	16	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Couteron	-	110 rue Yvette Bonnard Couteron 13100 Aix-en-Provence	X	-	45	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Cuques	-	1 rue de Cuques 13100 Aix-en-Provence	X	-	41	X	X		NR	X	

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle d'Arbaud	-	Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix	X	-	20	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Daudet	-	Quartier Beauregard 13100 Aix-en-Provence	X	-	43	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Deux Ormeaux	-	Avenue Jules Payot Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	26	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle de Gennes Duranne	-	165 rue Jas des vaches Duranne 13290 Les Milles	X	-	NR	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Ferry	-	15 avenue Jules Ferry 13100 Aix-en-Provence	X	-	56	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Floriales	-	65 Chemin du Club hippique 13090 Aix-en-Provence	X	-	53	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Giono	-	Boulevard Kennedy Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	36	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Granettes	-	Chemin de Granet 13090 Aix-en-Provence	X	-	64	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Grassi	-	10 rue des Nations 13100 Aix-en-Provence	X	-	64	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Isaac	-	35 avenue Jules Isaac 13100 Aix-en-Provence	X	-	72	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Lauves	-	48 avenue Paul Cézanne 13100 Aix-en-Provence	X	-	33	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Mareschale	-	Avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	47	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Maurel	-	Boulevard Camus 13540 Puyricard	X	-	39	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Pagnol	-	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	X	-	80	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Payot	-	Avenue de la Grande Thumine Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	29	X	X		NR	X	

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Peisson	-	Nouvelle route de Gardanne 13080 Luynes	X	-	81	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Platanes	-	Route des écoles Les Platanes 13100 Aix-en-Provence	X	-	34	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Pont de l'Arc	-	Route des Milles Pont de l'Arc 13090 Aix-en-Provence	X	-	38	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Prévert	-	Avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	41	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Rocher du Dragon	-	Allée des musiciens 13100 Aix-en-Provence	X	-	41	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Roi René	-	Boulevard du Roi René 13100 Aix-en-Provence	X	-	46	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Sextius	-	34 cours Sextius 13100 Aix-en-Provence	X	-	37	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Torse	-	Route du Tholonet 13090 Aix-en-Provence	X	-	34	X	X		NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle trois Sautets	-	Quartier Val St André 13090 Aix-en-Provence	X	-	25	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Val St André	-	180 rue Edmond Michelet 13090 Aix-en-Provence	X	-	55	X	X		NR	X	
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Wallon	-	Rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	51	X	X		NR	X	
Garderies périscolaires élémentaires												
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Arène	-	Boulevard Schweitzer Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	22	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Boyer	-	ZAC St Joseph 13290 Les Milles	-	X	33	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Bremond	-	Avenue San Peyrès 13540 Puyricard	-	X	40	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Celony	-	175 chemin des Patrières Celony 13100 Aix	-	X	44	X	X	X	NR		X

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Château Double	-	Rue Abbé de l'Épée Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	45	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Couteron	-	110 rue Yvette Bonnard Couteron 13100 Aix-en-Provence	-	X	39	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Cuques	-	1 rue de Cuques 13100 Aix-en-Provence	-	X	36	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire d'Arbaud	-	Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix	-	X	33	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Daudet	-	Quartier Beauregard 13100 Aix-en-Provence	-	X	16	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire de Genes Duranne	-	165 rue Jas des vaches Duranne 13290 Les Milles	-	X	41	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Deux Ormeaux	-	Avenue Jules Payot Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	18	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Fenouillères	-	Avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	-	X	25	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Ferry	-	15 avenue Jules Ferry 13100 Aix-en-Provence	-	X	24	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Florales	-	65 Chemin du Club hippique 13090 Aix-en-Provence	-	X	43	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Giono	-	Boulevard Kennedy Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	26	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Granettes	-	Chemin de Granet 13090 Aix-en-Provence	-	X	34	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Isaac	-	37 Avenue Jules Isaac 13100 Aix-en-Provence	-	X	45	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Jaurès	-	Rue des Nations Jardins de Grassy 13100 Aix-en-Provence	-	X	14	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Laurent Albéric	-	10 avenue de Grassi 13100 Aix-en-Provence	-	X	28	X	X	X	NR		X

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Lauves	-	46 avenue Paul Cézanne 13100 Aix-en-Provence	-	X	27	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Mareschale	-	Avenue Albert Baudoin Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	35	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Maurel	-	Boulevard des Camus 13540 Puyricard	-	X	44	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Mauron	-	4 rue Frédéric Mistral 13290 Les Milles	-	X	10	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Mistral	-	Avenue du Doyen Guyon 13090 Aix-en-Provence	-	X	23	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Pagnol	-	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	-	X	18	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Payot	-	Boulevard de la Grande Thumine Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	39	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Peisson	-	Route de Gardanne 13080 Luynes	-	X	56	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Platanes	-	Route des Ecoles Les Platanes 13100 Aix-en-Provence	-	X	14	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Pont de l'Arc	-	90 route des Milles Pont de l'Arc 13090 Aix-en-Provence	-	X	24	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Prévert	-	21 avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	21	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Roumanille	-	36 avenue Albert Couton 13290 Les Milles	-	X	28	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Sallier	-	3 rue Sallier 13100 Aix-en-Provence	-	X	22	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Sextius	-	34 cours Sextius 13100 Aix-en-Provence	-	X	19	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Torse	-	Avenue des écoles militaires 13100 Aix-en-Provence	-	X	52	X	X	X	NR		X

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation	-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
											Oui	Non
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Val St André	-	75 rue Edmond Michelet 13100 Aix-en-Provence	-	X	58	X	X	X	NR		X
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Wallon	-	2 rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	33	X	X	X	NR		X

Les taux de fréquentation des ALSH périscolaires sont calculés en rapportant la fréquentation en heures enfants de la garderie aux heures enfants facturées selon la tarification au forfait.
La Commune met en place le nombre de places nécessaire pour faire face aux besoins des familles.

Accueil de jeunes (2013 à défaut 2012)

Gestionnaire	Équipement	Nombre de places agréées	Taux de fréquentation		CEJ	
			Réel	Financier	Oui	Non
CSC JP Coste	Julien COL 255 avenue Claverie 13080 Luynes	40	2012 69,95 % 2013 71,15 %	2012 70,47 % 2013 98,95 %	X	
CSC Grande Bastide	Accueil de Jeunes Grande Bastide	30	2012 61,3 % 2013 21,13 %	2012 50,38 % 2013 9,98 %	X	
CSC Aix Nord	Accueil de Jeunes Aix Nord 20 rue Albert Lebrun Beisson 13090 Aix-en-Provence	40	2012 6,54 % 2013 9,65%	2012 6,54 % 2013 2,74 %	X	
CSC JP Coste	Accueil de Jeunes Les Milles	Agrément en cours pour 40 jeunes	Non déclaré AJ		X	

Séjours (2013)

Gestionnaire	Période	Nombre de séjours	Durée moyenne	Tranche d'âge	Nombre de places	CEJ	
						Oui	Non
ATMF	Du 02 au 06 juillet 2013	1	5 jours	14-17 ans	16	x	
ADIS Les Amandiers	Du 05 au 09 août 2013	1	5 jours	6-11 ans	10	x	
CSC JP Coste Aix	Du 29 juil au 04 août 13	1	7 jours	12-17 ans	15	x	
CSC JP Coste Les Milles	Du 06 au 12 juillet 2013	1	7 jours	12-17 ans	32	x	
CSC JP Coste Luynes	Du 08 au 27 juillet 2013	3	6,5 jours	12-17 ans	57	x	
CSC La Grande Bastide	Du 08 juil au 02 août 2013	3	5 jours	6-17 ans	48	x	
CSC Marie-Louise Davin	Du 08 au 12 juillet 2013	1	5 jours	8-11 ans	12	x	

2-4 Offre d'accompagnement à la fonction parentale

Association	Nombre de LAEP	Nombre de CLAS	Nombre de REAAP	Nombre de ludothèque
La Passerelle	2 (La Passerelle et Maison soleil)			

Association	Nombre de LAEP	Nombre de CLAS	Nombre de REAAP	Nombre de ludothèque
CSC La Provence	1 (La Souris Verte)			
Le Cerf Volant				1
CAFC La Récampado			1	

2-5 Accompagnement social des familles et animation vie sociale

(ce chapitre est facultatif)

Nombre de centres sociaux + Animation Collective Familles (ACF)/maison de quartier/Espace de Vie Sociale (EVS)/annexes

Foyers de jeunes travailleurs

Offre d'accompagnement social (permanence TS, CCAS)

Point Info Familles (PIF) + associations

La Commune compte : - 6 centres sociaux culturels (Adis les Amandiers, Aix Nord, Jean-Paul Coste, Grande Bastide, Marie-Louise Davin et la Provence) + celui du Réaltor (aire des gens du voyage gérée par ALOTRA),

- 1 maison de quartier (La Mareschale),

- 5 équipements de proximité (Albert Camus, Jabir, ATMF, Association Jeunesse Luynoise Sports et loisirs / Planet'Jeunes et Daudet),

- 2 associations d'éducation populaire (Eclaireuses et Eclaireurs de France plus basée sur le scoutisme et la CPCV (Coordination pour Promouvoir Compétences et Volontariat) , également organisme de formation au métier de l'animation).

- 1 entreprise les Petits Chaperons Rouges gestionnaire de crèches et de 2 ALSH maternels (P'tits Mousses et P'tite Troupe).

La commune intervient dans le domaine social grâce à l'existence et au développement du Centre Communal d'Actions Sociales. Ce dernier est chargé de l'observation des besoins, la coordination, la prévention, le développement social et la mise en place d'actions adaptées aux besoins de la population de la commune en partenariat avec le secteur public (Etat, Département, Commune, Établissements Publics (hôpitaux...)) et le secteur privé.

Il a également pour mission l'accueil du public (général ou personnalisé), son information/orientation, son accompagnement dans les démarches

Il intervient notamment dans plusieurs dispositifs dont celui en faveur des seniors (soutien à domicile, garde itinérante de nuit, foyers-restaurants, logements pour personnes âgées, animation 3ème âge, CLICG), celui pour l'insertion (service d'interventions sociales, logement d'insertion, service d'accueil et orientation), mais aussi par le biais du service d'aide aux personnes handicapées et au dispositif d'accueil hivernal des sans-abri.

La commune met à disposition des jeunes un accueil (Bureau Information Jeunesse) destiné à leur information et leur orientation dans tous les domaines de la vie quotidienne (enseignement, formation, emploi, vie pratique)

3 - LES INDICATEURS DE TENSION

Pour la Petite Enfance

	Taux de couverture Accueil Collectif	Taux de couverture Accueil Individuel	Pré-scolarisation	Total
Bouches-du-Rhône	19,29 %	19,61 %	2,18 %	41,48 %
Commune	27,73%	22,77%	1,15%	51,64%

4 - MODE D'INFORMATION AUX FAMILLES

(à compléter par la commune) :

exemple : guichet unique
modalités d'inscription
journal de la ville
internet

Il n'a pas été mis en place de guichet unique destiné à effectuer l'ensemble des opérations administratives relatives à la famille. Chacun doit se rendre dans le service concerné pour réaliser les opérations du citoyen (état civil, passeport et carte d'identité, inscription scolaire, inscription dans un multi-accueils collectif,.....)

Concernant le domaine de la Petite Enfance, il convient de distinguer selon que les structures sont municipales, gérées par voie de délégation de service public par une entreprise privée, ou associatives. Pour les premières, une centralisation des vingt structures est en place pour l'inscription et pour l'attribution des places, alors que chaque multi-accueil collectif associatif gère ses inscriptions et attributions en fonction de critères librement fixés par ses soins.

La Commune alimente un site internet où la population trouve des informations administratives, sur les ALSH, les modes de garde des tout-petits, les manifestations culturelles, sportives, la vie associative, financière...utiles pour les administrés.

De même, le bimestriel « AixenDialogue », traitant de l'actualité des services et équipements mis à la disposition de la population aixoise est un outil d'information très important dans la vie locale.

II - ANALYSE : le cadre sera à formaliser sous forme de questions

Idées fortes :

- Mesurer les écarts entre les besoins et l'existant
- Repérer les freins, ressources, menaces, potentialités
- Démontrer la pertinence du réajustement et (ou de développement)
- Mise en perspective/visée de projection sur 4 ans
- Comment est qualifiée l'offre

* Volet Jeunesse

Mesurer les écarts entre besoins et existant ?

Une étude de la Commune auprès des ALSH a été conduite en janvier 2012. Les 400 places manquantes correspondaient aux 400 places occupées par des usagers hors commune.

La délibération n°2012.441 du Conseil municipal du 10 avril 2012 a incité les gestionnaires d'ALSH à prioriser le public aixois.

Un suivi par listes d'attente a été instauré avant chaque période d'accueil.

La pression rencontrée par les familles d'enfants âgés de 3 à 6 ans a conduit à créer des places supplémentaires :

- Les Floralties : 30 places,
- Jabir : 30 places.

Un projet ALSH a également été préparé avec les différentes Directions Générales concernées par l'évolution des ALSH avec une Charte qualité, une organisation-cible et la prise en compte de la réforme des rythmes éducatifs.

Il reste des écarts entre les gestionnaires qui ont conventionné au dispositif LEA ou pas et une concurrence vis-à-vis des familles éligibles. Ainsi, le Centre social la Provence subit une concurrence a conduit la Commune à diminué le nombre de places disponibles sur l'ALSH du Château de l'Horloge de 100 à 76 enfants et 56 enfants le mercredi.

Quelques structures restent fragiles de part leur encadrement (Jabir, Planet' Jeunes).

Globalement, chaque changement d'équipe perturbe le fonctionnement des ACM. Ainsi, Marie-Louise Davin a connu une baisse de son activité après le départ de sa directrice d'ALSH en 2009. Il a fallu attendre 2011 pour qu'une équipe renoue le lien avec les familles et rétablisse l'activité du centre en 2012.

L'ALSH des Milles a connu une forte augmentation d'activité jusqu'en 2011 puis une diminution de moitié liée à la fermeture de la section des moins de 6 ans. La Commune ayant mis en garde sur une augmentation de subvention pour les projets d'animation sur la ligne CEJ et non sur le fonctionnement du centre et particulièrement la prise en charge des salaires du personnel.

- Repérer les freins, ressources, menaces, potentialités

- Depuis 2010, les gestionnaires d'ALSH ont rencontré des difficultés financières par rapport au désengagement de l'Etat sur les contrats aidés puis celui de la CAF pour les modalités de la Prestation de service ordinaire recentrées sur 8 heures pour les ACM au forfait.
- La Commune versera en 2014 un complément de subventionnement aux ALSH pour les aider à faire face aux charges de personnel. Cet engagement doit être poursuivi et validé par le prochain exécutif.

- Mise en perspective / visée de projection sur 4 ans

Le prochain exécutif devra arrêter des objectifs notamment dans le domaine de l'accueil d'enfants. Ainsi, les projets ci-dessous sont ceux qui sont en cours aujourd'hui mais sont amenés à évoluer.

- Le centre socio-culturel Marie-Louise Davin recherche un local dédié pour ouvrir un AJ à Puyricard de 30 jeunes.
- Il a déjà été chargé d'une mission de préfiguration d'AJ sur le territoire de la Pinette pour 30 jeunes.
- Les 2 ALSH maternels les P'tits Mousses et la P'tite Troupe devraient sortir de la DSP des Crèches en janvier 2015 pour dépendre de la Direction Jeunesse.
- La création d'un ALSH de 50 places (en plus de Planet'Jeunes) est prévu sur le territoire

de Luyes pour répondre aux besoins des habitants de ce hameau. Des locaux doivent être construits à proximité de l'Accueil de jeunes Julien Col et de la salle multisports Ughetti.

- Concernant la réforme des rythmes scolaires, une réorganisation de l'accueil périscolaire va être mise en place. Un Cotech se réunit avec les Directions concernées afin d'étudier les 4 scénarii possibles sur la Commune en collaboration avec les familles et les opérateurs déjà présents sur le terrain.

Un PEDT sera présenté également au prochain exécutif sur lequel reposera la décision finale.

- Le dispositif BAFA serait intéressant à mettre en place en raison du nombre important d'animateurs à recruter dans le cadre de cet accueil périscolaire.

- Comment est qualifiée l'offre ?

L'offre n'est plus sous tension. Avant l'évolution des rythmes scolaires, l'offre est suffisante en terme quantitatif.

la Commune soutient financièrement l'intégration des enfants en situation de handicap. (ex Couteron, subvention de 10 000 € reconduite pour l'accueil de ces enfants).

Les locaux d'accueil sont mis à disposition gratuitement auprès des opérateurs associatifs.

D'un point de vue qualitatif, les subventions de la Commune ont permis de développer l'offre d'accueil sur la Ville et d'améliorer la programmation des ACM afin d'accroître le taux d'occupation des structures.

*** Volet Enfance**

- Mesurer les écarts entre besoins et existant ?

En 2012, le nombre d'enfants de moins de 3 ans (0 à 2 ans révolus) recensé par la CAF pour la commune d'Aix-en-Provence est de 3 938. Dans le même temps, on dénombre 2 404 agréments (chiffres octobre 2012) disponibles sur le territoire municipal répartis de la façon suivante :

- agréments EAJE municipaux gérés en DSP = 865
- agréments EAJE associatifs = 137
- agréments EAJE et micro-crèches privés = 260
- agréments Assistantes Maternelles = 1 142

- Comment est qualifiée l'offre ?

L'offre est toujours considérée, par les usagers, comme insuffisante. Malgré un taux de couverture en accueil collectif plus élevé que celui constaté pour le département des Bouches-du-Rhône (27,73 % pour la Ville contre 19,29 % pour le département), le nombre de places en accueil collectif reste insuffisant au regard de listes d'attente existantes auprès du gestionnaire des crèches municipales et des EAJE associatifs.

L'accueil individuel semble très développé par rapport au taux de couverture du département (22,77 % pour la Ville contre 2,18 % pour le département). Cependant, de nombreuses assistantes maternelles sont sans emploi, notamment en raison d'un défaut de mise en relations.

- quelles sont les perspectives d'évolution de l'offre petite enfance sur le territoire aixois sur les 4 années prochaines ?

- ACO Le Petit Panda est transformé en MAC à compter du 02/06/2014 : augmentation de l'amplitude horaire pour un passage de 20 heures hebdomadaires à 31 heures et accueil assuré pendant l'heure du repas avec fourniture du repas sur deux journées
- Projet de déplacement des crèches du centre-ville avec création de places (Pirouette, Baby-Symphonie)
- Crèche associative « Les Lierres » projette également un déménagement permettant un accroissement de l'accueil.

- Crèche associative « Les Milles Pattes » devrait être déplacée dans la zone d'activités des Milles et intégrée à une structure plus importante gérée par Crèches du Sud.
- Plusieurs créations de micro-crèches privées en perspective, notamment dans le secteur de La Duranne/Les Milles.
- Projet d'ouverture d'une crèche (PAJE) « Notre Dame de la Merci » dans le quartier des Allées Provençales
- Projet d'ouverture d'un multi-accueil collectif de 40 places sur le quartier de La Duranne, « La Maison Bleue » étant le porteur de projet.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

2010 - 2013

BILANS ANNUELS ET PLURIANNUEL

VOLET ENFANCE

I – PRESENTATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010 -2013

A – Introduction générale

Dans le cadre de ses politiques Petite Enfance et Jeunesse, la Ville d'Aix-en-Provence a instauré un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. A l'issue du Contrat Enfance et du Contrat Temps Libre, elles se sont accordées sur des objectifs et des financements dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par la CAF, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ 1ère génération), pour les années 2006 à 2009.

Sa finalité était de mieux cibler les interventions de la CNAF en matière de Petite Enfance et de Jeunesse en se consacrant prioritairement aux publics et aux territoires les moins bien servis, en tenant compte du potentiel financier de la collectivité et du type d'allocataires

Le Contrat Enfance Jeunesse est destiné au développement et au maintien de l'offre d'accueil en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à dix-sept ans révolus. Il vise, d'une part, à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants et des familles dans la définition des besoins, par une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles à revenus modestes. D'autre part, il vise à encourager l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et adolescents par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale ainsi que la responsabilisation des plus grands.

Ce soutien de la CAF permet à la commune de mettre en œuvre de nombreuses actions en direction des jeunes aixois.

Dans un contexte général de maîtrise des dépenses publiques, la Caisse Nationale

d'Allocations Familiales a maintenu, pour les CEJ 2ème génération, les critères de répartition et d'utilisation des enveloppes consacrées aux Contrats Enfance Jeunesse 1ère génération : la population couverte, l'offre de service existante, l'écart entre l'offre et la demande, les critères de sélectivité nationaux et la satisfaction des parents et des jeunes.

Cette orientation est notamment justifiée par le souci d'une fréquentation optimale des structures devant tenir compte, par ailleurs, du maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des établissements d'accueil.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) se traduit :

- pour les actions préexistantes, par un montant annuel forfaitaire en référence aux financements accordés lors de la dernière année du CEJ 1ère génération (2005),
- et, pour les actions nouvelles retenues dans le CEJ 2010-2013 (2ème génération), par une participation de 55% du reste à charge de la commune, augmentée d'un coefficient de 1,0476 pour celles relevant du champ de l'enfance.

Les négociations engagées entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ont permis de déterminer plusieurs actions éligibles à ce nouveau dispositif. Le *Contrat Enfance Jeunesse 2ème génération* a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2010 et s'est achevé le 31 décembre 2013.

Il a fait l'objet d'un avenant n° 1 – 2012 du 22 novembre 2012 et d'un avenant n° 2 – 2013 du 5 décembre 2013 destinés à intégrer dans le champ du financement de la Caisse d'Allocations Familiales de nouvelles actions relevant du volet jeunesse.

B – Schéma de développement 2010 - 2013

Le Schéma de Développement 2010-2013 décline, d'une part, les actions maintenues et d'autre part, la mise en œuvre de nouvelles actions quantitatives en faveur des familles aixoises :

Les actions maintenues relevant du champ de l'enfance :

- Les établissements d'accueil de jeunes enfants
- Les centres de loisirs maternels (dont l'activité est rattachée au Volet JEUNESSE)
- Le relais assistantes maternelles d'Aix-en-Provence
- Les lieux d'accueil enfants parents
- Un poste de coordinateur pour la petite enfance

Pour ces actions, le taux de cofinancement appliqué correspond à un montant forfaitaire en référence aux financements antérieurs.

Les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance :

- Ouverture d'une halte-garderie « Le Petit Panda » réservé aux personnes adressées par un travailleur social ou organisme habilité (8 places – date prévisionnelle = septembre 2010)

-Déplacement du MAC « Le Petit Jardin » (augmentation de 25 places - date prévisionnelle = septembre 2010)

- Déplacement et regroupement des MAC « Les Canailous » et « L'Oasis » dans une nouvelle structure (sans création de places) dans le quartier du Jas de Bouffan (date

prévisionnelle = septembre 2010)

- Ouverture d'un MAC à l'IUFM (7 places – date prévisionnelle = septembre 2011)

Les actions nouvelles au CEJ 2006-2009 réactualisées au CEJ 2010-2013 relevant du champ de l'enfance et considérées comme actions nouvelles dans le CEJ 2ème génération :

- Ouverture d'un MAC « L'Oasis » (25 places) avec extension ultérieure à 50 places (date prévisionnelle = janvier 2011)
- Ouverture d'un MAC « Berlingot (Célony) » (40 places)
- Ouverture d'un MAC « Graines d'Etoiles » (60 places)

BILAN ANNEE 2010

Crèches municipales :

Il s'agit de la deuxième année de fonctionnement de la Délégation de Service Public attribuée, après mise en concurrence, à la société Les Petits Chaperons Rouges à compter du 1^{er} janvier 2009. Ainsi, la gestion et l'exploitation de 21 MAC, 1 MAF, 1 HG Aquanautes, 2 ALSH ont été déléguées à cette structure privée. Son périmètre a été modifié dès le 1^{er} avril 2009 avec l'ouverture du MAC « Graines d'Etoiles » (Quartier de la Duranne) portant à 22 le nombre de MAC délégués et augmentant de 60 places le nombre total de places gérées.

Au cours de l'année 2010, un nouvel agrément pour l'ACO Les Aquanautes a été accordé par la Protection Maternelle et Infantile pour 10 places pour les enfants de moins de 6 ans en accueil collectif occasionnel tous les mercredis hors vacances scolaires de 9h00 à 12h00 par tranches horaires de 30,40 ou 45 minutes en concordance avec les séances du jardin aquatique. Toutefois, dans les faits, la structure n'a fonctionné qu'à raison de deux heures par permanence.

Le gestionnaire a par ailleurs obtenu, de la Protection Maternelle et Infantile, une modification d'agrément pour le MAC « Pin d'Epices » (agrément modulé à compter du 30 août 2010, 14 places de 7h à 7h30, 40 places de 7h30 à 18h30, 14 places de 18h30 à 20h30)

L'année 2010 a été marquée par trois événements :

- la création des crèches satellites en lieu et place du MAF « Lou Rigaou »,
- le travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap,
- l'ouverture de deux nouvelles structures (au rez-de-chaussée de l'immeuble « Lou Ligourès » du fait du déménagement de l'ancien « Verseau / Petit Jardin » et dans un bâtiment dédié au Boulevard du Clos Gabriel au Jas-de-Bouffan) :

=> Création de nouvelles crèches satellites :

Dans le cadre d'un multi-accueil familial, l'enfant est confié à une assistante maternelle agréée par le Président du Conseil Général. L'assistante maternelle accueille de un à quatre enfants à temps partiel ou à temps complet à son domicile. L'enfant évolue dans un cadre familial stable et reçoit régulièrement la visite de la directrice ou de l'équipe de l'établissement. L'enfant participe également à des ateliers collectifs d'éveil regroupant une partie des enfants de la crèche familiale, à raison de une à deux fois par semaine.

Lors de la mise en œuvre de la délégation de service public, outre le MAF « Lou Rigaou »,

trois MAC cumulaient déjà accueil collectif et accueil familial. Il s'agissait de Baby Symphonie, Les Contines et Cache-cache.

La localisation de la crèche familiale « Lou Rigau », située 14 rue Blaise Cendrars à Encagnane, posait des problèmes de déplacement des assistantes maternelles, salariées du délégataire, pour l'organisation des ateliers ; certaines d'entre elles devaient être véhiculées par la directrice.

Au total, sur 87 places disponibles, seulement 48 enfants (pour 18 assistantes maternelles) au 1^{er} juillet 2009, puis 30 enfants (pour 12 assistantes maternelles) au 31 août 2009, étaient accueillis.

En conséquence, par délibération n° 2009-1327 du 9 décembre 2009 et avenant n° 3 notifié le 20 janvier 2010, l'organisation de points de rencontre dans la crèche collective existante la plus proche du domicile des assistantes maternelles a été décidée. Ces antennes sont appelées des crèches satellites. Les crèches suivantes ont été retenues :

- multi accueil collectif et familial Les Contines (Quartier Sud) : 4 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Berlingot (Célony) : 5 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Les Enfants du Wallon (Jas de Bouffan) : 6 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Les Bout'Chous (Jas de Bouffan) : 2 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Pom d'Happy (Encagnane) : 6 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Tom Pouce (Corsy) : 2 places en accueil familial
- multi accueil collectif et familial Cache Cache (Les Milles) : 6 places en accueil familial

Compte tenu du nombre réduit d'agrément correspondant à l'accueil des assistantes maternelles au sein des crèches satellites, le déménagement, prévu pour l'année 2011, du MAC Le Petit Jardin et la création de 25 places supplémentaires allaient permettre de compenser la diminution des places offertes en accueil individuel.

=> Accueil des enfants en situation de handicap :

En 2009, LPCR ont répondu à un appel à projet organisé par la CAF des Bouches-du-Rhône concernant l'accueil des enfants en situation de handicap. Par la suite, un partenariat a été mis en place avec la Souris Verte à Lyon pour travailler cette question dans les crèches, notamment par l'organisation d'une formation de plusieurs cadres de LPCR.

Cette formation a débouché sur un travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches :

- Trois crèches LPCR ont été « pilotes » dont « Françoise Dolto » à Aix (une à Paris, une à Annecy) (formation de 2 jours animée par la souris Verte).
- Dorothee Pierre, psychomotricienne et référente auprès des enfants en situation de handicap (ou ayant un suivi thérapeutique) dans les crèches DSP Aix, ainsi que la directrice de la crèche « Françoise Dolto » ont coordonné différentes réunions autour du thème du handicap.
- D'autres actions en partenariat avec « la Souris Verte » étaient prévues.

Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé puisque l'accueil de ces enfants en situation de handicap est pratiqué depuis de nombreuses années sur Aix.

Le rôle de Dorothee Pierre, psychomotricienne, a été de :

- Centraliser les demandes concernant les enfants en situation de handicap ou ayant un suivi thérapeutique
- Recevoir les familles avec le médecin afin de prendre connaissance de la nature de leur

demande, de leur projet pour leur enfant à la crèche.

- Avec les différents partenaires, préparer les équipes à l'arrivée de l'enfant et de sa famille et les accompagner sur le terrain.

- Faire le lien avec les partenaires de soins (CAMSP, CMP...)

- Préparer le départ de la crèche.

- Faire le point sur cet accueil après le départ de l'enfant.

Toutes les étapes de la vie de l'enfant en situation de handicap à la crèche demandent un accompagnement plus spécifique :

- lors de son accueil et celui de sa famille : en collaboration avec les membres d'une équipe pluridisciplinaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place. Ce projet est écrit par toutes les personnes concernées par la prise en charge de l'enfant. Il est rédigé en concertation avec la famille, par la directrice de l'établissement et le médecin.

- à l'occasion de ses journées passées à la crèche,

- dans la perspective de son départ (notamment à l'école où une auxiliaire de vie scolaire l'accompagne parfois). Concernant ce dernier point, le mois de septembre 2010 a été particulier en raison du nombre de départs d'enfants en situation de handicap vers l'école (12 dont 6 accompagnés d'une AVS).

=> Ouverture de deux nouveaux établissements :

Afin d'améliorer la qualité d'accueil au sein des crèches municipales, deux projets de délocalisation ont été proposés, dans les quartiers du Jas-de-Bouffan et d'Encagnane.

- La première opération devait concerner le regroupement des crèches « L'Oasis » (25 places) et « Les Canaillous » (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora, avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan.

Initialement, les travaux devaient être terminés au cours de l'été 2010 ce qui supposait une ouverture pour le mois de septembre 2010. Or, un incendie s'étant déclaré dans le bâtiment sur le point d'être réceptionné par la Ville, le délai n'a pu être respecté et de nouveaux travaux ont été nécessaires. Aussi, le multi-accueil collectif n'a pu ouvrir ses portes à la fin de l'année 2010.

- La seconde opération a concerné le déménagement de la crèche « Le Petit Jardin », précédemment située 18, rue du Maréchal Juin, vers le rez-de-chaussée de l'immeuble le Ligourès, place Romée de Villeneuve. Il a été effectif le 8 novembre 2010.

Cette réalisation a permis d'augmenter l'offre de garde de 15 à 40 agréments, soit 25 nouvelles places.

Pour ce multi-accueil, la Ville a demandé au délégataire d'augmenter l'amplitude d'ouverture d'une heure par jour (7H30 – 19H30) afin d'offrir un mode de garde en adéquation avec les exigences professionnelles des parents.

Autres structures associatives :

=> Le Multi-Accueil Collectif « Les Lierres » se situe en périphérie Sud, dans un quartier universitaire. Il est géré par l'association « Les Lierres » et accueille des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. Il a fait l'objet, en novembre 2010, d'un contrôle de la Protection Maternelle et Infantile. Il n'a accueilli les tout-petits que 231 jours sur les 233 prévus au contrat.

=> ACO Le Petit Panda :

Cette halte-garderie ou Accueil Collectif Occasionnel est une activité qui a été proposée par le Centre Social et Culturel « La Provence » au cours de l'année 2009 après avoir répondu à un appel à projet relatif aux modes de garde innovants dans le cadre du Plan Espoir Banlieue.

Ce projet a par ailleurs été inscrit, à l'occasion de la deuxième programmation de l'année 2010 dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.). L'Assemblée Délibérante de la Ville a décidé, le 17 mai 2010, d'accorder, grâce à ce dispositif de solidarité territoriale au service des populations les plus fragilisées, une aide financière au projet développé par le C.S.C. « La Provence ». Cette structure est destinée à lever les freins à l'emploi rencontrés notamment par les femmes en insertion désireuses de faire garder leur enfant durant leur accompagnement à l'emploi (démarches à effectuer, formation de courte durée....) ou autre. Les familles doivent être envoyées par un partenaire « habilité ».

Ainsi, ce mode de garde occasionnel, organisé sous forme de halte-garderie, permet aux parents envoyés par un organisme social, de l'emploi et/ou de la formation, de confier leur enfant à des professionnels de la petite enfance quelques demi-journées par semaine.

La halte-garderie a ouvert ses portes le 6 septembre 2010, connaissant un démarrage en douceur, et a débuté par une période de démarchage auprès des partenaires susceptibles de proposer cette solution aux personnes en difficulté. Ainsi, ont été contactés Pôle Emploi, Pôle Insertion, des organismes de formation comme le Greta....

La structure fonctionne par demi-journées, le lundi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et les mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h, hors vacances scolaires. Elle peut accueillir huit enfants, de l'âge de la marche à quatre ans et lui permettre d'évoluer dans un lieu adapté à son rythme, d'apprendre à vivre en communauté.

L'équipe met en place un projet pédagogique et organise diverses activités.

Ce mode de garde particulier, tant par sa souplesse d'accueil, que par le public auquel il s'adresse, constitue une offre originale dans le quartier d'Encagnane qui peut s'ouvrir à d'autres secteurs géographiques et répondre à un besoin non encore satisfait.

La présence d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent au sein du CSC La Provence (« La Souris Verte ») permet également une période d'adaptation en douceur avant la prise en charge par les personnels de la halte-garderie.

Les responsables ont constaté une forte fréquentation le lundi après-midi et le jeudi matin (réservations complètes pour ces deux demi-journées jusqu'au mois de mars 2011, donc avec 8 enfants et une moyenne de 5 enfants sur les autres demi-journées).

Une demande plus importante a été constatée sur les après-midi et pour des enfants ne marchant pas.

Au 6 janvier 2011, 15 enfants sont inscrits pour 13 familles.

Le profil des mamans correspond à différentes situations (2 en formation, 2 envoyées par l'A.S.T.I. - Association d'Insertion des Travailleurs Immigrés, d'autres ont des soucis de santé et souhaitent un retour à l'emploi, d'autres sont dans un processus de retour à l'emploi).

=> Le Relais Assistantes Maternelles

Cette association a une mission d'information auprès des parents, des assistantes maternelles agréées et des futures assistantes maternelles. C'est aussi un lieu d'écoute et de conseil, ainsi qu'un lieu ressources, il propose également un fond de documentation juridique et éducatif.

Après une année 2009 au cours de laquelle la Présidente, Madame CARTAUT, a fait connaître son souhait de ne pas renouveler son mandat, et une période d'incertitude quant au devenir du Relais, une nouvelle Présidente, Madame PANUNZIO, a été élue, permettant à l'association la poursuite de ses activités.

Dans le cadre de la préparation du dossier de renouvellement de l'agrément du Relais par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (à compter du 1^{er} janvier 2011), et à la demande de cette dernière, un questionnaire a été diffusé auprès des assistantes maternelles et des parents-employeurs afin de mieux connaître leurs attentes. En conclusion, les premières ont souhaité plus de temps d'activités et de rencontres et ont exprimé leur difficulté à joindre le Relais, les seconds attendent principalement du Relais

la fourniture de la liste des assistantes maternelles ainsi que des informations administratives.

NB : nombre de jours d'ouverture sur l'année = 230 jours, à l'exception du MAC « Les Enfants du Wallon » (250 jours – crèche municipale d'astreinte d'été), du MAC « Les Lierres » (231 jours) et de l'ACO « Le Petit Panda »

BILAN ANNEE 2011

Crèches municipales :

=> Ouverture d'un nouvel établissement « L'Agora » :

L'opération initiée en 2010 en vue du regroupement des crèches « L'Oasis » (25 places) et « Les Canaillous » (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora, avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan, n'a connu son dénouement qu'au 7 mars 2011 avec l'ouverture de ses portes aux tout-petits des deux anciennes structures.

Ce nouvel établissement, dénommé « L'Agora », a accueilli 50 enfants répartis en 3 sections : petits, moyens et grands. Ce regroupement de crèches a permis aux enfants d'évoluer dans un espace neuf spécialement aménagé et adapté.

A cette occasion, aucune création de places n'a pu avoir lieu.

Dans le CEJ, le MAC « L'Oasis » apparaît comme « action nouvelle-antérieure » pour 25 places avec une perspective d'augmentation à 50 en 2011. Cependant, l'ouverture de « L'Agora » ne créant aucune place supplémentaire et « Les Canaillous » étant déjà comptés dans les actions antérieures pour 25 places (stock des EAJE), le montant prévisionnel de PSEJ n'a été versé que pour moitié. Cette situation se renouvellera sur les années 2012 et 2013.

Ainsi, suite aux regroupements et déplacements de structures réalisés au cours de l'année 2011, le délégataire, *Les Petits Chaperons Rouges*, gère :

- 20 multi-accueils collectifs parmi lesquels on compte 8 multi-accueils familiaux (Les Bout'Chous, Françoise Dolto, Pom d'Happy, Les Contines, Tom Pouce, Berlingot, Cache-cache, Les Enfants du Wallon),
- 2 centres aérés maternels (Les P'tits Mousses et La Petite Troupe (ex L'Atelier) (voir les bilans dans les données du Volet JEUNESSE),
- 1 halte-garderie « piscine » (Accueil Collectif Occasionnel) (Les Aquanautes).

=> Accueil au « Ligourès » :

Il a été constaté que le siège de LPCR DSP AIX étant excentré par rapport au centre-ville, cela posait parfois des problèmes d'accès à l'information de certaines familles, notamment celles ayant des difficultés de déplacement et d'adaptation aux nouvelles technologies. Aussi, afin d'améliorer l'accès au « service familles » de LPCR DSP AIX, la Ville a proposé

d'organiser un accueil physique des personnes dans un lieu différent du siège du gestionnaire et plus proche du centre-ville, donc mieux desservi par les transports en commun. Pour ce faire, elle a obtenu l'aide du Centre Communal d'Action Sociale qui a accordé l'utilisation d'un local spécialement réservé à l'accueil du public au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Ligourès.

Ainsi, depuis le 9 novembre 2011, une fois par semaine, le vendredi matin de 9 heures à 12 heures, les agents du « service familles » de LPCR DSP AIX accueillent le public en recherche de renseignements sur les crèches municipales et/ou souhaitant procéder à une inscription.

Autres structures :

=> ACO Le Petit Panda :

Après un démarrage difficile en 2010, l'utilité de cette structure a été confirmée par une fréquentation en augmentation. Ainsi, au cours de l'année 2011, la halte-garderie a été ouverte 140 jours et a permis d'accueillir les enfants durant 4 256 heures (pour une capacité d'accueil théorique de 5 600 heures) et une facturation de 4 929 heures. Le taux d'occupation financier s'est établi à 88,02 % et le taux d'occupation réel à 76 % (écart de 12 points). Mais, le coût de revient horaire financier est resté très élevé, à savoir 13,21 €. D'octobre 2010 à décembre 2011, 43 enfants ont été inscrits et 39 familles ont bénéficié de la structure, principalement des familles en recherche d'emploi, en démarche de formation et en démarche de réinsertion, le prescripteur principal (42 %) étant la CAF. Après l'inscription de ce projet dans le cadre du CUCS, dès l'année 2011, la Mission Petite Enfance a pris en charge la subvention annuelle de fonctionnement.

=> Le Relais Assistantes Maternelles

L'année 2011 correspond à la première année de fonctionnement du renouvellement d'agrément accordé par la CAF pour 4 ans (de 2011 à 2014). Cette année est marquée par l'arrivée, à compter du 17 janvier 2011, d'un agent municipal mis à disposition de l'association, moyennant remboursement des salaires et charges correspondantes. La subvention municipale a par ailleurs été augmentée pour tenir compte de ces nouvelles contraintes. Cette aide supplémentaire, accordée par la Ville, a permis d'élargir les créneaux d'ouverture au public (l'ouverture entre 12 heures à 14 heures a finalement été abandonnée par manque d'intérêt pour les utilisateurs), d'élargir les plages horaires des rendez-vous accordés par la directrice, dégagée d'obligations plus administratives, et de suivre les demandes des parents à la recherche d'assistantes maternelles.

=> Projet EAJE de l'IUFM :

Par courrier en date du 1^{er} mars 2011, le Directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille a informé l'Adjoint délégué à la Jeunesse et à la Petite Enfance de la Ville de l'impossibilité de donner suite au projet d'ouverture d'une structure petite enfance dans les locaux de l'institut universitaire.

Aussi, le montant de PSEJ prévu au CEJ 2010-2013 ne sera pas perçu par la collectivité et sera donc déduit (de 2011 à 2013) du montant prévisionnel.

NB : nombre de jours d'ouverture sur l'année = 229 jours, à l'exception du MAC « L'Agora » (249 jours – crèche municipale d'astreinte d'été), du MAC « Les Lierres » (227 jours) et de l'ACO « Le Petit Panda » (140 jours).

BILAN ANNEE 2012

Evénement marquant : application de la lettre-circulaire n° 2011-105 du 29 juin 2011 relative à la PSU

La lettre-circulaire précitée a rappelé les principes de la Prestation de Service Unique mise en place en 2005, à savoir le principe de la tarification et de la réservation à l'heure et un nombre de semaines de congés correspondant aux besoins des parents. Cette application stricte a donc pour effet de revenir sur le système des créneaux horaires jusqu'alors admis.

Compte tenu de l'information des gestionnaires des Bouches-du-Rhône au début de l'année 2012, la Caisse d'Allocations Familiales a fait connaître son intention de ne pas exiger cette application avant le 1er septembre 2012.

Puis, après négociations, la CAF a accordé, à titre exceptionnel, une dérogation à l'ensemble des gestionnaires du département sur présentation d'une demande motivée (avant le 1er mai 2012) et sous réserve de proposer 4 créneaux minimum avec repas et l'application d'un pourcentage sur l'ensemble des berceaux. Cette dérogation devait également prendre effet au 1^{er} septembre 2012.

Concernant plus particulièrement le gestionnaire des crèches municipales, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône a fait connaître, par courrier du 7 août 2012, son accord pour l'application d'une dérogation à la mise en œuvre de la lettre-circulaire du 29 juin 2011 selon les modalités suivantes :

- conservation de forfaits de 10 heures, 6 heures et 5 heures et création d'un nouveau créneau de 8 heures pour 80 % des berceaux pour l'exercice 2013.
- réservation horaire des familles pour les 20 % restants
- réduction de l'écart entre le taux d'occupation financier et le taux d'occupation réel à 15 % maximum d'ici le 30 avril 2013.
- mise en place d'un nouveau règlement de fonctionnement.

Enfin, la rencontre du 23 novembre 2012 entre la CAF, la Ville et le gestionnaire a permis d'obtenir un nouveau report, au 1er mai 2013, de l'application de la circulaire, compte tenu des dérogations accordées par la CAF.

Pour le MAC « Les Lierres », une demande de dérogation a été déposée afin d'obtenir le maintien de créneaux horaires sur la journée et sur 20 places, les 10 autres places pouvant être utilisées en fonction des demandes horaires des parents.

A compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, la CAF a accordé une dérogation à l'application de la circulaire précitée selon les modalités suivantes : 3 modalités d'accueil des tout-petits avec maintien de créneaux horaires à hauteur de 40 % :

- journée complète (modulable de 8 à 10 heures),
- matin avec ou sans repas (de 8 heures à 12 heures 30),
- après-midi (de 14 heures à 18 heures 30).

Finalement, compte tenu des dérogations accordées, la « réforme » de la Prestation de Service Unique n'a pas impacté les budgets de l'année 2012.

Crèches municipales :

=> Transfert à la société LPCR GROUPE :

Administrativement, l'année 2012 est marquée par le transfert de la Délégation de Service

Public pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence de la Société LPCR SAS à la Société LPCR GROUPE.

Le projet de fusion-absorption a été réalisé le 31 décembre 2012, avec prise d'effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2012. L'avenant de transfert correspondant a été soumis au Conseil Municipal du 18 mars 2013 et l'avenant n° 6 pris pour son application, notifié le 8 avril 2013.

La filiale LPCR DSP AIX est directement rattachée à LPCR GROUPE et reste l'interlocuteur privilégié des services de la Ville. Les flux financiers sont toujours réalisés entre cette dernière société et la Ville.

Autres structures associatives :

=> Le LAEP «La Passerelle-Maison Soleil»

L'association accueille les familles sans rendez-vous du lundi au samedi de 15 h 00 à 18 h 30 pour La Passerelle Accueil (avenue de la Cible) et les lundi et jeudi de 14 h 30 à 17 h 45 pour La Maison Soleil (Logirem), même pendant les périodes de petites vacances scolaires.

L'année 2012 a été marquée pour La Maison Soleil par un changement de gestionnaire des locaux occupés dans le LCR LOGIREM. En effet, ces locaux précédemment gérés par l'AGESA ont été repris par la Ville d'Aix-en-Provence. Dans un premier temps, une délibération du 10 avril 2012 a fixé le tarif à 5 € par heure d'occupation, représentant un loyer d'environ 2 000 € par an pour l'association (proratisé du 1er mai au 31 décembre 2012 à 1 400 €). Ce changement a entraîné un doublement du loyer payé jusque-là.

Une nouvelle délibération du 17 décembre 2012 modifie le montant horaire précité en instaurant une dégressivité en fonction du nombre d'heures d'occupation, ramenant ainsi le coût horaire pour La Maison Soleil à 3,5 € à compter du 1er janvier 2013 (représentant une augmentation annuelle du loyer de l'ordre de 500 €, d'où une augmentation de la subvention municipale équivalente).

=> Le Multi-Accueil Collectif « Les Lierres »

Dans le cadre des appels à projet de la CAF et du CG 13, l'association a mené une action « soutien psychologique de l'équipe éducative, accompagnement des familles » qui consiste, avec l'intervention d'une psychologue, en :

- la mise en place pour les professionnels de 4h30 mensuelles de supervision permettant de se recentrer sur leur pratique professionnelle afin de s'inscrire dans une démarche de bien-traitance de l'autre. Cet espace de parole permet aussi le maintien de la dynamique du groupe

- la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement des parents dans leur fonction d'éducation et l'aide à la conciliation de leur vie familiale, professionnelle et sociale. C'est ainsi que les nouveaux parents sont invités en juillet pour une réunion « prise de contact » et qu'ils participent en novembre à un « espace de discussion avec les professionnels », qu'ils sont invités à participer aux différentes fêtes et qu'ils peuvent disposer d'un accompagnement familial avec la psychologue à raison de deux heures mensuelles.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, les locaux de la crèche ont fait l'objet de plusieurs effractions occasionnant des coûts de remise en état non prévus.

=> ACO Le Petit Panda :

Au cours de l'année 2012, après une période de changement de l'équipe d'encadrement des enfants, le personnel s'est stabilisé.

La halte-garderie a été ouverte 141 jours et a permis d'accueillir les enfants durant 4 020 heures représentant une diminution importante du nombre d'heures réalisées (moins 236

heures) entraînant une diminution du taux d'occupation réel (71,28 %, soit 4,72 points) alors que le taux d'occupation financier augmente de 6,09 points pour atteindre 94,11 %. L'écart se creuse entre ces deux taux (22,83 points) pour se situer largement au-dessus de 15 points admis.

Le coût de revient horaire réel reste assez élevé mais connaît une nette amélioration par rapport à l'année 2011. Il s'établit désormais à 13,19 € (contre 15,30 € en 2011).

=> Le Relais Assistantes Maternelles

Le R.A.M., installé dans les locaux du Bastidon, avenue Jean-Paul Coste, s'est vu proposé par les services municipaux de nouveaux locaux qui devraient favoriser le développement de ses activités, notamment grâce à la mise à disposition de salles contiguës à ses bureaux. Le déménagement, initialement prévu le 27 mars 2012, a été effectué le 1er juin 2012, dans les locaux du Château de l'Horloge au Jas de Bouffan. L'installation dans des locaux neufs devraient également permettre une économie de charges locatives, notamment de chauffage, même si, en contrepartie, le montant des charges supplétives (équivalentes au montant du loyer) est susceptible d'augmenter.

Chiffres clés de 2012 : Le nombre d'assistantes maternelles en activité est de 445 sur la commune d'Aix en novembre 2012. Elles représentent 1 142 places d'accueil à la journée et 70 places en accueil périscolaire.

NB : nombre de jours d'ouverture sur l'année = 229 jours, à l'exception du MAC « La Ribambelle » (247 jours – crèche municipale d'astreinte d'été), du MAC « Les Lierres » (226 jours) et de l'ACO « Le Petit Panda » (141 jours).

BILAN ANNEE 2013

Crèches municipales :

Faisant suite au travail effectué en 2012 pour la mise en application de la circulaire CNAF du 29 juin 2011, et compte tenu de la dérogation, accordée par la CAF, à la réservation horaire avec maintien partiel de créneaux à compter du 1^{er} mai 2013, le gestionnaire a sollicité de l'autorité délégitante, par courrier du 28 décembre 2012, la révision des conditions financières du contrat de délégation.

En effet, la mise en œuvre de ces nouvelles règles de fonctionnement a imposé au délégataire de proposer aux familles des contrats au plus proche de leurs besoins afin de ne leur facturer que les temps d'accueil réellement utilisés, sous réserve des créneaux maintenus partiellement. Aussi, une baisse notable du montant de PSU versé par la CAF et les familles au délégataire était attendue en comparaison du montant versé les années précédentes, entraînant donc une diminution des produits d'exploitation.

Des négociations ont été entreprises entre le gestionnaire et la Ville pour pallier cette diminution de PSU. Elles ont abouti, après délibération n° 2013-399 du 8 juillet 2013, à la signature de l'avenant n° 7 au contrat de DSP, notifié le 1^{er} août 2013.

Le versement d'une participation complémentaire de la Ville pour les années 2013 et 2014 a donc été conclu entre les parties selon les modalités suivantes :

- pour 2013 : plus 500 000 euros (cinq cents mille euros),
- pour 2014 : plus 1 170 000 euros (un million cent soixante-dix mille euros).

Autres structures associatives :

=> Le Relais Assistantes Maternelles

Deux faits marquants :

1) Lors du Comité de Pilotage de novembre 2012 organisé par le Relais Assistantes Maternelles de la Ville d'Aix-en-Provence, l'association a présenté un compte rendu d'activités à ses partenaires financiers (Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, PMI du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Ville d'Aix-en-Provence) et informé la Ville de la perspective d'extension intercommunale de l'association.

Compte tenu de leur proximité avec la commune d'Aix-en-Provence, et du nombre d'assistantes maternelles agréées sur leur territoire, les communes de Eguilles, Le Tholonet, Meyreuil, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues et Ventabren ont été sollicitées pour participer à l'extension du Relais Assistantes Maternelles.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les partenaires, le Relais Assistantes Maternelles et les communes consultées. Il s'est avéré que seules celles de Eguilles, Meyreuil et Ventabren ont répondu présentes et se sont déclarées intéressées par le projet.

Une participation de chaque nouvelle commune d'environ 120 euros par assistant(e) maternel(le) ainsi que la mise à disposition d'un local adapté en vue de l'organisation d'activités destinées aux assistant(e)s maternels(les) et aux enfants à leur charge ont été évoquées.

Dans le montage de ce dossier, la Ville d'Aix-en-Provence continuera à assurer l'hébergement de l'association au sein des locaux du Château de l'Horloge, le versement d'une subvention de fonctionnement qui ne sera pas modifiée (63 000 euros plus charges supplétives) et la mise à disposition d'un agent territorial à temps complet, moyennant le remboursement des salaires correspondants par la structure associative.

Il reste encore à définir les modalités pratiques de mise en œuvre de ce projet, notamment par le recrutement d'un animateur supplémentaire à mi-temps (partiellement pris en charge par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône) et par la clarification des missions de chaque agent du Relais.

Cette opération sera présentée dans le cadre du renouvellement d'agrément du RAM auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet reste à établir à l'issue de nouvelles rencontres entre les différents partenaires concernés.

2) A l'occasion d'une « enquête » lancée par la Ville auprès de cette association, il s'est avéré qu'un nombre conséquent d'assistant(e)s maternels(les) étaient sans emploi (agrément accordés par la PMI mais aucune garde d'enfants effective). Aussi, une opération à leur attention a été lancée par le Relais Assistantes Maternelles, soutenu par les partenaires précités et plus particulièrement par la Ville.

Une première réunion s'est tenue le samedi 4 mai 2013 (matin) sur invitation du Relais sur le thème « Comment trouver un employeur et instaurer une relation de confiance ? ». Une cinquantaine de professionnelles y ont assisté et ont pu échanger avec l'ensemble des partenaires institutionnels présents. Un questionnaire leur a été remis en vue de recueillir leurs impressions et leurs sentiments sur cette difficulté d'emploi.

Une majorité d'entre elles a exprimé le souhait de se retrouver une nouvelle fois mais très peu ont formalisé les entraves à l'emploi auxquelles elles sont confrontées.

Une nouvelle réunion a eu lieu le 6 juillet sur le thème « Emploi des assistantes maternelles : état des lieux et perspectives » pour notamment faire le point sur les retours du questionnaire et échanger à nouveau entre professionnelles confrontées au même problème. Le souhait d'une communication accrue, notamment par l'intermédiaire de publications municipales (Aix en Dialogue, Site Internet de la Ville avec lien vers la liste des assistant(e)s maternels(les)), a été évoqué par les participantes. Pour se faire connaître, les professionnelles espèrent donc un appui des services municipaux.

Un petit groupe d'assistantes maternelles s'est porté volontaire pour organiser une manifestation destinée à faire connaître la profession. Il a projeté, avec l'aide du Relais, la réalisation d'une journée « forum » - rencontres parents/assistantes maternelles - au cours de laquelle celles-ci présenteront leur métier et pourront proposer leurs services aux familles en recherche de mode de garde. La date du 17 mai 2014 a été retenue.

En vue de son organisation, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle dont l'attribution sera présentée à l'Assemblée Délibérante en 2014.

=> Le Multi-Accueil Collectif « Les Lierres » :

Compte tenu des effractions, au cours de l'année 2012, dont a été victime le local de la crèche, les membres du conseil d'administration ont décidé de procéder à une sécurisation globale par l'installation de rideaux métalliques sur les portes et les fenêtres, l'installation de grilles et la pose d'une alarme dans le bureau de la directrice. Cette dépense dépassant les 13 000 euros, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle d'équipement auprès de la Ville, laquelle a été accordée pour un montant de 2500 euros (en complément à la subvention annuelle de fonctionnement habituellement octroyée).

NB : nombre de jours d'ouverture sur l'année = 226 jours, à l'exception du MAC « L'Agora » (245 jours – crèche municipale d'astreinte d'été), du MAC « Les Lierres » (224 jours) et de l'ACO « Le Petit Panda » (139 jours).

VILLE D'AX-EN-PROVENCE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES PETITE ENFANCE – ANNEE 2010

Structure	Capacité	Capacités théoriques (1)	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H réelles / H théoriques	Nb moyen d'enfants accueillis (2)	Tx d'occup réel (3)	Tx d'occup financier (4)	Coût de revient/H réel (5)	Coût de revient/H financier (6)	Coût re-vent journalier (financier) (6)	Participation Ville (cpté 74400)	Charges supplétives	% particip Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)
STRUCTURES MUNICIPALES – DSP															
Les Bout' Chouus	35	88 550	81 208	67 649	1,2004	26,74	76,40%	91,71%	8,34 €	6,95 €	76,43 €	191 497,84 €	19 969,52 €		7 908,65 €
L'Aquarelle	50	126 500	115 497	97 691	1,1823	38,61	77,23%	91,30%	8,38 €	7,09 €	78,00 €	296 576,56 €	24 860,69 €		8 324,58 €
Pirouette	25	63 250	58 488	48 714	1,2006	19,25	77,02%	92,47%	8,58 €	7,15 €	78,05 €	152 623,43 €	12 130,70 €		8 556,64 €
Les Camailous	25	63 250	48 671	44 783	1,0968	17,70	70,80%	76,95%	9,23 €	8,49 €	93,40 €	190 764,82 €	13 939,05 €		11 564,67 €
L'Atelier	30	75 900	69 536	53 915	1,2897	21,31	71,03%	91,62%	10,29 €	7,98 €	87,76 €	232 534,90 €	16 859,92 €		11 703,03 €
Françoise Dolto	40	101 200	93 243	78 835	1,1828	31,16	77,90%	92,14%	8,31 €	7,02 €	77,26 €	186 359,85 €	25 897,22 €		6 811,83 €
Pom d'Happy	60	151 800	139 071	117 795	1,1806	46,56	77,60%	91,61%	7,96 €	6,74 €	74,19 €	295 069,84 €	38 524,93 €		7 164,95 €
Les Continées	30	75 900	74 389	59 167	1,2573	23,39	77,95%	98,01%	8,51 €	6,77 €	74,49 €	154 577,18 €	20 714,54 €		7 495,53 €
Tom Pouce	15	37 950	34 212	28 826	1,1868	11,39	75,96%	90,15%	9,57 €	8,06 €	88,71 €	114 888,03 €	7 547,27 €		10 745,90 €
Le Petit Jardin	19	37 950	38 487	29 252	1,3157	11,56	77,08%	101,42%	11,27 €	8,57 €	94,24 €	153 495,08 €	9 312,63 €		14 081,21 €
Berlingot	40	101 200	91 403	77 714	1,1761	30,72	76,79%	90,32%	8,01 €	6,81 €	74,86 €	181 792,32 €	27 930,96 €		10 745,90 €
Le Tipi	29	73 370	65 862	53 899	1,2220	21,30	73,46%	89,77%	10,81 €	8,84 €	97,28 €	243 418,61 €	23 905,13 €		6 827,60 €
Pin d'Epices	40	101 200	89 919	82 678	1,0755	32,68	81,70%	87,86%	7,89 €	7,34 €	80,70 €	240 630,88 €	24 261,43 €		12 548,08 €
L'Oasis	25	63 250	51 728	42 380	1,2203	16,75	67,02%	81,78%	9,29 €	7,62 €	83,79 €	173 351,11 €	0,00 €		8 105,78 €
Cache-Cache	40	101 200	94 265	79 572	1,1847	31,45	78,63%	93,15%	7,66 €	6,46 €	71,09 €	166 896,47 €	29 606,08 €		10 346,27 €
La Ribambelle	60	151 800	144 268	121 941	1,1831	48,20	80,33%	95,04%	7,86 €	6,64 €	73,08 €	287 964,96 €	47 583,51 €		6 247,82 €
Baby Symphonie	40	101 200	101 751	85 884	1,1847	33,95	84,87%	100,54%	7,60 €	6,41 €	70,54 €	192 469,08 €	22 933,38 €		6 961,87 €
L'île aux enfants	60	151 800	134 330	114 017	1,1782	45,07	75,11%	88,49%	8,20 €	6,96 €	76,53 €	303 306,47 €	45 137,94 €		6 345,40 €
Les Enfants du Wallon	50	137 500	119 151	96 339	1,2368	38,08	70,09%	86,66%	8,68 €	7,02 €	77,22 €	272 842,93 €	36 635,09 €		7 731,87 €
Calin Caline	40	101 200	89 985	71 996	1,2499	28,46	71,14%	89,92%	8,38 €	6,71 €	73,76 €	180 274,09 €	23 743,18 €		8 122,08 €
Graines d'étoile	60	151 800	139 625	126 731	1,1017	50,09	83,49%	91,98%	7,50 €	6,80 €	74,84 €	231 443,49 €	113 726,40 €		7 169,34 €
total MAC	813	2 057 770	1 874 089	1 579 768	1,1883	624,42	76,77%	91,07%	8,40 €	7,08 €	77,87 €	4 442 578,04 €	585 219,57 €	39,63%	8 051,92 €
CF cache cache	6	15 180	11 972	11 534	1,0380	4,56	75,98%	78,87%	8,40 €	8,09 €	89,00 €	51 705,14 €	0		11 341,60 €
CF Tom pouce	2	5 060	2 342	2 342	1,0000	0,93	46,28%	46,28%	12,79 €	12,79 €	140,65 €	16 310,53 €	0		17 619,83 €
CF Enfants du w.	6	15 180	11 461	10 991	1,0428	4,34	72,40%	75,50%	7,97 €	7,64 €	84,09 €	48 437,75 €	0		11 149,81 €
CF Bout'chouus	2	5 060	3 226	2 802	1,1513	1,11	55,36%	63,75%	8,64 €	7,50 €	82,51 €	13 003,87 €	0		11 741,54 €
CF Pom d'happy	6	15 180	9 911	9 010	1,0000	3,56	59,35%	65,29%	8,97 €	8,15 €	89,66 €	43 590,43 €	0		12 240,15 €
CF Les continées	4	10 120	7 183	6 906	1,0401	2,73	68,24%	70,99%	8,13 €	7,81 €	85,94 €	30 322,43 €	0		11 108,56 €
CF Berlingot	5	12 650	9 175	9 134	1,0045	3,61	72,21%	72,53%	8,11 €	8,07 €	88,82 €	42 765,18 €	0		11 845,40 €
Lou Rigauou	0	0	0	0,00									12 370,21 €		
TOTAL IMAF	91	78 430	55 270	52 719	1,0484	20,84	67,22%	70,47%	8,76 €	8,36 €	91,94 €	246 135,33 €	12 370,21 €	18,11%	12 405,76 €
TOTAL CRECHES	904	2 136 200	1 929 359	1 632 508	1,1618	645,26	76,42%	90,32%	8,41 €	7,12 €	78,28 €	4 688 713,37 €	597 589,78 €	37,45%	8 192,52 €
Les Aquanautes	10	856	342	342		4,89	39,86%	39,86%	8,36 €	8,36 €	16,73 €	848,52 €	0	29,66%	173,52 €
STRUCTURES ASSOCIATIVES															
Les Lierres	30	72 765	64 508	57 796	1,1116	23,83	79,43%	88,65%	7,19 €	6,44 €	67,67 €	131 495,00 €	0	30,61%	5 518,04 €
ACO Le Petit Panda												9 000,00 €	2007		
RAMI	967 et 50 périscol											30 465,00 €	18 775,32 €	43,57%	
La Passerelle												24 310,00 €	5 913,03 €	38,53%	
Maison Soleil (LAEP)						2 264									
La Souris Verte (LAEP)	12											5 520,00 €			

(1) = Nbre places agréées x nbre jours ouverture x amplitude horaire quotidienne (ou nbre de semaines x nbre heures hebdo)

(2) = Nbre annuel heures de présence / (nbre jours d'ouverture x amplitude horaire quotidienne)

(3) = (Nbre annuel heures de présence / capacité théorique) x 100

(4) = (Nbre annuel heures facturées / capacité théorique) x 100

(5) = Total des charges + charges supplétives / Nbre heures réelles de présence

(6) = Total des charges + charges supplétives / Nbre heures facturées

(6bis) = Total des charges + charges supplétives / (Nbre heures facturées/amplitude horaire)

(7) = (Participation Ville + charges supplétives) / (Nbre heures facturées/amplitude horaire)

(8) = (Participation Ville + charges supplétives) / Nbre moyen d'enfants accueillis

(9) = (Participation Ville + charges supplétives) / Nbre places agréées (participation CAF non déduite)

Hors C.E.J.

Amplitude horaire = 11 heures à l'exception de Pin d'Epices qui passe à 13h30 et les Aquanautes qui passent à 2h en cours d'année -

Le Petit Jardin : inclus dans CEJ à compter du 8 novembre 2010 pour 25 places (les 15 précédentes non comptées)

NB % participation ville / aux produits (produits dont charges supplétives)

Participation Ville totale pour la DSP (hors remboursements divers et avec ALSH)
4 795 100,00 €

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES PETITE ENFANCE - ANNÉE 2011

Structure	Capacité	Capacité pour CEJ	Nb de jours d'ouverture	Capacité théorique	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H facturées/H réelles	Nb moyen d'enfants accueillis (2)	Tx d'occup réel (3)	Tx d'occup financier (4)	Coût de revient/H réel (5)	Coût de revient/H Financier (6)	Charges supplémentaires	% particip Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)
STRUCTURES MUNICIPALES - DSP															
Les Bout' Chous	35	35	229	88 165	80 741	59 468	1,3577	23,61	67,45%	91,58%	10,54 €	7,77 €	38 880,00 €		9 481,30 €
L'Aquarelle	50	50	229	125 950	115 612	89 466	1,2922	35,52	71,00%	91,78%	9,51 €	7,36 €	48 384,00 €		9 086,83 €
Pinouette	25	25	229	62 975	57 597	48 025	1,1993	19,07	76,26%	91,49%	8,67 €	7,23 €	23 616,00 €		8 231,79 €
L'Atelier	30	30	229	75 570	67 597	48 958	1,3807	19,44	64,78%	89,45%	11,03 €	7,99 €	32 832,00 €		11 284,30 €
Françoise Dolto	40	40	229	100 760	93 150	74 170	1,2559	29,44	73,61%	92,45%	8,87 €	7,06 €	50 400,00 €		7 972,12 €
Pom d'Happy	60	60	229	151 140	138 388	104 518	1,3241	41,49	69,15%	91,56%	9,24 €	6,98 €	82 000,00 €		9 008,86 €
Les Contines	30	30	229	75 570	71 213	54 405	1,3089	21,60	71,95%	94,23%	9,29 €	7,10 €	40 320,00 €		9 035,86 €
Tom Pouce	15	15	229	37 785	35 425	27 997	1,2653	11,11	74,10%	93,75%	11,71 €	9,25 €	14 688,00 €		10 499,60 €
Le Petit Jardin	40	40	229	109 920	88 404	73 743	1,1988	26,84	67,09%	80,43%	9,08 €	7,57 €	56 160,00 €		10 566,24 €
Berlingot	40	40	229	100 760	87 965	65 331	1,3465	25,94	64,84%	87,30%	9,41 €	6,99 €	58 320,00 €		9 757,67 €
Le Tipi	29	29	229	73 051	65 889	52 398	1,2575	20,80	71,73%	90,20%	11,70 €	9,31 €	46 512,00 €		10 327,31 €
Pin d'Épices	40	40	229	123 660	82 184	72 265	1,1373	27,45	58,44%	66,46%	8,64 €	7,60 €	47 232,00 €		8 652,85 €
Agror = Regroupement Canailous et Oasis															
Cache-Cache	50	50	249	138 950	117 820	99 921	1,1791	36,48	72,95%	86,03%	10,81 €	9,16 €	66 960,00 €		12 560,76 €
La Ribambelle	40	40	229	100 760	96 390	75 817	1,2714	30,10	75,25%	95,66%	8,37 €	6,58 €	57 600,00 €		7 295,46 €
Baby Symphonie	60	60	229	151 140	142 402	101 588	1,4018	40,33	67,21%	94,22%	10,15 €	7,24 €	92 592,00 €		9 726,27 €
L'île aux enfants	60	60	229	100 760	95 825	75 793	1,2643	30,09	75,22%	95,10%	8,83 €	6,98 €	44 640,00 €		8 025,35 €
Les Enfants du Wallon	50	50	229	125 950	112 707	81 606	1,3811	32,40	64,79%	89,49%	9,69 €	7,01 €	87 840,00 €		9 431,39 €
Calin Caline	40	40	229	100 760	88 431	66 498	1,3298	26,40	66,00%	87,76%	10,17 €	7,65 €	71 280,00 €		9 219,19 €
Graines d'étoile	60	60	229	151 140	138 527	119 291	1,1613	47,36	78,93%	91,65%	7,98 €	6,87 €	46 224,00 €		9 505,78 €
total MAC	834	2 143 906	230	1 910 953	1 493 721	1 2783	1,2783	590,40	69,67%	89,13%	9,53 €	7,45 €	1 124 928,00 €		9 187,23 €
CF Bour'chous	2	0	229	5 038	3 503	3 178	1,1023	1,26	63,08%	69,53%	10,57 €	9,59 €	10 541,73 €		8 355,76 €
CF Françoise Dolto	2	0	146	3 212	4 134	3 978	1,0392	2,48	123,85%	128,70%	4,87 €	4,66 €	5 876,11 €	0	2 372,31 €
CF Pom d'Happy	6	0	229	15 114	6 363	5 409	1,1764	2,15	35,79%	42,10%	16,33 €	13,88 €	29 099,45 €	0	13 551,77 €
CF Les combines	4	0	229	10 076	4 590	4 164	1,1023	1,65	41,33%	45,55%	14,90 €	13,51 €	20 644,71 €	0	12 488,96 €
CF Tom pouce	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0	0	0	
CF Berlingot	5	0	229	12 595	6 787	5 769	1,1765	2,29	45,80%	53,89%	12,06 €	10,25 €	21 038,44 €	0	9 186,31 €
CF cache cache	6	0	229	15 114	7 835	7 494	1,0455	2,97	49,58%	51,84%	11,25 €	10,76 €	24 296,87 €	0	8 167,04 €
CF Enfants du w.	6	0	229	15 114	10 264	8 737	1,1748	3,47	57,81%	67,91%	9,88 €	9,49 €	27 286,39 €	0	7 867,05 €
TOTAL MAF	33	217	217	76 263	43 476	38 729	1,2226	16,22	50,76%	57,01%	11,45 €	10,20 €	0,00 €	24,54%	8 553,71 €
TOTAL CRECHES	867	2 220 169	230	1 954 429	1 532 450	1 2754	1,2754	608,36	69,02%	88,03%	9,58 €	7,51 €	1 124 928,00 €	37,45%	9 144,24 €
Les Aquanautes	10	10	35	858	350	298	1,1745	4,89	34,73%	40,79%	701,19 €	597,02 €	1 492,54 €	0	165,64 €
STRUCTURES ASSOCIATIVES															
Les Lierres	30	30	227	71 505	62 405	54 338	1,1485	22,80	75,99%	87,27%	7,48 €	6,51 €	135 000,00 €	0	5 921,05 €
Le Petit Panda	8	8	140	5 600	4 929	4 256	1,1581	6,08	76,00%	88,02%	15,30 €	13,21 €	6 120,00 €	4 447,28 €	1 738,04 €
RAM															
La Passerelle	15 a 30	15 a 30	241	14 460 a 28 920				2 627 sur l'année					62 500,00 €	23 616,00 €	53,76%
Maison Soleil (LAEP)	15 a 30	15 a 30	241	14 460 a 28 920									24 310,00 €	13 842,23 €	57,78%
La Souris Verte (LAEP)	12	12	157,5 H/an	1 890									5 520,00 €	3 875,00 €	74,52%

Structure	Capacité	Capacité pour CEJ	Nb de jours d'ouverture	Capacité théorique	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H facturées/H réelles	Nb moyen d'enfants accueillis (2)	Tx d'occup réel (3)	Tx d'occup financier (4)	Coût de revient/H réel (5)	Coût de revient/H Financier (6)	Charges supplémentaires	% particip Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)
Les Aquanautes	10	10	35	858	350	298	1,1745	4,89	34,73%	40,79%	701,19 €	597,02 €	1 492,54 €	0	165,64 €
Les Lierres	30	30	227	71 505	62 405	54 338	1,1485	22,80	75,99%	87,27%	7,48 €	6,51 €	135 000,00 €	0	5 921,05 €
Le Petit Panda	8	8	140	5 600	4 929	4 256	1,1581	6,08	76,00%	88,02%	15,30 €	13,21 €	6 120,00 €	4 447,28 €	1 738,04 €
RAM															
La Passerelle	15 a 30	15 a 30	241	14 460 a 28 920				2 627 sur l'année					62 500,00 €	23 616,00 €	53,76%
Maison Soleil (LAEP)	15 a 30	15 a 30	241	14 460 a 28 920									24 310,00 €	13 842,23 €	57,78%
La Souris Verte (LAEP)	12	12	157,5 H/an	1 890									5 520,00 €	3 875,00 €	74,52%

(1) = Nbre places agréées x nbre jours ouverture x amplitude horaire quotidienne (ou nbre de semaines x nbre heures hebdo)

(2) = Nbre annuel heures de présence / (nbre jours d'ouverture x amplitude horaire quotidienne)

(3) = (Nbre annuel heures de présence / capacité théorique) x 100

(4) = (Nbre annuel heures facturées / capacité théorique) x 100

(5) = Total des charges dont charges supplémentaires / Nbre heures réelles de présence

(6) = Total des charges + charges supplémentaires / Nbre heures facturées (amplitude horaire)

(7) = (Participation Ville + charges supplémentaires) / Nbre moyen d'enfants accueillis

(8) = (Participation Ville + charges supplémentaires) / Nbre places agréées (participation CAF non déduite)

Hors C.E.J.

Amplitude horaire = 11 heures à l'exception de Pin d'Épices 13h30 - Le Petit Jardin 12 h - Les Lierres 10h30 - Les Aquanautes 2h30

L'Agora : inclus dans CEJ à compter du 7 mars 2011 pour 50 places (25 Les Canailous et 25 L'Oasis)

NB : % participation ville / aux produits (produits dont charges supplémentaires)

Participation Ville totale pour la DSP (hors remboursements divers et avec ALSH)
4 666 461,47 €

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES PETITE ENFANCE – ANNEE 2012

Crèche	Capacité	Capacités pour CEJ	Nb de jours d'ouverture	Capacité théorique	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H facturées/H réelles	Nb moyen d'enfants accueillis	Tx d'occup réel (3)	Tx d'occup financier (4)	Coût de revient/H réel (5)	Coût de revient/H Financier (6)	Coût re-vent jour-nalier (6bis)	Participation Ville (cpté 74400)	Charges supplémentaires	% particip Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)	
STRUCTURES MUNICIPALES – DSP																		
Les Bout' Chous	35	35	229	88 165	87 322	71 528	1,2208	28,40	81,13%	99,04%	8,77€	7,19€	79,06€	183 741,49€	39 463,20€		7 860,59€	
L'Aquarelle	50	50	229	125 950	119 669	102 132	1,1720	40,54	81,09%	95,04%	9,24€	7,88€	86,72€	266 490,09€	49 109,76€		7 784,00€	
Pirouette	25	25	229	62 975	59 482	49 787	1,1947	18,76	79,06%	94,45%	8,72€	7,30€	80,28€	135 278,00€	23 970,24€		8 057,25€	
L'Atelier	30	30	229	75 570	70 939	53 497	1,3260	21,24	70,79%	93,87%	10,37€	7,82€	85,99€	158 022,00€	33 324,48€		9 009,88€	
Françoise Dolto	40	40	229	100 760	97 574	81 817	1,1926	32,48	81,20%	96,84%	7,88€	6,99€	72,46€	181 951,63€	51 156,00€		7 176,97€	
Pom d'Happy	60	60	229	151 140	145 546	121 741	1,1955	48,33	80,55%	96,30%	7,93€	6,63€	72,97€	303 339,09€	84 042,00€		8 015,48€	
Les Contines	30	30	229	75 570	76 400	59 786	1,2779	23,73	79,11%	101,10%	8,89€	6,96€	76,55€	156 007,06€	40 924,80€		8 297,45€	
Tom Pouce	15	15	229	37 785	37 006	30 459	1,2149	12,09	80,61%	97,94%	12,15€	10,00€	110,05€	11 584,00€	14 908,32€		7 980,04€	
Le Petit Jardin	40	40	229	109 920	99 391	84 795	1,1721	30,86	90,42%	95,27%	9,21€	7,86€	94,28€	216 685,00€	57 002,40€		10 207,59€	
Berlingot	20	20	229	100 760	95 994	76 345	1,2574	30,31	75,77%	96,45%	12,06€	10,17€	111,91€	149 172,00€	47 209,68€		9 102,64€	
Le Tipi	29	29	229	73 051	70 461	59 451	1,1852	23,60	81,38%	96,45%	8,08€	6,43€	70,68€	183 032,00€	59 194,80€		9 102,64€	
Pin d'Épices	40	40	229	123 660	86 443	71 444	1,2099	27,13	57,77%	69,90%	10,15€	8,38€	113,20€	185 284,00€	47 940,48€		9 755,58€	
Agora	50	50	229	125 950	121 268	96 164	1,2611	35,11	76,35%	96,28%	9,78€	7,75€	85,28€	281 636,00€	67 964,40€		9 387,87€	
Cache-Cache	40	40	229	100 760	100 129	85 348	1,1732	33,88	84,70%	99,94%	7,22€	6,16€	67,73€	172 986,09€	58 464,00€		8 831,12€	
La Ribambelle	60	60	247	163 020	162 926	138 644	1,1751	56,04	85,05%	99,94%	7,89€	6,71€	73,84€	324 833,00€	93 980,88€		7 609,36€	
Baby Symphonie	40	40	229	100 760	102 214	83 636	1,2221	33,20	83,01%	101,44%	8,95€	7,32€	80,52€	221 370,00€	45 309,60€		8 032,02€	
L'île aux enfants	60	60	229	151 140	144 123	110 753	1,3013	43,97	73,28%	95,36%	10,57€	8,12€	89,32€	306 610,00€	89 157,60€		9 001,46€	
Les Enfants du Wallon	50	50	229	125 950	119 904	97 021	1,2359	38,52	77,03%	95,20%	8,69€	7,03€	77,36€	257 973,21€	72 349,20€		8 576,31€	
Calin Caline	40	40	229	100 760	96 149	82 387	1,1670	32,71	81,77%	95,42%	9,35€	8,01€	88,11€	216 189,00€	46 917,36€		8 044,53€	
Graines d'étoile	60	60	229	151 140	145 254	115 248	1,2604	45,75	76,25%	96,11%	9,48€	7,52€	82,70€	218 131,00€	119 412,72€		7 377,76€	
total MAC	834	834	230	2 144 786	2 038 224	1 671 983	1,2190	660,86	77,98%	95,03%	9,08€	7,45€	81,94€	4 180 314,57€	1 141 801,92€		8 053,28€	
CF Bout'chous	2	0	229	5 038	3 559	2 847	1,2501	1,13	56,51%	70,64%	11,80€	9,44€	103,87€	10 499,51€	0			9 289,88€
CF Françoise Dolto	3	0	229	7 557	6 742	5 394	1,2499	3,36	71,38%	89,22%	3,50€	2,80€	30,77€	13 646,37€	0			4 063,05€
CF Pom d'Happy	6	0	229	15 114	6 169	5 182	1,1905	2,06	34,29%	40,82%	17,01€	14,29€	157,17€	30 333,91€	0			14 745,49€
CF Les contines	4	0	229	10 076	2 813	2 251	1,2497	0,89	22,34%	27,92%	27,56€	22,05€	242,56€	20 800,94€	0			23 277,46€
CF Tom pouce	2	0	229	5 038	0	0	0	0	0	0	0,00€	0,00€	0,00€	0	0		0	
CF Berlingot	5	0	229	12 595	6 831	5 465	1,2500	2,17	43,39%	54,24%	12,73€	10,18€	111,99€	22 879,00€	0			10 545,69€
CF cache cache	6	0	229	15 114	8 182	6 873	1,1905	2,73	45,47%	54,14%	12,18€	10,23€	112,55€	25 947,91€	0			9 510,08€
CF Enfants du w.	6	0	229	15 114	9 883	8 302	1,1904	3,30	54,93%	65,39%	11,14€	9,36€	102,96€	30 955,79€	0			9 932,93€
TOTAL MAC	34	0	217	85 646	44 179	36 314	1,2166	15,21	42,40%	51,58%	12,35€	10,15€	111,65€	155 064,43€	0,00€		10 192,73€	
TOTAL CRECHES	868	834		2 230 432	2 082 403	1 708 297	1,2190	676,16	76,59%	93,35%	9,15€	7,51€	82,57€	4 335 379,00€	1 141 801,92€		8 076,48€	
Les Aquanautes	10	10	37	740	320	300	1,0687	4,05	40,54%	43,24%	8,19€	7,68€	84,48€	900,00€	0			222,00€
STRUCTURES ASSOCIATIVES																		
Les Lieries	30	226	10,5	71 190	58 807	50 325	1,169	21,21	70,69%	82,61%	8,61€	7,37€	77,35€	135 000,00€	0			6 365,72€
Le Petit Panda	8	141	5	5 640	5 308	4 020	1,320	5,70	71,28%	94,11%	13,19€	9,99€	49,94€	6 120,00€	au csc la provenance			1 073,28€
RAM	1142																	
La Passerelle																		
Maison Soleil (LAEF)		240						2 251										
La Souris Verte (LAEF)	12	172,5 H/an		2 070				Sur l'année										

Crèche	Capacité	Capacités pour CEJ	Nb de jours d'ouverture	Capacité théorique	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H facturées/H réelles	Nb moyen d'enfants accueillis	Tx d'occup réel (3)	Tx d'occup financier (4)	Coût de revient/H réel (5)	Coût de revient/H Financier (6)	Coût re-vent jour-nalier (6bis)	Participation Ville (cpté 74400)	Charges supplémentaires	% particip Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)	
Les Lieries	30	226	10,5	71 190	58 807	50 325	1,169	21,21	70,69%	82,61%	8,61€	7,37€	77,35€	135 000,00€	0			6 365,72€
Le Petit Panda	8	141	5	5 640	5 308	4 020	1,320	5,70	71,28%	94,11%	13,19€	9,99€	49,94€	6 120,00€	au csc la provenance			1 073,28€
RAM	1142																	
La Passerelle																		
Maison Soleil (LAEF)		240						2 251										
La Souris Verte (LAEF)	12	172,5 H/an		2 070				Sur l'année										

(1) = Nbre places agréées x nbre jours ouverture x amplitude horaire quotidienne (ou nbre de semaines x nbre heures hebdo)
 (2) = Nbre annuel heures de présence / (nbre jours d'ouverture x amplitude horaire quotidienne)
 (3) = (Nbre annuel d'heures de présence / capacité théorique) x 100
 (4) = (Nbre annuel heures facturées / capacité théorique) x 100
 (5) = Total des charges dont charges supplémentaires / Nbre heures réelles de présence
 (6) = Total des charges dont charges supplémentaires / Nbre heures facturées
 (6bis) = Total des charges + charges supplémentaires / (Nbre heures facturées/amplitude horaire)
 (7) = (Participation Ville + charges supplémentaires) / Nbre moyen d'enfants accueillis
 (8) = (Participation Ville + charges supplémentaires) / Nbre places agréées (participation CAF non déduite)

Hors C.E.J.

Participation Ville totale pour la DSP (hors remboursements divers et avec ALSH)
 4 514 274,48 €

Charges et participation Ville réparties entre MAC et MAF en fonction des capacités théoriques
 NB % participation ville / aux produits (produits dont charges supplémentaires)

Amplitude horaire = 11 heures à l'exception de Pin d'Épices 13h30 - Le Petit Jardin 12 h - Les Lieries 10h30 - Aquanautes 2h

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ DES STRUCTURES PETITE ENFANCE – ANNÉE 2013

Crèche	Capacité	Nb de jours d'ouverture	Amplitude horaire	Capacité théorique	Heures facturées	Heures réelles de présence	RATIO H facturées / H réelles	Nb moyen d'enfants accueillis (2)	Tx d'occup. réel (3)	Tx d'occup. financier (4)	Coût de revient/H Financier (5)	Coût de revient/H Réel (6)	Coût re-vent pour-nalier (6bis)	Participation Ville (cpte 74400)	Charges supplémentaires	% particip. Ville / produits	Coût de revient Ville/enfant (7)
STRUCTURES MUNICIPALES – DSP																	
Agora (L')	50	245	11	134 750	131 733	113 108	1,1647	41,3	83,94%	97,76%	6,93 €	8,07 €	76,24 €	264 699,68 €	60 148,80 €	31,03%	7 866,46 €
Aquanelle (L')	50	226	11	124 300	117 168	103 531	1,1317	41,10	83,29%	94,26%	7,27 €	8,23 €	80,00 €	273 360,00 €	56 275,20 €	20,58%	8 166,30 €
Atelier (L')	30	226	11	74 580	68 663	1 2515	1,2515	21,78	73,56%	92,07%	9,10 €	11,39 €	100,00 €	167 610,00 €	39 600,00 €	23,04%	9 513,92 €
Baby Symphonie	40	226	11	99 440	95 336	75 613	1,2608	30,42	76,04%	95,87%	8,06 €	9,18 €	90,00 €	223 499,00 €	52 531,20 €	23,48%	9 075,31 €
Berlingot	40	226	11	99 440	97 713	87 140	1,2613	35,05	87,63%	98,26%	6,58 €	7,36 €	72,18 €	228 467,56 €	50 572,80 €	22,13%	7 960,69 €
Bout'Chous (Les)	35	226	11	87 010	88 044	77 284	1,1392	31,09	88,82%	101,19%	7,16 €	8,15 €	78,79 €	195 560,14 €	39 542,40 €	20,22%	7 562,56 €
Cache-Cache	40	226	11	99 440	99 493	94 308	1,0550	37,94	94,84%	100,05%	6,81 €	7,18 €	74,90 €	223 500,87 €	54 864,00 €	24,54%	7 337,82 €
Callin Caline	40	226	11	99 440	95 199	83 924	1,1343	33,76	84,40%	95,74%	7,70 €	8,73 €	84,66 €	223 499,00 €	46 065,60 €	20,59%	7 985,05 €
Continées (Les)	30	226	11	74 580	75 062	61 661	1,2173	24,80	82,69%	100,65%	7,77 €	9,46 €	85,51 €	177 477,35 €	40 392,00 €	22,75%	8 783,89 €
Enfants du Wallon (Les)	50	226	11	124 300	120 866	104 176	1,1602	41,91	83,81%	97,24%	6,92 €	8,03 €	76,10 €	264 385,71 €	69 940,80 €	26,45%	7 978,19 €
Françoise Dolto	40	226	11	99 440	99 133	90 006	1,1014	36,21	90,51%	99,69%	7,89 €	7,17 €	78,83 €	225 770,07 €	46 843,20 €	20,75%	7 529,68 €
Graines d'Ivoire (Les)	60	226	11	149 160	145 414	122 999	1,1822	49,48	82,46%	97,49%	7,26 €	8,58 €	79,83 €	335 245,00 €	112 176,00 €	33,45%	9 043,07 €
Ile aux enfants (L')	60	226	11	149 160	147 067	113 614	1,2944	45,70	76,17%	98,60%	7,31 €	8,41 €	80,41 €	335 245,00 €	75 931,20 €	22,65%	8 996,99 €
Petit Jardin (Le)	40	226	12	108 480	99 889	87 716	1,1388	32,34	80,86%	92,08%	7,60 €	8,97 €	83,57 €	223 499,00 €	49 046,40 €	21,94%	11 029,65 €
Pin d'Épices	40	226	13,5	122 040	84 855	75 391	1,1255	24,71	61,76%	69,53%	8,97 €	10,10 €	98,69 €	223 499,00 €	60 307,20 €	27,00%	8 774,71 €
Prouette	25	226	11	62 150	58 771	50 426	1,1655	20,28	81,14%	94,56%	7,97 €	7,68 €	75,00 €	335 247,27 €	26 640,00 €	7,91%	8 200,26 €
Pom d'Happy	60	226	11	149 160	148 795	132 150	1,1260	53,16	88,60%	99,76%	6,82 €	7,68 €	75,00 €	335 247,27 €	26 640,00 €	7,91%	7 747,80 €
Ribambolle (La)	60	226	11	149 160	152 042	133 152	1,1419	53,56	89,27%	101,93%	7,26 €	8,29 €	79,86 €	335 245,00 €	90 864,00 €	27,09%	7 955,62 €
Tipi (Le)	29	226	11	72 094	69 135	62 314	1,1095	25,07	86,43%	95,90%	8,75 €	9,70 €	96,21 €	162 035,00 €	47 030,40 €	29,01%	8 340,61 €
Tom Pouce	15	226	11	37 280	37 094	31 419	1,1806	12,64	84,26%	99,47%	8,32 €	9,82 €	91,53 €	18 289,00 €	98 974,00 €	537,1%	9 278,25 €
total MAC	834	227	11,2	2 115 414	2 031 472	1 754 795	1,1577	679,64	82,95%	96,03%	7,41 €	8,57 €	81,47 €	4 662 512,65 €	1 113 667,20 €	23,87%	8 498,90 €
CF Agora	3	226	11	7 458	3 460	3 114	1,1111	1,25	41,75%	46,39%	13,64 €	15,16 €	150,08 €	14 650,32 €	0	0%	11 695,79 €
CF Berlingot	5	226	11	12 430	4 262	3 836	1,1111	1,54	30,86%	34,39%	17,32 €	19,24 €	190,53 €	28 558,44 €	0	0%	18 507,90 €
CF Bout'chous (Les)	2	226	11	4 972	3 025	3 361	1,1111	1,22	60,84%	67,50%	10,04 €	11,16 €	110,45 €	11 174,86 €	0	0%	9 183,71 €
CF cache cache	6	226	11	14 916	9 739	8 765	1,1111	3,53	58,76%	65,29%	9,59 €	10,65 €	105,48 €	33 525,13 €	0	0%	9 506,67 €
CF Continées (Les)	4	226	11	9 944	1 688	1 519	1,1113	0,61	15,28%	16,98%	42,77 €	38,49 €	423,39 €	23 663,65 €	0	0%	38 728,00 €
CF Enfants du w. (Les)	6	226	11	14 916	6 454	5 809	1,1110	2,34	38,94%	43,27%	14,25 €	15,83 €	156,70 €	31 726,29 €	0	0%	13 577,47 €
CF Francoise Dolto	3	226	11	7 458	6 415	5 773	1,1112	2,32	77,41%	86,02%	7,76 €	8,62 €	85,34 €	14 480,93 €	0	0%	6 235,86 €
CF Pom d'Happy	6	226	11	14 916	5 160	4 644	1,1111	1,87	31,13%	34,59%	20,19 €	18,18 €	199,93 €	33 524,73 €	0	0%	17 946,58 €
CF Tom pouce	2	226	11	4 972	0	0	0	0,00	0%	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0	0%	#DIV/0!
TOTAL MAF	37	226	11	84 524	37 079	33 371	1,1111	14,68	39,48%	43,87%	14,57 €	16,19 €	160,24 €	178 654,03 €	0,00 €	27,36%	12 036,81 €
TOTAL CRECHES	871			2 199 938	2 068 551	1 788 166	1,1568	694,32	81,25%	94,03%	7,63 €	8,72 €	82,88 €	4 839 166,68 €	1 113 667,20 €	22,82%	8 573,68 €
Les Aquanautes	10	36	2,75	990	300	300	1,0000	4,05	30,30%	30,30%	9,44 €	9,44 €	103,81 €	1 562,77 €	0	0%	385,48 €
STRUCTURES ASSOCIATIVES																	
Les Lières	30	224	10,5	70 560	56 898	49 591	1,147	21,08	70,28%	80,64%	8,11 €	9,31 €	89,21 €	135 000,00 €	0,00 €	31,30%	6 402,77 €
Le Petit Panda	8	139	5	5 560	5 439	4 496	1,210	6,47	80,86%	97,82%	8,46 €	10,23 €	93,01 €	6 120,00 €	0,00 €	13,86%	946,04 €
RAM	1142				1142								63 000,00 €	19 864,00 €	31,53%	17 946,58 €	
La Passerelle Maison Soleil (LAEP)													24 800,00 €	14 296,52 €	57,65%	6 235,86 €	
La Souris Verte (LAEP)	12	180		2 160	12								5 520,00 €	2 345,00 €	42,47%	1 946,04 €	

Charges et participation Ville réparties entre MAC et MAF en fonction des capacités théoriques

NB % participation ville / aux produits (produits dont charges supplémentaires)

Participation Ville totale pour la DSP (hors remboursements divers et avec ALSH)
4 900 068,77 €

Amplitude horaire = 11 heures à l'exception de Pin d'Épices 13h30, Le Petit Jardin 12 h et Aquanautes 2h

COMPARAISON PSEJ PREVISIONNELLE ET PSEJ REALISEE

NATURE ACTION		PSEJ Année 2010			PSEJ Année 2011			PSEJ Année 2012			PSEJ Année 2013		
		Prévisionnelle	Réalisée		Prévisionnelle	Réalisée		Prévisionnelle	Réalisée		Prévisionnelle	Réalisée	Total Réalisé
MODULE ENFANCE													
Nature Action	Nom Action												
ACTION NOUVELLE													
	Halte garderies	4 525,13 €	4 525,13 €	7 039,54 €	6 746,22 €	7 039,54 €	6 961,32 €	7 039,54 €	7 039,54 €	25 643,75 €			
	Multi accueil	113 875,30 €	113 875,30 €	142 868,13 €	142 246,94 €	142 868,13 €	142 884,09 €	145 750,35 €	145 750,35 €	546 001,84 €			
	MAC GRAINES D'ETOILES	196 631,18 €	196 631,18 €	195 016,57 €	194 168,64 €	195 016,57 €	196 194,28 €	199 484,77 €	199 484,77 €	788 183,58 €			
	MAC IUJFM	0,00 €	0,00 €	6 653,85 €	0,00 €	20 163,19 €	0,00 €	20 156,62 €	20 156,62 €	46 973,66 €			
	MAC L'OASIS	78 407,64 €	78 407,64 €	158 191,81 €	78 752,00 €	162 213,08 €	80 753,89 €	164 389,08 €	164 389,08 €	563 201,61 €			
	MAC Le Petit Jardin	16 552,28 €	16 552,28 €	84 725,80 €	84 164,49 €	81 213,71 €	80 675,67 €	80 273,90 €	80 273,90 €	262 765,69 €			
	TOTAL	409 991,53 €	409 991,53 €	594 495,70 €	506 078,29 €	611 188,64 €	507 469,25 €	617 094,26 €	617 094,26 €	2 232 770,13 €	0,00 €		
ACTION ANTERIEURE													
	Lieux accueil enfants parents	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	2 228,76 €			
	LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 072,29 €	3 397,59 €	2 855,42 €	3 397,59 €	3 126,51 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €			
	Relais assistantes maternelles	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	25 876,80 €			
	Jardins d'enfants	2 771,83 €	2 619,31 €	2 771,83 €	2 434,52 €	2 771,83 €	2 710,23 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €			
	Multi accueil	392 416,86 €	387 362,14 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €			
	MAC les LIERRES	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 129,22 €	3 211,91 €	3 156,78 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €			
	TOTAL	408 824,58 €	403 292,04 €	408 824,58 €	407 862,41 €	408 824,58 €	408 436,77 €	408 824,58 €	408 824,58 €	1 635 298,32 €			
	Poste de coordination	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	145 200,00 €			
	TOTAL GENERAL	855 116,11 €	813 283,57 €	1 039 620,28 €	913 940,70 €	1 056 313,22 €	915 906,02 €	1 062 218,84 €	1 062 218,84 €	4 013 268,45 €	0,00 €		
	Refactions	41 832,54 €		125 679,58 €		140 407,20 €		1 062 218,84 €		4 013 268,45 €			

MODULE ENFANCE

Nature Action	Nom Action	ACTIONS Année 2010		ACTIONS Année 2011	
		Ecart en €	Ecart en Heures fact	Ecart en €	Ecart en Heures fact
ACTION NOUVELLE					
Halte garderies	ACO Le Petit Panda	0,00 €		293,32 €	2406 jours de fonctionnement en moins par rapport au prévisionnel
Multi accueil	MAC BERLINGOTS	0,00 €	2 597	621,19 €	440229 jours au lieu de 230 jours d'ouverture
	MAC GRAINES D'ETOILES	0,00 €	2 375	847,93 €	660229 jours au lieu de 230 jours d'ouverture
	MAC IUFM	0,00 €	0 sans objet	5 653,85 €	5 131 projet abandonné
	MAC L'OASIS	0,00 €	8 273	79 439,81 €	Erreur sur contrat : 50 places nouvelles prises en compte alors que celles des Canalloux étaient complètes dans le stock ; De plus, 229 jours au lieu de 230.
	MAC Le Petit Jardin	0,00 €	8 065	561,31 €	440229 jours au lieu de 230 jours d'ouverture
	TOTAL	0,00 €	21 310	88 417,41 €	85 663
ACTION ANTERIEURE					
Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	0,00 €	0	0,00 €	0
	LAEP La Souris Verte	325,30 €	18	542,17 €	30 mois d'heures d'accueil qu'en 2005 (référence du contrat)
Relais assistantes maternelles	RAM D AIX EN PROVENCE	0,00 €	0	0,00 €	0
Jardins d'enfants	Jardin d'Enfants CSC JP Coste	152,52 €		337,31 €	11 jours de fonctionnement en moins par rapport à 2005 (réf contrat)
Multi accueil	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	5 054,72 €	22 585	0,00 €	amplitude horaire modifiée pour HG Aquanautes et MAC Pin d'Espices
	MAC les LIERRES	0,00 €	630	82,69 €	pas de refaction mais 2 jours de moins de fonctionnement, soit moins 630 H
	TOTAL	5 532,54 €	23 233	962,17 €	1 935
Poste de coordination	POSTE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	0,00 €		1 815,00 €	1,9 ETP au lieu de 2 ETP
	TOTAL GENERAL	5 532,54 €	44 543	91 194,58 €	87 598

MODULE ENFANCE

Nature Action	Nom Action	ACTIONS Année 2012		ACTIONS Année 2013	
		Ecart en €	Ecart en Heures fact	Ecart en €	Ecart en Heures fact
ACTION NOUVELLE					
Halte garderies	ACO Le Petit Panda	78,22 €	40	7 039,54 €	
Multi accueil	MAC BERLINGOTS	623,97 €	440	145 750,35 €	
	MAC GRAINES D'ETOILES	856,78 €	660	199 484,77 €	
	MAC IUFM	20 163,19 €	15 400	20 156,62 €	
	MAC L'OASIS	81 459,19 €	63 525	164 389,08 €	
	MAC Le Petit Jardin	538,04 €	80 676	80 273,90 €	
	TOTAL	103 719,39 €	160 741	617 094,26 €	0
ACTION ANTERIEURE					
Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	0,00 €	0	557,19 €	
	LAEP La Souris Verte	271,09 €	3 127	3 397,59 €	
Relais assistantes maternelles	RAM D AIX EN PROVENCE	0,00 €	0	6 469,20 €	
Jardins d'enfants	Jardin d'Enfants CSC JP Coste	61,60 €		2 771,83 €	
Multi accueil	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	0,00 €	0	392 416,86 €	
	MAC les LIERRES	55,13 €	2 205	3 211,91 €	
	TOTAL	387,81 €	5 332	408 824,58 €	
Poste de coordination	POSTE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	0,00 €		35 300,00 €	
	TOTAL GENERAL	104 107,20 €	166 072	1 062 218,84 €	0

Voici un outil ayant pour enjeu de réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de votre Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2010-2013, et plus largement de la politique Enfance Jeunesse conduite sur votre territoire.

Vous devez à minima renseigner ce bilan pour les actions inscrites dans votre CEJ, et au-delà pour votre politique Enfance et Jeunesse si vous le souhaitez.

Enfin, ce bilan servira de trame à la réalisation d'un plan d'actions qui sera annexé à votre CEJ en renouvellement.

Il reprendra les mêmes axes lesquels seront déclinés par des objectifs qualitatifs et quantitatifs à déterminer ensemble.

Il est important de réaliser ce bilan car celui-ci viendra également alimenter le diagnostic de votre Territoire.

1 Bilan quantitatif

Nous vous invitons à vous référer à l'annexe 1 « Tableau financier » et à l'annexe 2 « Situation de l'offre et perspectives de développement » du Contrat. Ces documents doivent être mis en corrélation avec les tableaux de réfaction des différentes années.

Liste des actions inscrites au Contrat Enfance

Item	Actions	Activités prévisionnelles	Activités réalisées	Écarts	Commentaires
Enfance					
Jeunesse	Actions nouvelles				
	ALSH Château de l'Horloge	Accueil de 100 enfants		- 24 enfants	Changement de locaux en 2013
	201	24 674 H/E +11 544 H/E	45 820 H/E	+ 9 602 H/E	
	2013	30 473 H/E 18 735 H/E	+ 1 630 H/E	-47 578 H/E	Le gestionnaire a assuré 3 mercredis de fonctionnement avant de laisser la main au CPCV (cf ALSH Henri Wallon)

<i>Item</i>	<i>Actions</i>	<i>Activités prévisionnelles</i>	<i>Activités réalisées</i>	<i>Écarts</i>	<i>Commentaires</i>
	ALSH du Centre Ville les Florales	Agrément de 50 enfants de + de 6 ans 2012 23 922 H/E 2013 56 002 H/E	Agrément de 80 enfants dont 30 - 6 ans 27 098 H/E 61 795 H/E non plafonnées et 49 456 actes	+ 30 enfants +3 176 H/E + 5 793 H/E non plafonnées - 6 546 actes facturés	L'avenant n°2 a acté la création de 30 places pour répondre à la demande des familles pour l'accueil des 3-6 ans.
	ALSH Ecole De Gennes Duranne	Agrément de 50 enfants 2012 30 686 H/E 2013 32 527 H/E	Agrément max de 120 enfants 87 284 H/E	+70 enfants l'été +56 598 H/E	Cet ALSH mutualise ses services régulièrement avec l'ALSH des Milles (même gestionnaire JP Coste).
	ALSH Jabir	34 024 actes	2013 38 808 H/E 34 576 actes facturés	+ 4 784 H/E non plafonnées + 552 actes facturés	
Accueil de Jeunes					
	Accueil jeunes Duranne	Agrément de 30 jeunes	Non réalisé	- 30 jeunes	Action non réalisée faute de locaux disponible. Le besoin des familles s'est accentué sur les - de 12 ans.
	Accueil jeunes Luynes Julien COL	Agrément 40 jeunes	Agrément 40 jeunes 48 jeunes inscrits au local en 2013.	-	L'AJ a tardé à ouvrir en raison du retard des travaux d'un local dédié. L'AJ accueille les jeunes de Luynes et des Milles (même gestionnaire).

Item	Actions	Activités prévisionnelles	Activités réalisées	Écart	Commentaires
	Accueil de jeunes des Milles	Agrément jeunes dont nouvelles places 40 20	Agrément ALSH 40 jeunes	- 20 jeunes	Le gestionnaire JP Coste n'a toujours pas obtenu l'agrément AJ. Une demande a été déposée à la CAF pour la PSO.
	Accueil de jeunes Aix nord	Agrément jeunes 40	Agrément jeunes 40	-	Avenant CEJ n°1-2012
	Accueil de jeunes Grande Bastide	Agrément jeunes 30	Agrément jeunes 30	-	Avenant CEJ n°1-2012
Actions antérieures					
	Centres de loisirs	629 632 actes	2011 732 285 H/E 2012 691 253 H/E (hors périscol.) 856 926 H/E avec périscolaire 2013 688 725 H/E avec périscolaire	2012 + 61 621 H/E hors périscol. 2013 +59 093 H/E avec périscolaire	Augmentation du nombre de places a compensé la fermeture de places
	Séjours	1020 journées enfants	2012 1325 J/E 2013 1137 J/E	305 J/E 17 J/E	Les jeunes partent principalement en camping.
	Garderies périscolaires	Base 2009 : 155 717 actes	2013 167 357 heures enfants		En 2005, Les actes contractualisés sont erronés puisqu'ils ont été conventionnés en équivalent garderie et non en place réelle. C'est l'existant 2009 qui a été pris en compte
	Garderie périscolaire maternelle Pierre-Gilles de Gennes	Intégrée aux actes des garderies périscolaires antérieures			Quartier en forte expansion qui demande un développement des écoles. Réfection matériel baisse des autres garderies.

<i>Item</i>	<i>Actions</i>	<i>Activités prévisionnelles</i>	<i>Activités réalisées</i>	<i>Écarts</i>	<i>Commentaires</i>
Coordination (ex : nbre de comité technique nbre de comité pilotage)	Jeunesse : - ALSH	- Mails et Réunions avec les gestionnaires + Visites sur site	- Mails réguliers (informations, récupérations de justificatifs, de projets...) Environ 2 réunions / ACM Observation du respect de la réglementation et bon fonctionnement	+ visite lors des mercredis ou vacances en fonction des besoins	Direction Jeunesse Coordonnateurs jeunesse
	- Rythmes scolaires	- 1 comité de pilotage - 2 Réunions thématiques (Maire + DGAS Politique de la Ville et Jeunesse + collectif des centres sociaux) - 1 comité de pilotage - 5 comités techniques	-1 comité de pilotage sur la modélisation des ALSH Demande de subventions supplémentaires - 1 comité de pilotage sur les rythmes scolaires comités techniques Comités spécifiques sur les rythmes éducatifs	Répartition d'une subvention complémentaire en cours	Direction Politique de la Ville, Jeunesse et Restauration scolaire et Affaires scolaires Directions des Affaires scolaires, Animations Educatives et Restauration scolaire, de la Jeunesse, des Sports, de la Politique de la Ville et Ressources et Relations Humaines.
Commission information des familles					

2 Bilan qualitatif

Elaborer un bilan qualitatif annuel et pluriannuel à partir du bilan quantitatif et de la réalisation (totale, partielle) ou de la non réalisation des actions prévues au Contrat avec pour trame les items suivants :

- 2.1 Explication des écarts
- 2.2 Mesures correctives apportées
- 2.3 Difficultés rencontrées
- 2.4 Plus value apportées sur le territoire

Ce bilan peut être complété par d'autres éléments.

Structures / ALSH	Explication des écarts	Mesures correctives apportées	Difficultés rencontrées	Plus value apportées sur le territoire
ASC Le Calendal / ALSH Calendal	Fermeture en octobre 2011	décision prise par le Conseil d'administration de l'association gestionnaire et après le départ de la Directrice de l'ALSH.		Les familles ont été raccrochées au Centre Social la Provence, à la Mareschale.
ALSH la Molière	Fermeture au 31 août 2011 pour d'importants travaux de mise en conformité et de rénovation	Inscription de la plupart des familles sur Couteron et redéploiement sur d'autres ALSH en fonction du domicile.		
Eclaireuses Eclaireurs de France / ALSH Couteron	Changement de gestionnaire suite à une consultation à partir du 1 ^{er} septembre 2011, l'ALSH a été repris par les Eclaireuses et Eclaireurs de France	L'agrément a été porté à 150 enfants de 3 à 17 ans.	Renouer les liens avec les familles du territoire en mettant en avant la navette transport mise en place par le gestionnaire.	- La navette - transport permet aux enfants d'une grande partie du territoire d'Aix de profiter de la campagne le mercredi et les vacances scolaires. -tarification LEA.

Structures / ALSH	Explication des écarts	Mesures correctives apportées	Difficultés rencontrées	Plus value apportées sur le territoire
ASEAD /ALSH Alphonse Daudet / Marie-Louise Davin / Daudet	L'Association Socio Educative Alphonse Daudet a rencontré d'importantes difficultés structurelles.	Plusieurs gestionnaires ont tenté de relancer l'activité y compris l'ALSH en replaçant un cadre (Union des Centres Sociaux 13, Centre social Aix Nord) En 2012, la Direction de la Politique de la Ville a confiée la mission au Centre Socio-Culturel Marie-Louise Davin. L'association n'ayant pu se consolider le Centre Social a pris la gestion directe de l'ALSH, d'un Accueil de Jeunes	Depuis 2013, le gestionnaire rencontre des difficultés de fonctionnement dues à l'absence de conventionnement LEA avec la CAF pour cet équipement situé en territoire CUCS. La tarification même différenciée est trop élevée pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants.	
L'ALSH des Floralies /fiche action nouvelle ALSH Centre ville.	Ouverture au 1 ^{er} septembre de cet ALSH avec un agrément de 50 enfants de 6 à 11 ans.	Le besoin des familles a conduit la Commune à créer 30 places supplémentaires pour les enfants de 3 à 6 ans. Cette création a été validée par l'avenant CEJ n°1 – 2013 de 6 ans.		
CPCV Méditerranée / ALSH Henri Wallon (ex Château de l'Horloge	- Mise en conformité DDCS des locaux. - Les difficultés rencontrées par l'Union des Centres Sociaux ont conduit à un changement de gestionnaire. Le CPCV Méditerranée.	En 2013, l'ALSH du Château de l'Horloge a été déplacé dans l'école Henri Wallon. Le nouveau gestionnaire CPCV Méditerranée, déjà gestionnaire du centre des Floralies.	Le budget prévisionnel présenté par le CPCV, les locaux fournis et la concurrence engendrée sur les territoires par le dispositif LEA ont amené la Commune à baissé le nombre d'enfants accueillis.	- Assurer la continuité du service d'accueil auprès des familles avec un agrément de 76 enfants en 2013. - Proposer une tarification LEA.

Structures / ALSH	Explication des écarts	Mesures correctives apportées	Difficultés rencontrées	Plus value apportées sur le territoire
Centres sociaux Adis les Amandiers Jean-Paul Coste Grande Bastide Marie-Louise Davin La Provence	Le dispositif LEA a permis d'accueillir les enfants de familles monoparentales et de familles en difficulté mais a créé une concurrence entre les gestionnaires qui ont conventionné LEA avec la CAF et ceux frileux qui n'ont pas souhaité adhérer à ce dispositif la première année.			
Coordination	Le désengagement de l'Etat et de la CAF a conduit la Commune a mené une étude sur les ALSH afin d'évaluer le potentiel des ALSH et les besoins des familles.	Mise en place d'un coordinateur supplémentaire pour la jeunesse pour la partie technique. Avenant CEJ n°1-2012. Une réflexion est en cours sur le subventionnement complémentaire de chaque ALSH.	Malgré les conventions signées avec les gestionnaires des ALSH, il existait des problèmes de repérage des compétences (notamment financières) et des personnes des différentes directions de la Ville partenaires.	Clarification des compétences (notamment financières) et des personnes des différentes directions de la Ville partenaires avec les gestionnaires des ALSH par des réunions.
Garderies périscolaires	Afin d'obtenir le cofinancement CAF, la Commune a dû délibérer sur la mise en place d'une tarification de l'accueil périscolaire. Travail en cours sur la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.	Une cotisation annuelle de 50 € (payable en 3 fois) a été imposée aux familles dont les enfants fréquentaient les écoles maternelles. La cotisation s'élève à 30 € pour les garderies élémentaires du matin. Validation par le prochain exécutif.	Une légère baisse de fréquentation est constatée depuis la fin de gratuité des garderies maternelles. Plusieurs inconnues subsistent quant à la réaction des parents notamment sur les mercredis.	Cohérence sur le territoire entre l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire.

PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2014/2017 (Annexé au CEJ)

Commune : AIX-EN-PROVENCE

VOLET ENFANCE

Mise à jour le 17/04/2014

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	ACTION ANTERIEURE MAINTENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2014	2015	2016	2017	
ENFANCE	Promouvoir les différents modes d'accueil auprès des parents	Relais Assistantes Maternelles	Certaines assistantes maternelles ne parviennent pas à se faire connaître auprès des parents	RAM relaye les disponibilités des assistantes maternelles auprès des parents par la production des listes mises à jour	- Rapprocher les professionnelles et les parents en vue d'une mise en relation directe (aide à l'organisation d'un forum de découverte du métier et de rencontre entre les assistantes maternelles et les parents) - Participer à la diffusion de la communication par l'insertion d'articles dans les journaux municipaux (Aix-en-Dialogue.....) - Soutenir financièrement l'organisation de cette journée par l'attribution d'une subvention	X	X	X	X	
		Associations d'Assistantes Maternelles (adhérentes ou non au RAM)	Les parents sont de plus en plus demandeurs d'activités pour leurs tout-petits. Les professionnelles indépendantes s'efforcent de répondre à cette demande	Versement de petites aides au fonctionnement (jusqu'en 2011, seulement 2 associations d'Assistantes Maternelles étaient subventionnées) En 2013, 6 associations ont reçu une subvention de fonctionnement	Réalisation d'une charte d'accueil applicables aux regroupements d'assistantes maternelles utilisant des locaux municipaux et à généraliser à toutes les associations de regroupements d'assistantes maternelles.	X	X	X	X	
		EAJE municipaux EAJE associatifs RAM et Assistantes Maternelles	Manque d'informations des parents et futurs parents sur les différents modes de garde		Organisation de réunions d'informations à l'attention des futurs parents avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône	X	X	X	X	
		Assistantes Maternelles (adhérentes ou non au RAM)	Les familles en recherche d'information sur les différents modes de garde ont des difficultés à trouver les renseignements sur l'ensemble des offres sur le territoire aixois	Accueil des familles au rez-de-chaussée de l'immeuble LE LIGOURES mis en place (point plus central que le siège du gestionnaire LPCR (chemin St Jean de Malte) : vendredi matin de 9 h à 12 h		- Etendre cet accueil à d'autres partenaires qui pourraient venir se faire connaître du public concerné : tour de rôle à organiser avec les différentes structures qui seraient intéressées - Partenariat à organiser avec le CCAS pour le prêt du local d'accueil en rez-de-chaussée.		X	X	X
		Maisons d'Assistantes Maternelles	Coût de l'emploi d'une assistante maternelle plus important que celui d'un NAC et les parents doivent faire l'avance des premiers mois avant percevoir les indemnités CAF prévues dans le cadre de ce mode de garde		Etude sur les possibilités de versement d'une indemnité aux parents employeurs d'une assistante maternelle			X	X	X
		Micro-crèches privées	Les parents étaient souvent demandeurs de places en crèche et ne choisissaient un autre mode de garde que par défaut		Aide administratives aux différents porteurs de projets.	- Aider les porteurs de projets à connaître les dispositions applicables dans le domaine de la petite enfance. - Les épauler dans leur orientation auprès des services administratifs à contacter, tous partenaires confondus.	X	X	X	X
		ACO Le Petit Panda	Difficulté pour les familles en démarche de renonction de mener à bien leur projet en l'absence d'accompagnement à l'accueil de leurs tout-petits. Prévision d'augmentation du temps d'accueil (ouverture en continu sur 2 jours et ouverture le mercredi matin)		- Aménagement des locaux nécessaires à l'accueil des enfants - Soutien financier au fonctionnement	- Créer un lien entre l'ACO Le Petit Panda et les crèches municipales, gérées en délégation de service public, afin d'assurer une continuité dans l'accueil de l'enfant dont le parent est sur la voie de la renonction. - Prioriser cet accueil dans les critères d'attribution afin de pérenniser le travail mis en place avec la famille du tout-petit - Etudier la possibilité d'augmenter le soutien financier déjà accordé.	X	X	X	X
		Relais Assistantes Maternelles	Nouvelles dispositions qui permettent aux RAM de recruter 1 animateur pour 70 assistantes maternelles + projet d'une extension du Relais qui deviendrait intercommunal et qui ne pourrait pas fonctionner avec un seul animateur		Toutes les missions incombant aux RAM (pour les adhérents et les non adhérents)	Développer les actions au profit des assistantes maternelles adhérentes et organiser des activités à leur intention (soit à l'occasion de l'accueil des enfants, soit plus centrées sur la profession)		X	X	X

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	ACTION ANTERIEURE MAINTENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2014	2015	2016	2017
ENFANCE	Améliorer et soutenir les équipements existants (municipaux et associatifs)	- Baby Symphonie (rue Venel) 40 berceaux - Prouette (rue Chastel) 25 berceaux	Proposer une offre de garde plus importante aux administrés afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande. Offrir des lieux d'accueil conformes à la réglementation en vigueur.	- Versement d'une subvention de fonctionnement annuelle - Aide financière ponctuelle à l'équipement	Déplacement de ces structures du centre-ville avec créations de places supplémentaires pour chacun des projets (+ 20 places pour Baby Symphonie et + 15 places pour Prouette) et aménagement de locaux respectant les conditions d'accueil des tout-petits	X	X	X	X
		MAC Les Lierres	- Située dans un local appartenant à une copropriété, le bail reconduit en 2014 a été sensiblement augmenté, alourdissant les charges de l'association - un déménagement dans de nouveaux locaux permettrait de moderniser la structure et d'augmenter le nombre de places	- Versement d'une subvention de fonctionnement annuel - Aide financière ponctuelle à l'équipement	Aide à la recherche d'un nouvel espace pouvant accueillir une structure petite enfance (Plan Campus...)	X	X	X	X
		- EAJE associatifs - Lieux d'Accueil Enfants-Parents associatifs	- Assurer (au minimum) le maintien de l'offre d'accueil existante - Soutenir la fonction parentale et soutenir les relations enfants/parents	- Versement d'une subvention de fonctionnement annuel - Aide financière ponctuelle à l'équipement	X	X	X	X	X
		EAJE municipaux	Propriétaire des locaux mis à disposition du gestionnaire, la Ville se charge de l'entretien et des réparations incombant au propriétaire (à l'image des relations privées locataire /propriétaire).	Un montant annuel est consacré, dans le budget municipal, aux réparations et entretiens des structures	Réaliser le contrôle de la qualité de l'air conformément aux dispositions des décrets n° 2011-1728 et n° 2012-14	X	X	X	X
		EAJE municipaux	Gestion assurée par la voie de la délégation de service public dont le terme est fixé au 31 décembre 2014.	Délégation de Service Public	Réaliser le renouvellement de la Délégation de Service Public	X	X	X	X
		ALSH maternels (Les P'tits Mousses et La Petite Troupe)	Renouvellement de la délégation de service public pour les gestion des structures petite enfance qui ne prévoit pas le maintien, dans son périmètre, de la gestion des 2 ALSH maternels, en vue d'une cohérence de gestion (celle des ALSH étant différente de celle des multi-accueils)	- Gestion des 2 ALSH maternels confiée, conformément à la procédure mise en place pour les autres ALSH (appels à projet...), à une ou plusieurs autres structures privées	X	X	X	X	X
		EAJE municipaux	Prendre en compte les besoins et les attentes de tous les publics, notamment des enfants en situation de handicap	- Attribution spécifique de places aux enfants en situation de handicap avec accompagnement spécifique. - Définition de projet d'accueil individualisé (PAI) à chaque admission	Développer l'accueil d'urgence et l'accueil occasionnel afin de répondre aux besoins des familles et respecter les dispositions de la nouvelles lettre-circulaire CNAF.	X	X	X	X
		EAJE municipaux	Recherche d'ouverture des tout-petits sur le monde	Sollicitation de la participation du gestionnaire dans le cadre d'organisation d'événements notamment culturels (journée de l'enfant, journée de l'Europe...)	X	X	X	X	X
		EAJE municipaux	Application de la lettre-circulaire CNAF n° 2014-009 du 26 mars 2014	Outre certains créneaux maintenus, possibilité pour les parents de conclure des contrats à l'heure	Suppression des « créneaux », généralisation des réservations à l'heure et choix du nombre de semaines de congés par les familles	X	X	X	X
		EAJE municipaux EAJE associatifs	Application de la lettre-circulaire CNAF n° 2014-009 du 26 mars 2015	Recherche de la satisfaction des administrés utilisateurs des structures municipales petite enfance	Prévoir la fourniture des couches par les structures (identifier les modalités de stockage et de distribution...)	X	X	X	X
EAJE municipaux	Recherche de la satisfaction des administrés utilisateurs des structures municipales petite enfance	Contrat de DSP prévoit l'évaluation de la satisfaction des familles à raison de 2 fois par an grâce à un questionnaire diffusé au sein des EAJE municipaux	X	X	X	X	X	X	
PILOTE ENFANCE	Coordination	Ensemble des structures inscrites au CEJ	1 poste de coordinateur pour la Petite Enfance distinct de ceux en charge de la jeunesse	Prévoir le passage à 1,5 postes spécifiquement chargés de la Petite Enfance	X	X	X	X	

PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2014/2017 (Annexé au CEJ)

Commune : AIX EN PROVENCE

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	ACTION ANTERIEURE MAINTENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2014	2015	2016	2017
JEUNESSE	Diversifier les modes d'accueil	garderies périscolaires	Aménager l'accueil périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs	garderies maternelles	garderies élémentaires	X sept	X	X	X
		ALSH	Augmenter la capacité d'accueil des 3-14 ans. Le territoire de Luynes s'est développé. Un collège est prévu pour 2015. Très peu d'enfants peuvent être accueillis actuellement faute de locaux avant 14 ans, âge pour intégrer l'accueil de jeunes.	L'ALSH Planet'Jeunes sera soit maintenu soit absorbé par le nouvel ALSH.	ALSH de 50 places en développement en plus des 30 places de Planet'Jeunes. Les futurs locaux ont été inscrits au Plan Prévisionnel des Investissements de la Ville.			X	X
	Améliorer et soutenir la gestion des équipements associatifs et municipaux	ALSH et AJ	Améliorer la qualité de l'accueil des enfants et adolescents dans les ACM.	Centres de loisirs CEJ I (exclus la Molière, le Calendal)		X	X	X	X
	Harmoniser le fonctionnement des équipements	ALSH	La réforme des rythmes scolaires va nécessiter une réflexion sur l'harmonisation du fonctionnement des ALSH (tarification, taux d'encadrement, amplitudes horaires...)			X	X	X	X
Accompagner la responsabilisation et l'autonomie des jeunes	Accueil de jeunes Davin	Permettre de répondre à un besoin d'accueil des jeunes de Puyricard par l'accès à des loisirs et actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation. Les jeunes ne fréquentant l'ALSH que jusqu'à 14 ans.			Prévoir un local pour développer un Accueil de jeunes sur le territoire de Puyricard		X	X	X
	Accueil de jeunes Duranne	Répondre aux besoins des jeunes face à l'augmentation de population de ce quartier en plein développement.			Prévoir un local pour développer un Accueil de jeunes sur la Duranne		X	X	X

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	ACTION ANTERIEURE MAINTENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN CEUVRE	2014	2015	2016	2017
	Accompagner la responsabilisation et l'autonomie des jeunes	Accueil de jeunes Les milles	Faire fonctionner une partie de l'ALSH ados en AJ		Le local a été agrandi, le gestionnaire n'a pas effectué les démarches nécessaires pour créer un AJ				
COORDINATION	Coordination ALSH et garderies périscolaires	ROMANO Florence (80 %) LAFONT Carole (20 %)	Favoriser le subventionnement directe des ALSH et coordonner les actions CEJ.	1 ETP		X	X	X	X
	Coordination technique ALSH	DELEUIL Mathieu	Renforcer la coordination des ALSH pour faire face au doublement des ALSH financés par des subventions directes.	1/2 ETP		X	X	X	X
COMMISSIONS	Mettre en place des actions favorisant des échanges entre partenaires municipaux et associatifs	Garderies périscolaires maternelles et élémentaires Accueil périscolaire Pierre Gilles de Gennes Duranne ALSH	Permettre la mise en place concertée de la réforme des rythmes éducatifs validés par des comités de pilotage et techniques (accueil périscolaire et extrascolaire)	garderies maternelles	comités techniques et de pilotage	X	X	X	X

Référentiel type de la fonction de coordonnateur Enfance-Jeunesse

I – Préambule – Cadre d'intervention du Coordonnateur

Le coordonnateur contribue à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale enfance jeunesse en direction des enfants et adolescents jusqu'à 17 ans révolus, en lien avec les partenaires concernés sur un territoire défini. Il est l'interlocuteur privilégié pour la CAF sur les dispositifs enfance-jeunesse.

II – Missions

- 1) Élaborer un diagnostic partagé enfance-jeunesse à partir des besoins des publics concernés et de l'offre du territoire. Ce diagnostic devra permettre l'adaptation et le développement de la politique enfance-jeunesse.
- 2) Contribuer et formaliser le bilan, diagnostic et plan d'actions dans le contrat enfance jeunesse
- 3) Réaliser et formaliser les fiches actions et les fiches associées de capacité contractualisée. Transmettre les pièces justificatives dans les délais impartis.
- 4) Coordonner et assurer la réalisation du plan d'actions en étroite collaboration avec les différents partenaires.
- 5) Veiller à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
- 6) Organiser, animer et formaliser les comités techniques CEJ et participer au comité de pilotage.
- 7) Assurer l'accompagnement technique des porteurs des projets dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (réglementation PSU et PSO...)
- 8) Réaliser le bilan annuel du CEJ et le bilan en fin de contrat.

III – Compétences requises

- Connaissance des institutions et des réglementations sur les champs de l'enfance et de la jeunesse.
- Maîtrise de la méthodologie de projet intégrant la dimension pluri partenariale.
- Capacité de gestion administrative et financière.
- Maîtrise des techniques d'animation de groupe.
- Capacité à initier et à développer une dynamique enfance jeunesse avec l'ensemble des acteurs locaux.
- Capacité en communication écrite et orale.

PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

ANNEXE 5 BIS

Fiche synthétique d'Evaluation poste de coordination

Commune:

Année évaluée:

Nombre d'ETP contractualisé:

*Cette grille d'évaluation constitue le socle de base de la mission du coordonateur (cf référentiel type)
Compléter une fiche par poste de coordination*

NOM	Date début fonction	Temps de coordination en ETP réalisé	Volet CEJ Enfance ou Jeunesse
ACTIONS	Non réalisée	Partiellement réalisée	Réalisée
Organisation d'un comité de pilotage CEJ			
Formalisation des comptes rendus de réunions (Comité de pilotage, comités techniques)			
Participation aux réunions organisées par la CAF relative à l'enfance et à la jeunesse			
Organisation et animation des comités techniques avec les acteurs du territoire relative à l'enfance et à la jeunesse			
Réalisation d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif du CEJ			
Transmission des pièces justificatives pour le traitement du droit CEJ dans les délais (Acompte, solde, actualisation)			
Pour les années où le CEJ est en renouvellement, transmission des documents dans les délais impartis			
<i>Diagnostic</i>			
<i>Bilan</i>			
<i>Fiches Actions / Contractualisées</i>			
<i>Plan d'actions</i>			
<i>Autres</i>			

Territoire	Direction
CADRE RESERVE A LA CAF	
GPAS	